

ETUDE EN VUE DE LA GESTION ET DE LA PROTECTION PAYSAGERE DE LA VALLEE DE LA VEZERE

DIREN AQUITAINE

MANDRAGORE

DECEMBRE 2008



Commanditaire :

Diren Aquitaine
Direction régionale de l'environnement

95 rue de la liberté
33073 BORDEAUX CEDEX
diren.aquitaine@developpement-durable.gouv.fr

Services associés :



DRAC Aquitaine
Direction Régionale des Affaires Culturelles

SDAP 24
Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine

DDE 24
Direction Départementale de l'Équipement



DDAF 24
Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

Réalisation étude :



Mandragore
Architectes paysagistes dplg

2 place des tilleuls
16 240 Theil Rabier
mandrag@club-internet.fr

Isabelle Auricoste et Lionel Hodier
Assistante : Mariette Fohr

SOMMAIRE

INTRODUCTION p 04

- RAPPEL DE LA COMMANDE p 05
- MÉTHODE DE L'ETUDE p 05
- SYNTHÈSE DES ÉTUDES DÉJÀ RÉALISÉES p 06
- BILAN DES ETUDES CONSULTEES p 06
- DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE p 08

I - ETAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC p 11

LES CARACTERES EMBLEMATIQUES DU PAYSAGE DE LA VÈZÈRE p 12

- UNE UNITÉ DE PAYSAGE p 12
- UNE ENTITÉ GEOGRAPHIQUE COHÉRENTE p 13
- LE RELIEF (maquette des méandres et des falaises) p 14
- LE SOCLE GÉOLOGIQUE D'UN RELIEF SINGULIER p 15
- RELATION ENTRE LES FAILLES, LE RÉSEAU KARSTIQUE ET L'OCCUPATION PRÉHISTORIQUE p 16
- L'HISTOIRE GÉOLOGIQUE DE LA VALLÉE p 17
- UNE HISTOIRE GÉOLOGIQUE SUPPORT DE L'INSTALLATION HUMAINE p 18
- UNE HISTOIRE GÉOLOGIQUE SUBSTRAT DE MILIEUX DIVERSIFIÉS p 19
- UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX, UNE GRANDE DIVERSITÉ BIOLOGIQUE p 20
- DES SOLS ET DES EXPOSITIONS DIFFÉRENCIÉS : VÉGÉTATION NATURELLE DIVERSIFIÉE (profils types) p 21
- PAYSAGE EN MOSAÏQUE: L'OCCUPATION AGRICOLE ET FORESTIÈRE DU SOL p 24
- DES SOLS ET DES EXPOSITIONS DIFFÉRENCIÉS : AGRICULTURE DIVERSIFIÉE (carte de belleyme) p 26

L'ÉVOLUTION DU PAYSAGE p 27

- UNE FERMETURE DU PAYSAGE PLUS RADICALE SUR LES PENTES ET REBORDS DE PLATEAUX p 28
- ÉVOLUTION DU PAYSAGE (cartes et photos) p 29
- DYNAMIQUES D'ENFRICHEMENT p 31
- ÉVOLUTION DU PAYSAGE (photocomparaison) p 32

L'OCCUPATION HUMAINE p 37

- DES RELATIONS FÉCONDES ENTRE LA PRÉSENCE HUMAINE ET LES CONDITIONS NATURELLE p 38
- RELATIONS ENTRE LE RELIEF ET L'OCCUPATION PRÉHISTORIQUE (carte) p 39
- LES MONUMENTS HISTORIQUES (carte) p 40
- OCCUPATION URBAINE D'APRES LES DOCUMENTS D'URBANISME (carte) p 41
- IMPLANTATION ET ÉVOLUTION DES CONSTRUCTIONS p 42

UN PAYSAGE SPECTACULAIRE p 49

- DE LONGUES PERSPECTIVES CADRÉES PAR LES FALAISES p 50
- POTENTIEL PITTORESQUE DU RELIEF p 51
- VUES ACTUELLES SUR LES FALAISES (carte) p 52
- VUES POTENTIELLES SUR LES FALAISES (carte) p 53
- ETAT ACTUEL DE LA PERCEPTION DU PAYSAGE DE LA VALLÉE ET DES FALAISES p 54
- LES FALAISES, EXPRESSION MONUMENTALE DU PATRIMOINE PRÉHISTORIQUE p 55

UNE VALLÉE LARGEMENT DOTÉE DE PROTECTIONS p 56

- PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES ACTUELLES DE LA VALLÉE DE LA VÈZÈRE (carte) p 57
- PEU D'INFLUENCE VISIBLE DES PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES SUR LES ÉVOLUTIONS NATURELLES SPONTANÉES DU PAYSAGE p 58
- QUINZE SITES PRÉHISTORIQUES DE LA VALLÉE SONT CLASSÉS PAR L'UNESCO AU TITRE DU PATRIMOINE MONDIAL p 58
- LISTE DES SITES UNESCO (+carte) p 59

II - LE PROJET : «DONNER UN PAYSAGE A LA PREHISTOIRE» p 60

LE PROJET : p 61 «DONNER UN PAYSAGE A LA PREHISTOIRE»

- LE PROJET (simulation) p 62
- LE TERRITOIRE DU PROJET p 63
- LE CONTEXTE DU PROJET p 64
- LE PERIMETRE DU PROJET p 65
- LES CONDITIONS D'UN PROJET POUR LE PAYSAGE :
INITIER UN PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT DURABLE p 66
- RESTAURATION DES VUES SUR LES FALAISES POUR
METTRE EN VALEUR LA PREHISTOIRE DANS LE PAYSAGE p 68
- PROFIL TYPE DE SECTEURS D'INTERVENTION PRIORITAIRE p 69
- LOCALISATION DES SECTEURS DE FALAISES ET DE
COTEAUX A RENDRE VISIBLES (carte) p 70
- RESTITUER DES PERCEPTIONS VARIEES DE L'ESPACE p 71
- VUES A RESTAURER (Le Bugue / Les Eyzies) p 73
- VUES A RESTAURER (Tursac / Saint Leon) p 74
- VUES A RESTAURER (Saint Leon / Montignac) p 75
- VUES A RESTAURER (Vallée des Beunes) p 76
- PHOTOMONTAGES PROJET DES FALAISES DÉGAGÉES p 77

DES OUTILS ADAPTES POUR REUSSIR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET p 90

- L'OPERATION GRAND SITE ET LES MOYENS
OPERATIONNELS p 91
- LE PERIMETRE DE SITE CLASSE p 94
- PROJET DE PROTECTION DES SITES PATRIMONIAUX
DE LA VALLEE DE LA VEZERE p 96
- EXEMPLE D'UNE ACTION INCITATIVE SUR UN SITE PUBLIC :
LES ABORDS DE LA GROTTA DE FONT DE GAUME p 97
- QUELQUES EXEMPLES D'EXPERIENCES REpondant
A DES SITUATIONS COMPARABLES A CELLE DE LA
VALLEE DE LA VEZERE. p 100

REVUE DE PRESSE p 101

BIBLIOGRAPHIE p 104

ANNEXES p 106

INTRODUCTION

- RAPPEL DE LA COMMANDE
- MÉTHODE DE L'ETUDE
- SYNTHÈSE DES ÉTUDES DÉJÀ RÉALISÉES
- BILAN DES ÉTUDES CONSULTÉES
- DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDES

RAPPEL DE LA COMMANDE

Cette étude a été réalisée à la demande de la Direction Régionale de l'Environnement Aquitaine dans le cadre de l'évaluation de la politique des sites et monuments naturels classés et inscrits à l'échelon régional. « L'objectif de cette étude est d'aider la DIREN à préparer un dossier de requalification des sites de la vallée sur le tronçon compris entre Condat-sur-Vézère et Limeuil »¹

« La vallée de la Vézère dans le périmètre concerné abrite une densité exceptionnelle de sites mondialement connus en tant que chefs d'œuvre de l'art préhistorique /.../ les objets d'arts repérés dans la vallée de la Vézère sont les témoins extrêmement rares de civilisations depuis longtemps disparues /.../ remontant jusqu'à la période paléolithique. Ce matériel /.../ présente un intérêt universel »²

Parmi les très nombreux sites et gisements archéologiques actuellement classés ou inscrits au titre des monuments historiques, quinze sont classés par l'Unesco « Patrimoine mondial de l'humanité ». La protection et la mise en valeur de ce patrimoine exceptionnel incombe à l'Etat qui doit mettre en place le dispositif permettant de le sauvegarder mais aussi le mettre à la disposition du public.

« La cohérence de cet ensemble pose la question de l'unité territoriale susceptible d'être l'outil de gestion du site. /.../ Les protections en cours permettent un regard de l'Etat sur des sites très fragiles /.../ la gestion d'ensemble du site est pour le moment en dehors du concept de plan de gestion en partie en raison de l'enchevêtrement des problématiques strictement archéologiques ou paysagères; cette situation induit l'absence d'un coordonnateur et d'un comité de suivi »³

L'étude présentée ici prend la suite de plusieurs études déjà menées en vue de définir un périmètre de classement cohérent. Ces études avaient, pour leur part, déjà proposé « un périmètre qui correspond au fond de vallée, aux coteaux et au rebord de ces coteaux »⁴. La mise en œuvre de ce périmètre de classement n'a pas pu, pour diverses raisons et, en particulier, l'absence d'un consensus local sur l'utilité de cet outil de protection, aboutir jusqu'à présent.

METHODE DE L'ETUDE

La gestion des paysages, et particulièrement à l'échelle territoriale, appelle des interventions concrètes croisées et cohérentes à tous les niveaux de compétence. En ce sens, la définition d'un objectif opérationnel partagé par tous les acteurs susceptibles de jouer un rôle dans les évolutions spontanées ou maîtrisées des paysages nous semble être la condition indispensable pour sa mise en œuvre.

Cette étude développera donc les éléments de connaissance et les analyses permettant de nourrir la réflexion collective autour de la ressource qu'un paysage emblématique, et la mise en valeur de sa dimension patrimoniale par une gestion coordonnée, constitue pour un projet de développement du territoire.

Nous avons pris connaissance et analysé les études déjà réalisées en vue du classement au titre des sites de la vallée ainsi que de nombreuses autres études dont la liste Figure en annexe.

Parallèlement, nous avons rencontré les acteurs du territoire pour comprendre leurs attentes et leurs inquiétudes sur ce dossier (élus, chambre d'agriculture, syndicat de rivière, fédération de chasse, Direction départementale du tourisme, CRPF, PIP, Musée de la préhistoire). Nous avons pris connaissance des documents d'urbanisme communaux approuvés ou en cours d'élaboration lorsqu'ils existent.

Nous avons également conduit des enquêtes de terrain permettant d'inventorier les ressources physiques, biologiques et visuelles de ce territoire et d'évaluer ses dynamiques d'évolution.

Plusieurs campagnes photographiques à des saisons différentes ont été réalisées ainsi que des recherches cartographiques et documentaires permettant de comprendre les composantes physiques, sociales, culturelles et économiques qui ont façonné et font encore évoluer le paysage de la vallée.

Enfin, plusieurs rencontres avec les services de l'Etat réunis (DIREN, DRAC, SDAP, DDE, DDAF) nous ont permis de faire part de l'avancement de l'étude et de recueillir les avis des services.

¹ - DIREN Aquitaine, Cahier des Charges pour l'étude en vue de la gestion et de la protection paysagère de la vallée de la Vézère, 2006

² - DIREN, Rapport général Vézère, 2006

³ - Idem

⁴ - idem

SYNTHÈSE DES ÉTUDES DÉJÀ RÉALISÉES

LISTE DES ETUDES CONSULTEES

- 1993 GHECO Vallée de la Vézère, Etude paysagère
- 1994 GHECO Note de synthèse pour la protection du site de la vallée de la Vézère
- 1995 GHECO Rapport de présentation pour le projet de site classé du site de la vallée de la Vézère.
- 1998 Johanne Pauly, DESS Université Bordeaux IV, rapport de stage, Quelle protection pour la vallée de la Vézère ?
- 2002 BKM, Contribution à la définition d'une politique de protection pour un développement durable de la vallée de la Vézère

ANALYSE DES ETUDES CONSULTEES

Voir en annexe

Les éléments d'analyse et les conclusions des différentes études convergent sur plusieurs points importants que nous partageons :

- La vallée est peu perçue comme un territoire cohérent regroupant des qualités paysagères et patrimoniales exceptionnelles.
- Les nombreuses protections réglementaires existantes aux titres des monuments historiques, des sites et des espaces naturels et urbains restent ponctuelles. Elles sont limitées à des périmètres restreints et spécialisés et ainsi contribuent peu à une approche globale de la vallée.
- La fréquente superposition sur les mêmes sites de plusieurs mesures de protection alors que d'autres espaces proches restent livrés à des évolutions non maîtrisées.
- Les conséquences spatiales et paysagères des dynamiques actuelles du territoire entraînant une modification rapide du caractère de la vallée.
- L'insuffisante mise en valeur du potentiel pittoresque du site.
- La singularité d'un segment de la vallée qui concentre une grande partie des multiples intérêts patrimoniaux et pittoresques entre Les Eyzies et le château de Losse.

BILAN DES ETUDES CONSULTEES

Aucune de ces études n'aborde comme une entrée majeure la mise en évidence d'un lien fort, interactif, entre les éléments topographiques et naturels et les occupations humaines préhistoriques puis historiques qui ont su en bénéficier.

L'imbrication de l'exceptionnelle valeur symbolique de ce segment de la vallée de la Vézère avec le caractère remarquable de ses milieux naturels lui confère la dimension d'un paysage culturel. En raison de cette interrelation, c'est le territoire tout entier qui se trouve porteur de valeurs patrimoniales et symboliques.

Le lien entre les composantes physiques du territoire et la dimension culturelle caractérise le paysage de la Vézère préhistorique et confère une coloration particulière au paysage actuel. En particulier les falaises qui abritent les sites préhistoriques et les représentent en quelque sorte dans le paysage visible.

L'objectif de promouvoir le paysage singulier de la Vézère pourrait constituer une entrée pour aborder la réelle difficulté que rencontrent aujourd'hui les politiques de protection et de mise en valeur des sites labellisés, du double point de vue de leur définition et de leur mise en œuvre. En effet, le paysage représentatif des valeurs patrimoniales du territoire et garant de leur protection ne peut exister durablement à cette échelle que par la mise en œuvre d'une gestion concertée. Cette nécessité de concertation constitue donc un potentiel, actuellement peu exploité, pour bâtir un projet de développement territorial durable autour du patrimoine culturel et naturel de la vallée de la Vézère.

Il semble donc nécessaire de replacer les objectifs de protections réglementaires dans un projet ambitieux de développement durable du territoire de la Vallée de la Vézère.



Figure 1 : La perception de la vallée de la Vézère et des falaises est fortement atténuée par la végétation : enfrichement des pieds et tête de falaise, peupleraies dans la plaine alluviale



Figure 2 : La Falaise du Cingle (Les Eyzies) disparaît derrière une végétation non contrôlée; La singularité du lieu est gommée par l'enfrichement



Figure 3 : Des lieux aussi emblématiques que Le Moustier (Moustérien) ne sont aujourd'hui pas valorisés et ne permettent pas de faire le lien entre l'occupation préhistorique et la géographie de la vallée



Figure 4 : Les éperons rocheux marquant les multiples confluences de la vallée ne sont que peu perceptibles (entrée de la vallée de la Grotte de Fond de Gaume)

CRITERES DE DEFINITION DU PERIMETRE D'ETUDE

Pour définir un périmètre cohérent qui puisse être le support d'un projet de territoire, il est nécessaire d'identifier un espace dans lequel les données géographiques, historiques et paysagères convergent pour créer une physionomie des caractères et des besoins communs.

Le périmètre retenu peut être considéré comme l'espace emblématique de la vallée et de son patrimoine préhistorique. Il pourrait naturellement être étendu par l'adhésion d'autres communes limitrophes au projet. Il comprend, en totalité ou partiellement, le territoire des 26 communes d'un segment de la vallée compris entre Le Bugue et Condat, jusqu'à Rouffignac au nord et Meyrals au sud.

Cette partie de la vallée correspond à un territoire qui forme une entité géographique et paysagère cohérente, caractérisée par un relief de falaises et de méandres encaissés s'étendant sur le même substrat de calcaire secondaire, en limite des terres plus anciennes du massif central. Ce relief présente le même type de relief karstique et les mêmes grands caractères naturels. Ce socle est délimité au nord-est et au sud-ouest par deux failles géologiques majeures.

Le territoire retenu pour toutes ces communes, constitue un bassin versant dont les eaux de surface s'écoulent toutes vers la Vézère.

Les communes de Limeuil et de Saint-Chamassy n'ont pas été incluses dans ce périmètre défini par des critères de cohérence paysagère car elles appartiennent plutôt aux paysages ouverts de la confluence avec la Dordogne cependant, elles constituent une importante porte d'entrée de ce territoire et figureront sur la carte de synthèse de l'étude.

Ce segment regroupe de plus une densité exceptionnelle de sites remarquables tant dans le domaine du patrimoine historique que dans celui des milieux naturels. En particulier, la présence particulièrement abondante de lieux occupés par les différentes civilisations de la préhistoire qui sont une référence mondiale dans ce domaine confère aussi une forte dimension symbolique à ce territoire.

Le territoire étudié est situé dans l'arrondissement de Sarlat et sur les cantons de Montignac, Saint Cyprien, Le Bugue, Terrasson et Sarlat.

Il fait partie du Pays du Périgord noir et concerne cinq communautés de communes (Terrassonnais, Vallée de la Vézère, terre de Cro-magon, Sarladais, vallée de la Dordogne)

COMMUNES CONCERNEES

Les 12 communes de la CDC Vallée de la Vézère :

Montignac - Les Farges - Aubas - Saint Amand de Coly - La Chapelle Aubareil Valojoux - Thonac - Fanlac - Plazac - Saint Leon - Sergeac - Peyzac Le Moustier

Huit communes de la CDC Terre de Cro-Magnon :

Le Bugue - Rouffignac/Saint Cernin de Reilhac - Fleurac - Tursac - Manaurie - Saint cirq - Les Eyzies de Tayac/ Sireuil - Campagne

Deux communes de la CDC du Terrassonnais :

Condat sur Vézère - Coly

Deux communes de la CDC Vallée de la Dordogne :

Meyrals - Saint Cyprien

Deux communes de la CDC du Sarladais:

Tamnies - Marquay

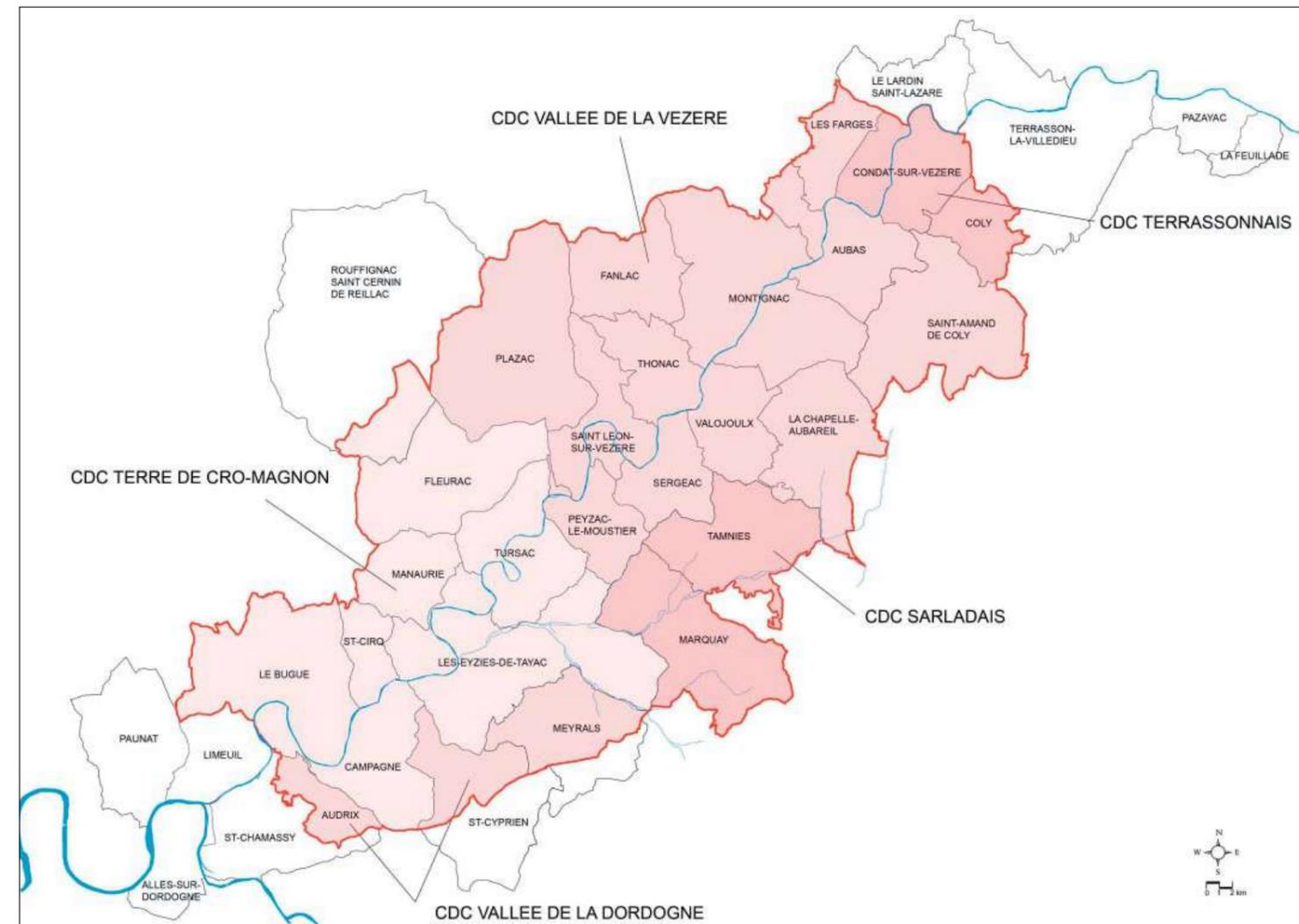


Figure 1 : Carte des Communes et Communautés De Communes concernées

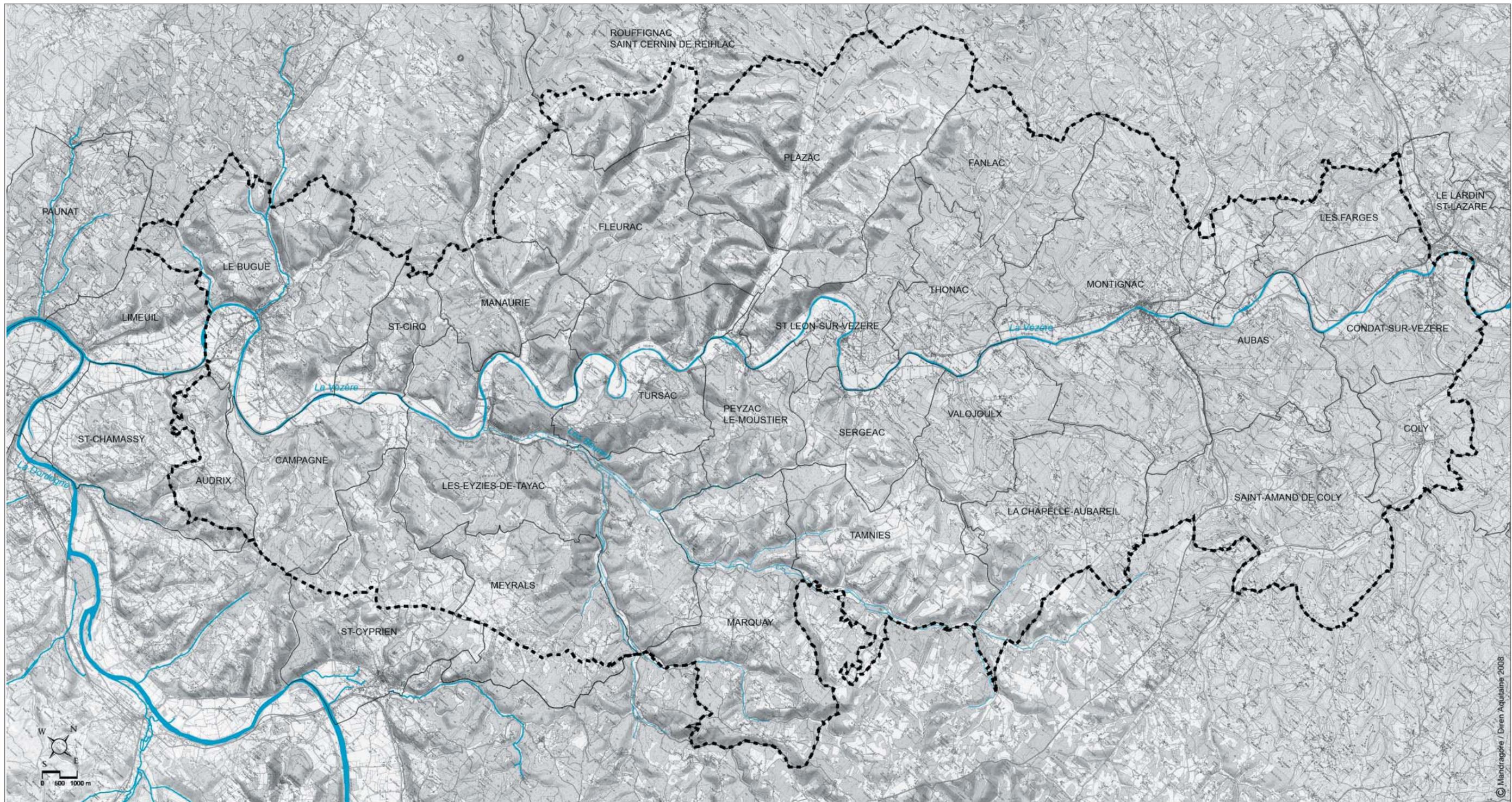


Figure 1 : Carte des communes et du périmètre d'étude sur fond cartographique IGN

I - ETAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC

LES CARACTERES EMBLEMATIQUES DU PAYSAGE DE LA VÈZÈRE

- UNE UNITÉ DE PAYSAGE
- UNE ENTITÉ GEOGRAPHIQUE COHÉRENTE
- LE RELIEF
- LE SOCLE GÉOLOGIQUE D'UN RELIEF SINGULIER
- RELATION ENTRE LES FAILLES, LE RÉSEAU KARSTIQUE ET L'OCCUPATION PRÉHISTORIQUE
- L'HISTOIRE GÉOLOGIQUE DE LA VALLEE
- UNE HISTOIRE GÉOLOGIQUE SUPPORT DE L'INSTALLATION HUMAINE
- UNE HISTOIRE GÉOLOGIQUE SUBSTRAT DE MILIEUX DIVERSIFIÉS
- UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX, UNE GRANDE DIVERSITÉ BILOGIQUE
- DES SOLS ET DES EXPOSITIONS DIFFÉRENCIÉS : VÉGÉTATION NATURELLE DIVERSIFIÉE
- PAYSAGE EN MOSAÏQUE: L'OCCUPATION AGRICOLE ET FORESTIÈRE DU SOL
- DES SOLS ET DES EXPOSITIONS DIFFÉRENCIÉS : AGRICULTURE DIVERSIFIÉE

DIAGNOSTIC PAYSAGER : LES CARACTERES EMBLEMATIQUES DU PAYSAGE DE LA VEZERE

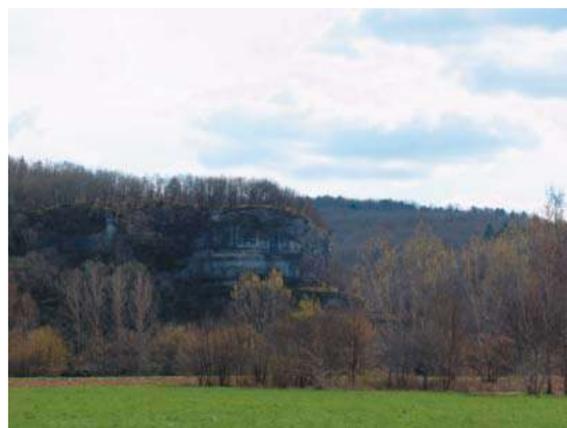
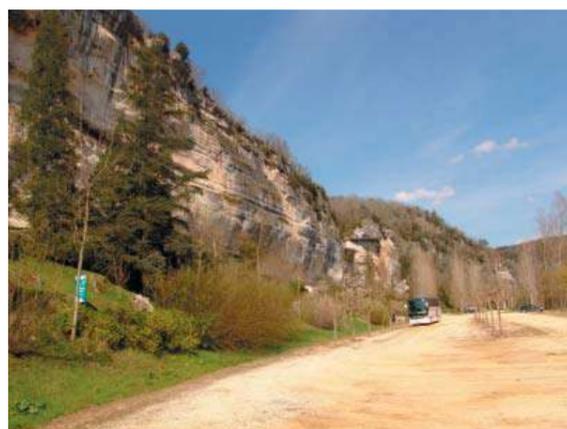
UNE UNITE DE PAYSAGE

Le segment de la vallée de la Vézère compris entre Campagne et Montignac, ses affluents et particulièrement la vallée des Beunes, entaillent profondément un plateau ondulé et recoupé de combes et vallons secondaires dont l'altitude moyenne est constante.

Cet ensemble forme une entité géographique cohérente et une unité de paysage naturel bien visible, caractérisée par les falaises abruptes qui accompagnent les principales vallées, l'étréoussesse et le profil asymétrique des méandres de la Vézère.

Le périmètre de lignes de crêtes qui englobe ce système peut, de plus, être associé à un périmètre de bassin versant de la Vézère dans ce segment. Le linéaire de la vallée de la Vézère ne doit pas être dissocié ici de l'ensemble du système morphologique dont elle participe.

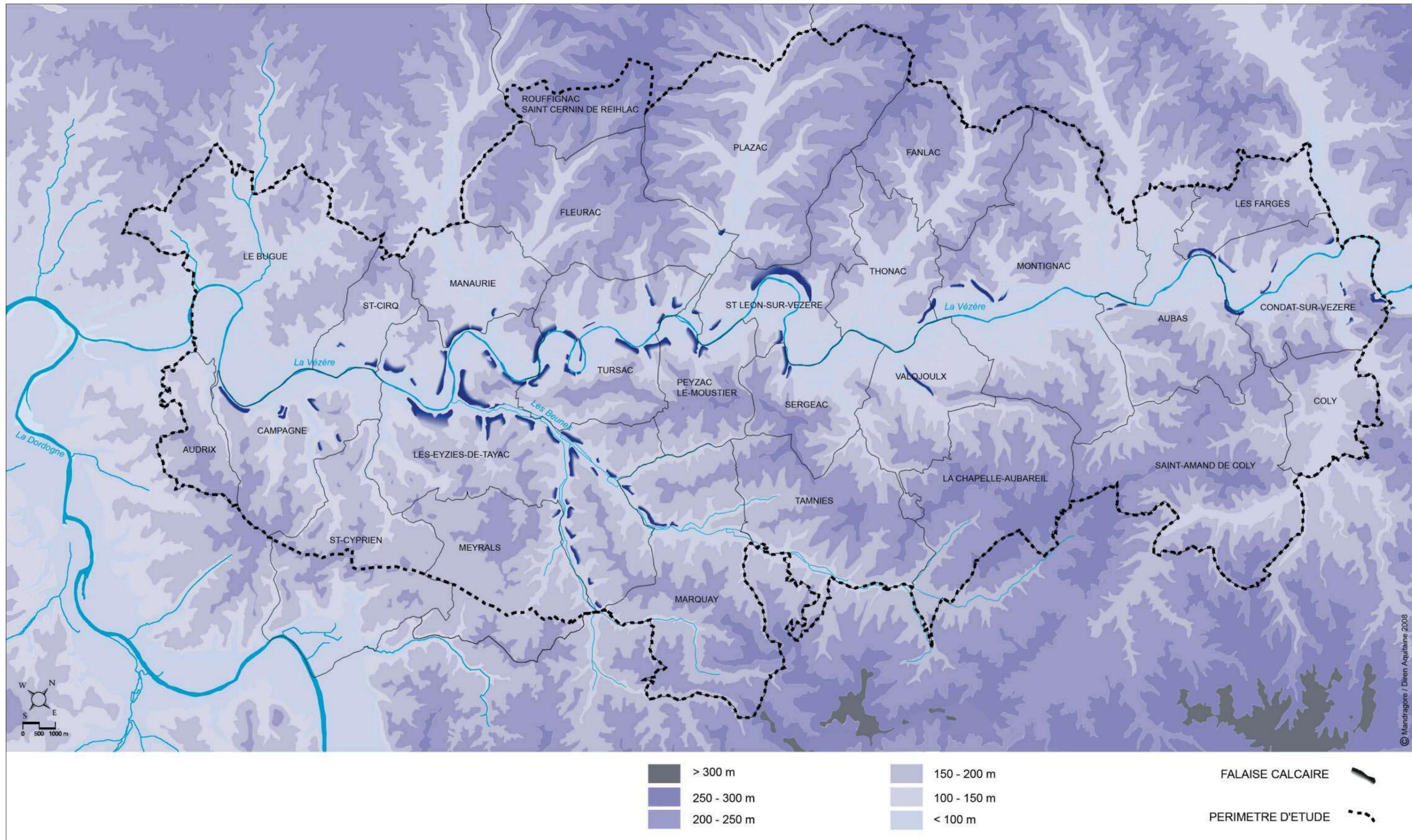
Ce système trouve son unité et son explication dans son histoire géologique.



Les photos de cette page ont été prises en hiver lorsque la végétation ne masque pas les falaises

DIAGNOSTIC PAYSAGER : LES CARACTERES EMBLEMATIQUES DU PAYSAGE DE LA VEZERE

UNE ENTITE GEOGRAPHIQUE COHERENTE





 Falaises

LE SOCLE GEOLOGIQUE D'UN RELIEF SINGULIER

Cette partie de la vallée de la Vézère est située en bordure nord-est de la plate forme calcaire du bassin aquitain. Le relief de falaises, d'escarpements et de surplombs de rochers et de combes qui le caractérise correspond du point de vue géologique à un affleurement de couches très épaisses (plusieurs centaines de mètres) de calcaires durs issus de sédiments marins du jurassique supérieur et du crétacé supérieur qui n'ont plus ensuite été submergés et donc n'ont plus reçu de dépôts marins et restent apparents.

Ces couches calcaires épaisses constituent le substrat des plateaux que traverse la Vézère. « le coniacien supérieur constitue le haut des falaises en surplomb de la vallée de la Vézère au nord des Eyzies /.../ le santorien moyen affleure au nord-est dans un rectangle délimité par Sireuil, Le Moustier, Les Granges et Cumont /.../ au sud-ouest dans le secteur du Bugue et de Mar-nac.»⁵

Les mouvements tectoniques de l'ère tertiaire et en particulier le soulèvement des Pyrénées ont occasionné des failles importantes de l'écorce terrestre qui délimitent ce territoire et le juxtaposent à des substrats géologiques très différents. Au nord-est, il est au contact des roches primaires du bassin de Brive par plusieurs failles parallèles à la grande faille armoricaine qui s'étend du versant ouest du massif central à la Bretagne.

Au sud-ouest de la zone, l'anticlinal de Saint-Cyprien sépare nettement les calcaires du jurassique supérieur des dépôts des époques campaniennes et oligocènes qui s'étendent au-delà de Campagne.

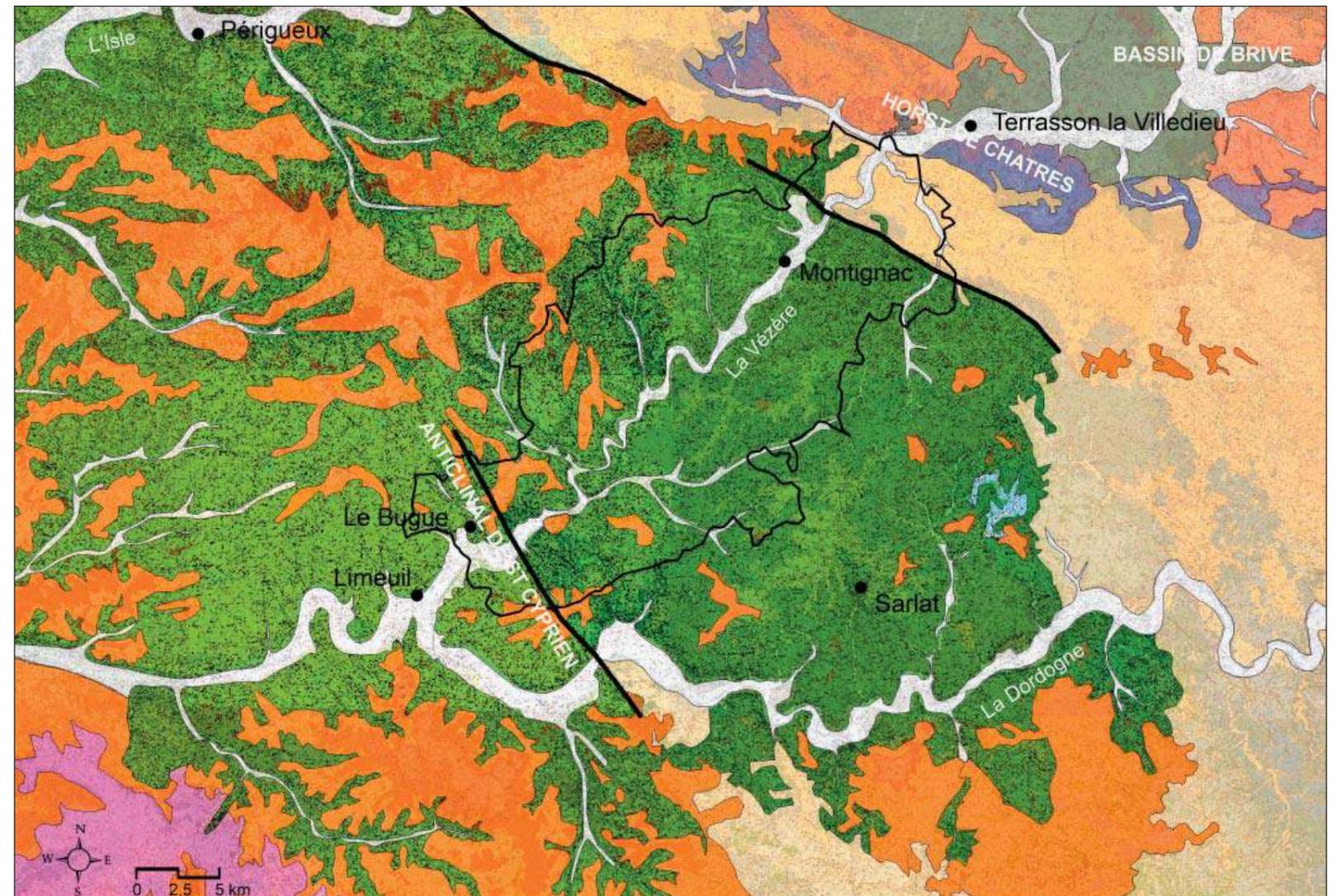
Au sud, cet ensemble géologique s'arrête sur le segment de la Dordogne qui présente des méandres et des falaises comparables à ceux de la Vézère.

Au nord, il s'étend jusqu'aux environs de Rouffignac et se perd sous des couches de sédiments plus récents.

Il s'agit donc bien ici d'une entité géologique très délimitée dans l'espace qui forme le substrat d'un territoire aux caractères physiques cohérents.

Les failles provoquées par les mouvements tectoniques dans les couches de calcaires durs sont à l'origine d'un réseau karstique très développé, creusé dans ces cassures par les écoulements des nappes présentes à diverses altitudes des couches calcaires. L'existence de ce réseau très dense, rendu accessible à ses points de contact avec la paroi des falaises, constitue l'une des raisons de l'installation des civilisations préhistoriques dans ce territoire.

L'ère quaternaire voit se réaliser l'enfoncement des vallées dans l'épaisseur du substrat sur plusieurs dizaines de mètres, par l'effet de creusement des eaux de la fonte des glaces lors de l'alternance des périodes de gel et dégel des glaciations quaternaires⁶ et, simultanément, ont été formées des terrasses alluviales qui témoignent du processus progressif de ce creusement.



LEGENDE



⁵ - Notice de la carte géologique 1/50 000°, feuille Le Bugue, 1999, BRGM

Figure 1 : Carte géologique simplifiée - interprétation des cartes du BRGM

RELATION ENTRE LES FAILLES, LE RESEAU KARSTIQUE ET L'OCCUPATION PREHISTORIQUE

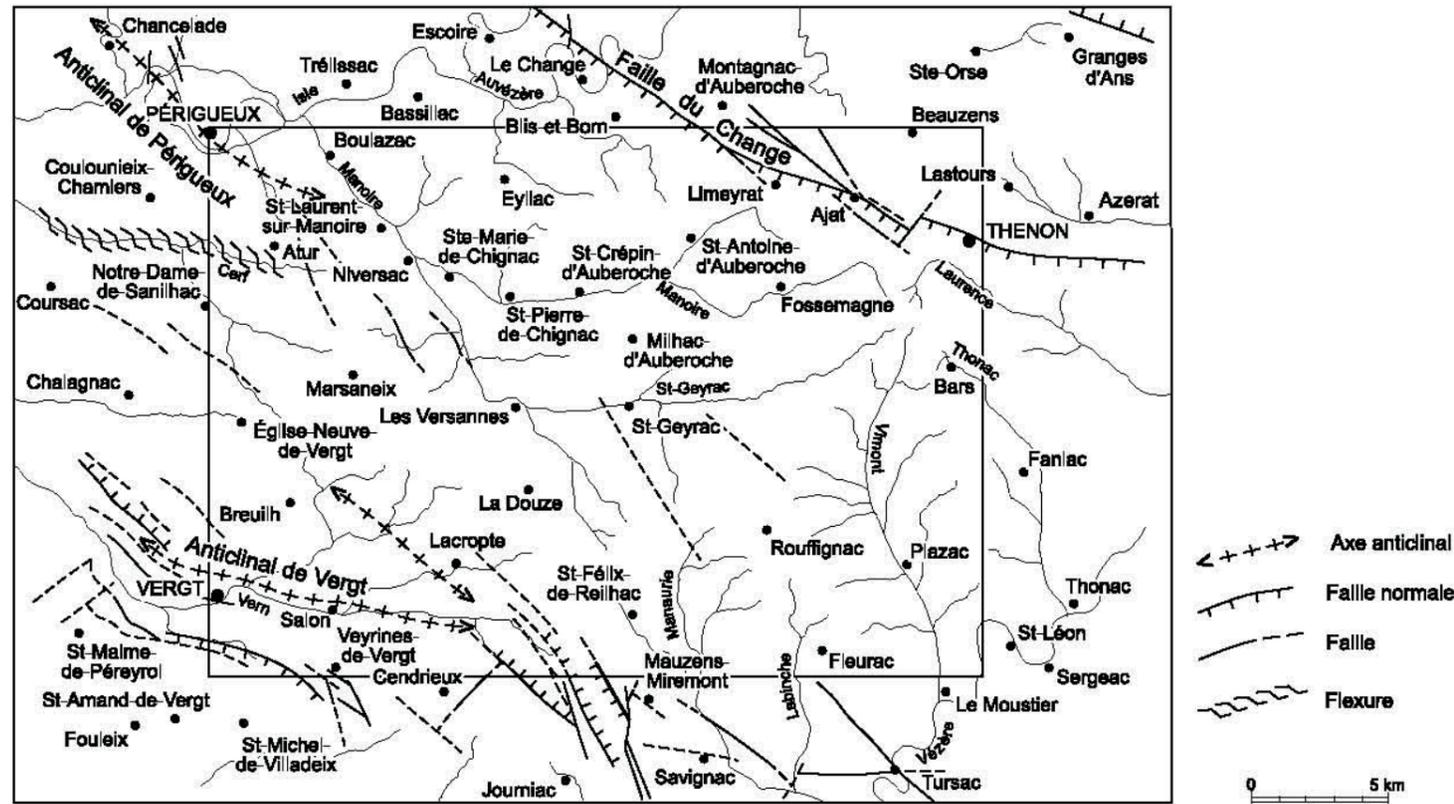


Figure 1 : Schéma structural du Périgord entre Thenon et Vergt - doct BRGM

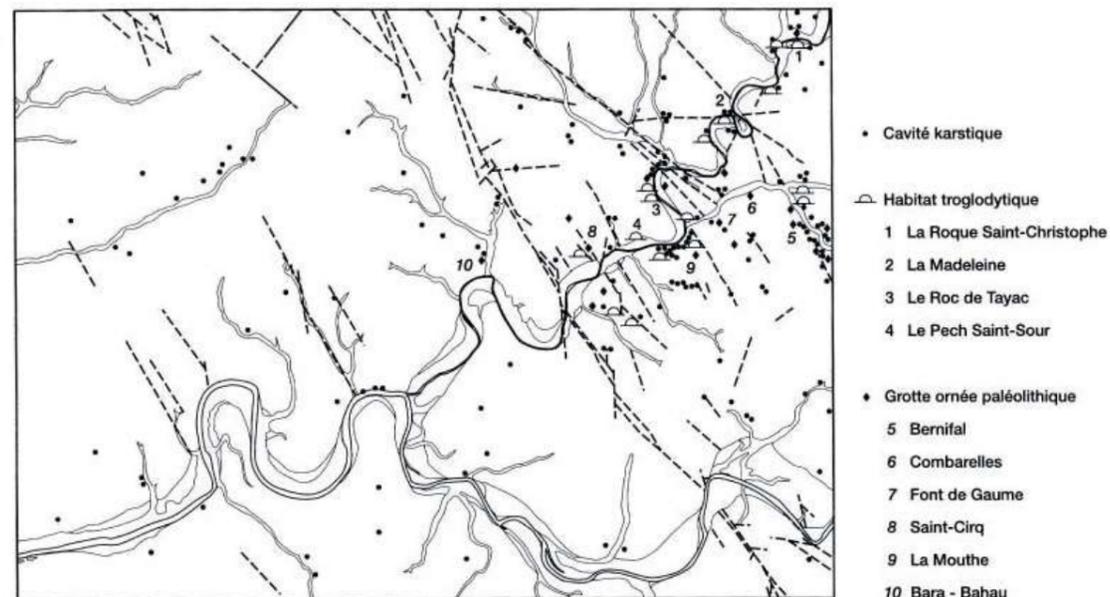


Figure 2 : Grottes ornées, habitats troglodytes et cavités de la feuille Le Bugue - doct BRGM

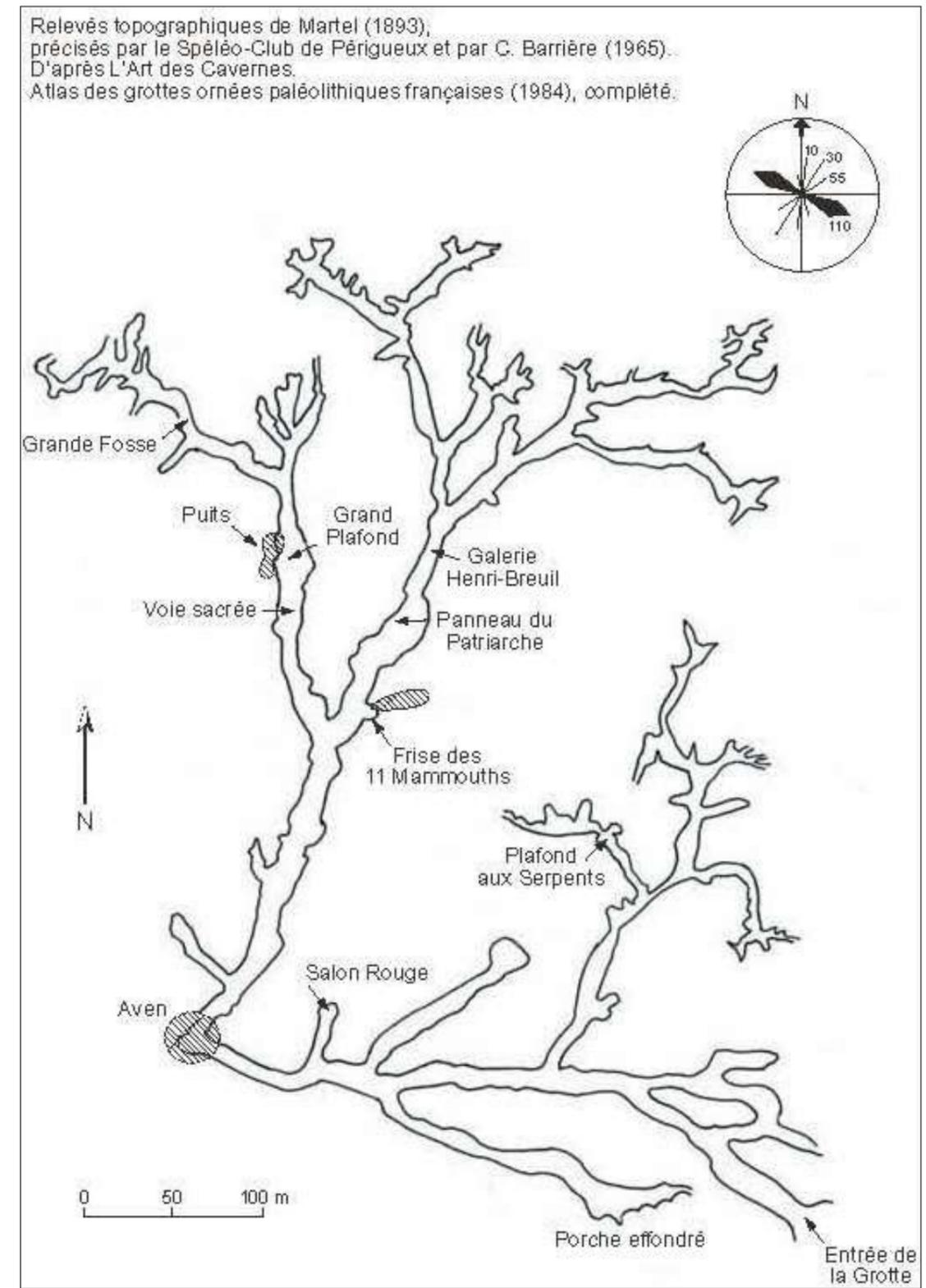


Figure 1 : Plan du réseau karstique supérieur de la grotte de Rouffignac (Croc de Grandville) et analyse structurale de la direction des galeries

L'HISTOIRE GÉOLOGIQUE DE LA VALLEE

La formation des falaises dans ce segment est directement liée à l'existence d'un substrat suffisamment homogène et dur pour supporter l'action mécanique des eaux sans s'effondrer. Les surplombs et les surcreusements des façades de falaises résultent de la résistance inégale de la roche selon les couches de sédiments qui se superposent. Les terrasses alluviales qui jalonnent les vallées à plusieurs hauteurs ont été remblayées avec les apports sédimentaires des rivières.

De la même période datent les dépôts de versant et les talus d'éboulis au pied des corniches qui constituent une autre forme caractéristique du relief de ces vallées. Ces éboulis sont constitués de débris de roches calcaires fragmentées par l'effet du gel.

Les fonds de vallées, comblés jusqu'à notre époque par les alluvions chargées en éléments argilo-siliceux que charrient les cours d'eau, forment des surfaces planes et continues entre les versants abrupts. L'écoulement très lent des rivières sur ces fonds a favorisé parfois la formation de tourbe alcaline⁶.

Les plateaux, émergés depuis la fin du crétacé supérieur, ont reçu, sur l'épaisse couche de calcaire, les apports d'alluvions terrestres de l'ère tertiaire et ils ont subi les altérations superficielles des roches sous l'action des climats. Ces différents processus sont à l'origine de sols fertiles argilo-siliceux très diversifiés.

Cette histoire géologique éclaire la compréhension de l'état actuel du paysage naturel : d'une part elle a produit la grande unité des formes de relief issues d'un même socle rocheux homogène; d'autre part, elle a induit une très grande diversité de situations dans l'espace et de conditions naturelles organisées en une mosaïque serrée de milieux variés sur l'ensemble du territoire.

⁶ - Notice de la carte géologique, 1/50 000° feuille Terrasson, non datée, BRGM

COUPES STATIGRAPHIQUES METTANT EN ÉVIDENCE L'ORIGINE DES FORMES DES FALAISES

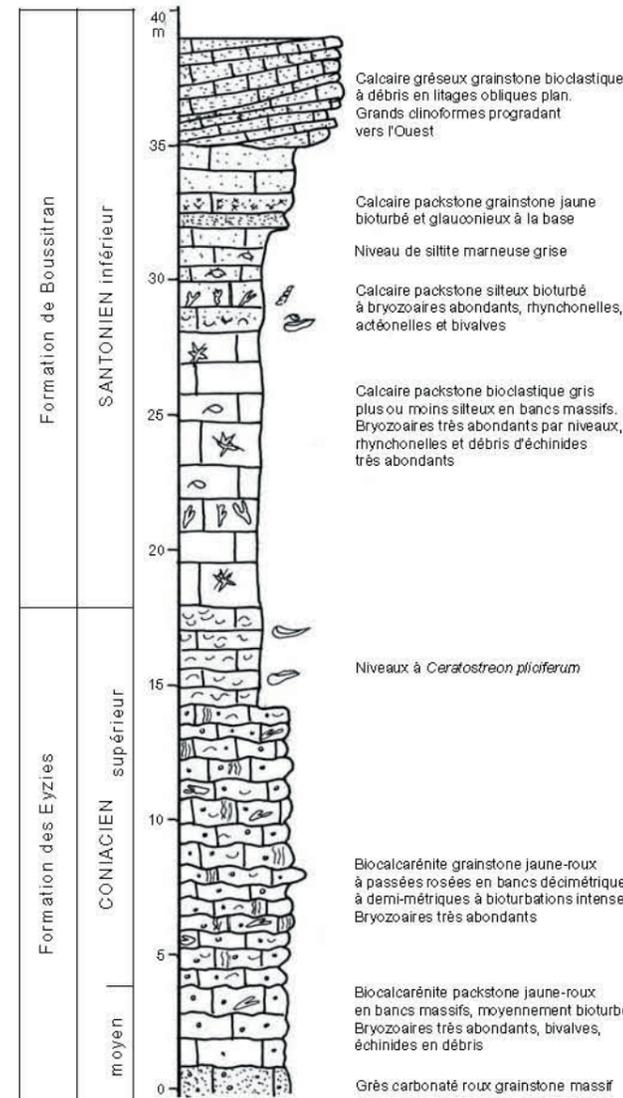


Figure 1 : Coupe du sommet de la Formation des Eyzies et de la base de la Formation de Boussitran dans la carrière de Chaban (Cote de Jord)



Figure 2 : Eboulis sous la falaise de Font de Gaume (vue env.1900 - actuellement boisés)

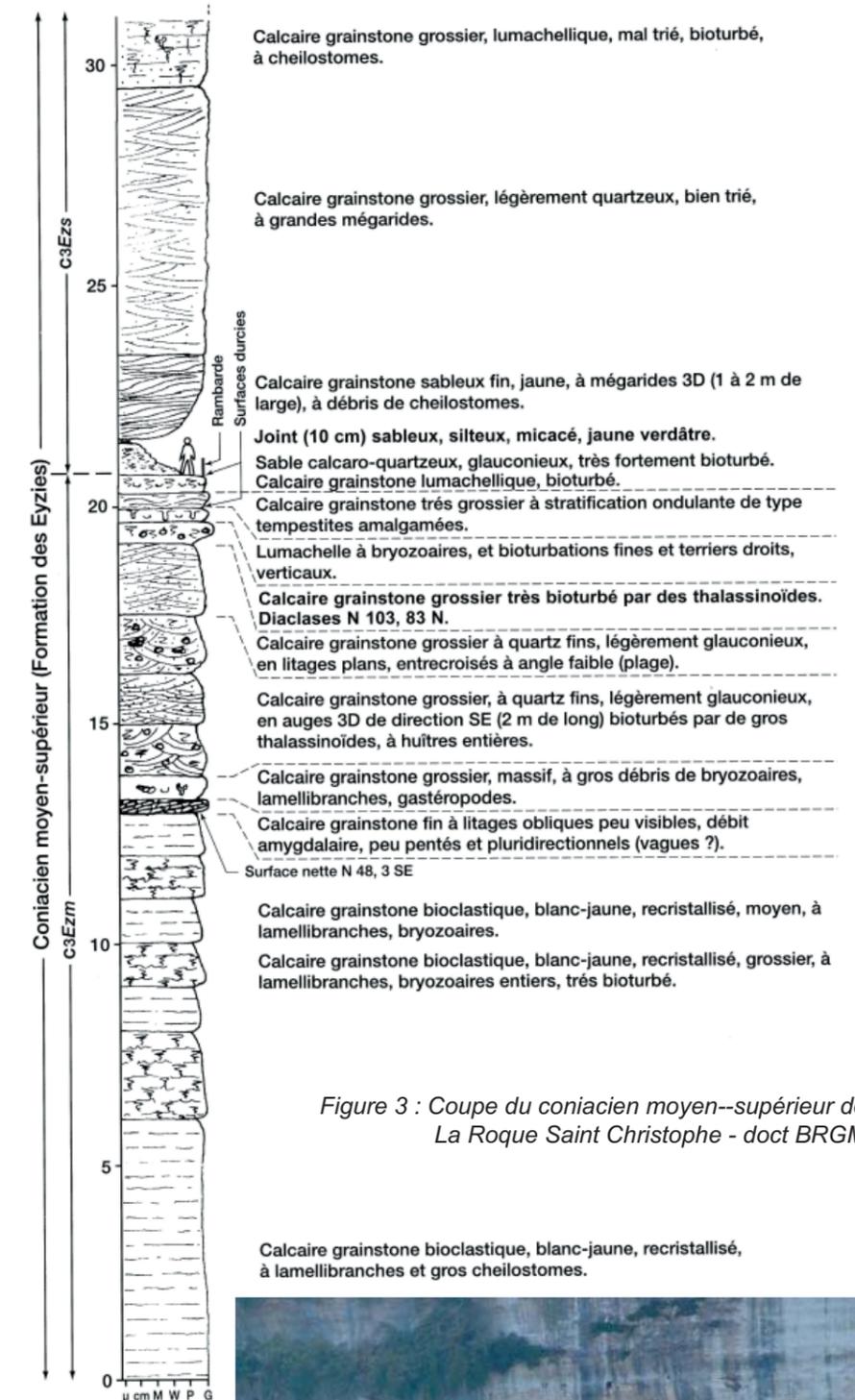
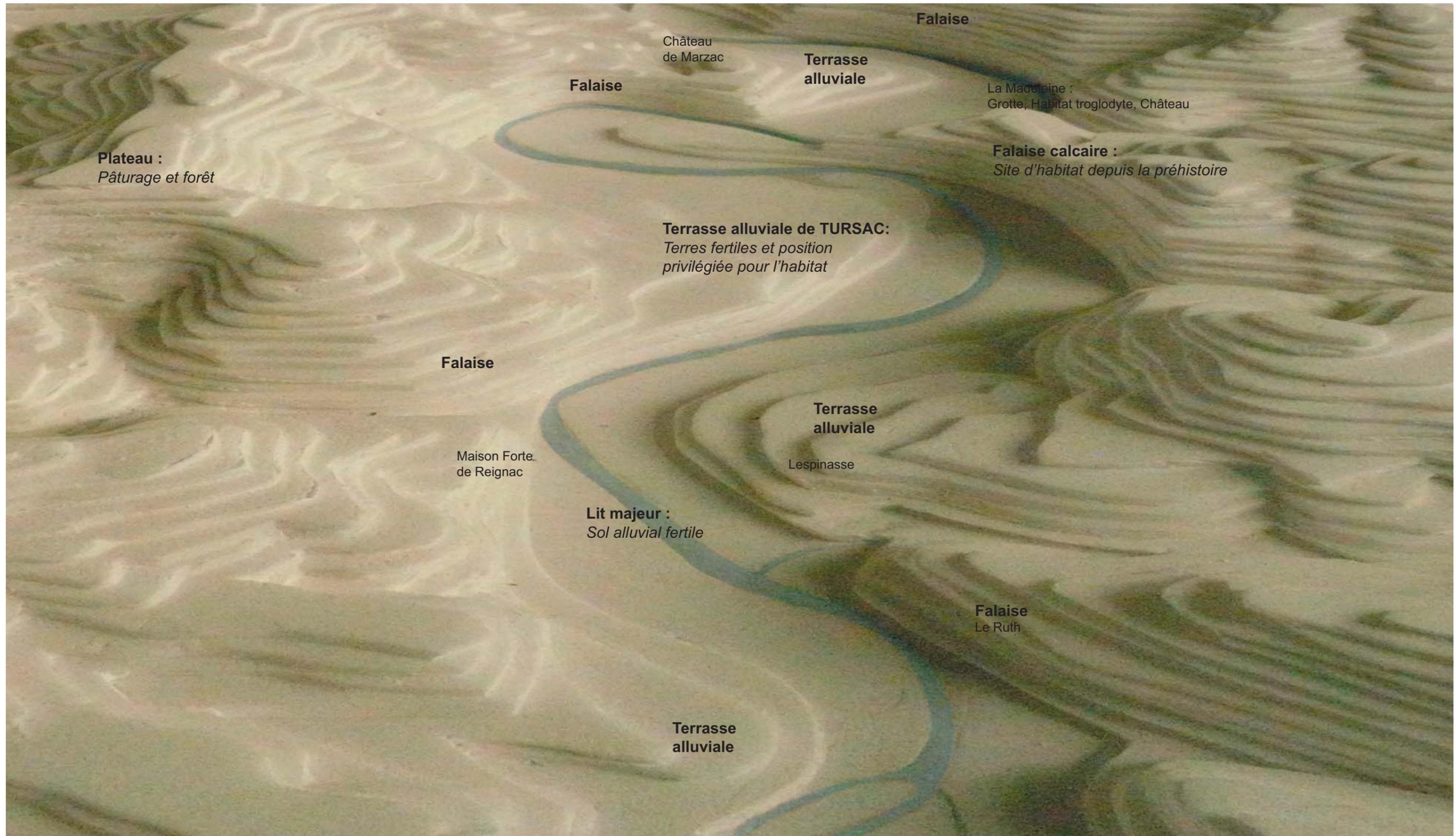


Figure 3 : Coupe du coniacien moyen--supérieur de La Roque Saint-Christophe - doct BRGM



Figure 4 : Vue sur la falaise de La Roque - Saint-Christophe



Vue d'après maquette depuis Le Moustier
Les installations humaines utilisent les ressources offertes par le relief : situation défensive, protection de l'habitat, sol fertile



Figure 1 : Des sols et des milieux différents en fonction de l'orientation et du relief,

UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX, UNE GRANDE DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

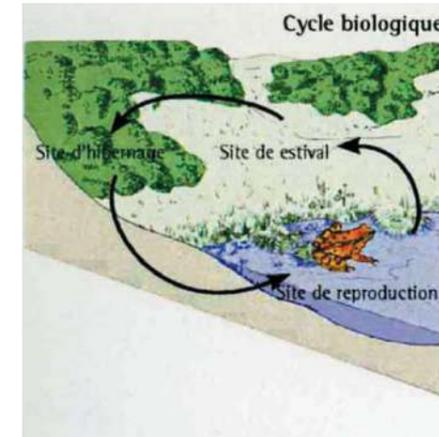
Le Périgord sarladais constitue une entité naturelle dont font partie le segment de la vallée de la Vézère compris entre Campagne et Montignac, la vallée des Beunes ainsi que les plateaux qu'elles entaillent.

« Cette entité naturelle se caractérise par un relief contrasté de vallées et de combes plus ou moins escarpées.

La variabilité de la topographie et la nature des terrains induit un système rural complexe (petit parcellaire, boisements de plateaux, système agricole de polyculture élevage exploitant vallées, versants et plateaux) et des incidences micro-climatiques qui déterminent une interprétation floristique variée, véritable "mosaïque écologique" emblématique de ce Périgord. Cette richesse naturelle paysagère constitue un atout dans le développement de ce territoire. »⁷

La diversité des milieux présents, ainsi que la répartition spatiale des niches écologiques sont exploitées de façon complémentaire par certaines espèces au cours de leur cycle vital.

Ce système en mosaïque assure la permanence d'une biodiversité floristique et faunistique exceptionnelle. Celle-ci forme aussi un paysage caractéristique façonné par les formes du relief, le parcellaire ainsi que le potentiel agronomique des sols.



Les espèces, pour satisfaire leur cycle biologique (nourriture, reproduction, refuge,..) exploitent souvent plusieurs milieux naturels (milieux aquatique, forestier, prairie,..). L'ensemble de ces milieux constitue leur domaine vital. La disparition ou l'inaccessibilité à un ou plusieurs de ces milieux rend difficile le maintien de certaines espèces.

Figure 1 : Site Natura 2000 Vallée des Beunes, Document d'objectif, p. 9

Occupation du sol du Bassin versant

- Boisements
- Prairies
- Terres
- Espaces artificialisés
- Piscicultures
- Carrières en activité



Figure 2 : Site Natura 2000 Vallée des Beunes, Document d'objectif, p. 18

⁷ - Site Natura 2000 Vallée des Beunes, Document d'objectif, p. 2

DES SOLS DIFFERENCIES / DES EXPOSITIONS VARIEES / UNE VEGETATION ET UNE FAUNE NATURELLES TRES DIVERSIFIEES

PROFIL TYPE DE LA VALLEE DE LA VEZERE

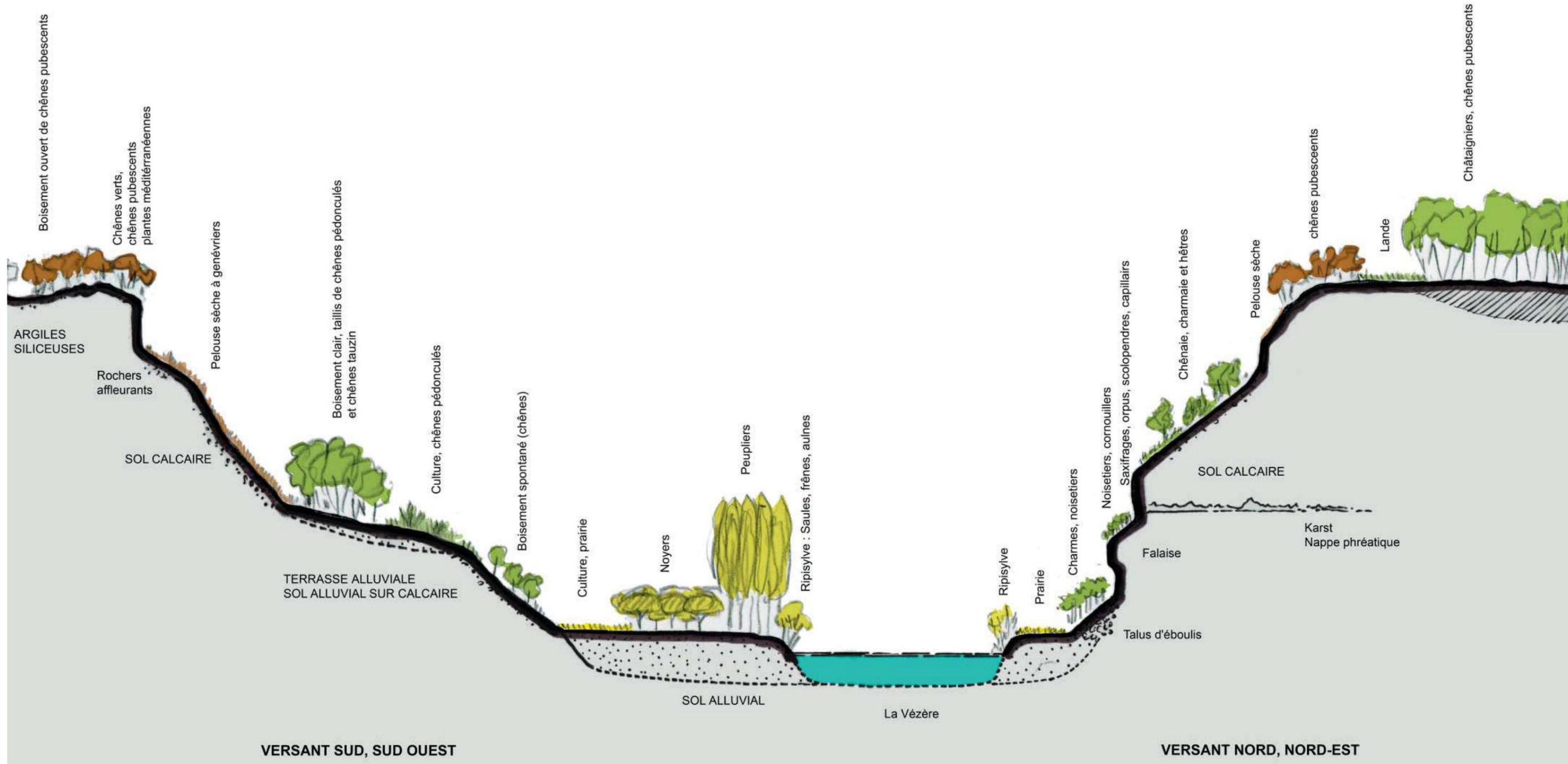


Figure 1 : Profil type de la vallée de la Vézère - Etagement de la végétation naturelle
(Source DOCOB - Etude BKM 2002- Relevés Mandragore)

DES SOLS DIFFERENCIES / DES EXPOSITIONS VARIEES / UNE VEGETATION ET UNE FAUNE NATURELLES TRES DIVERSIFIEES

PROFIL TYPE DE LA VALLEE DES BEUNES

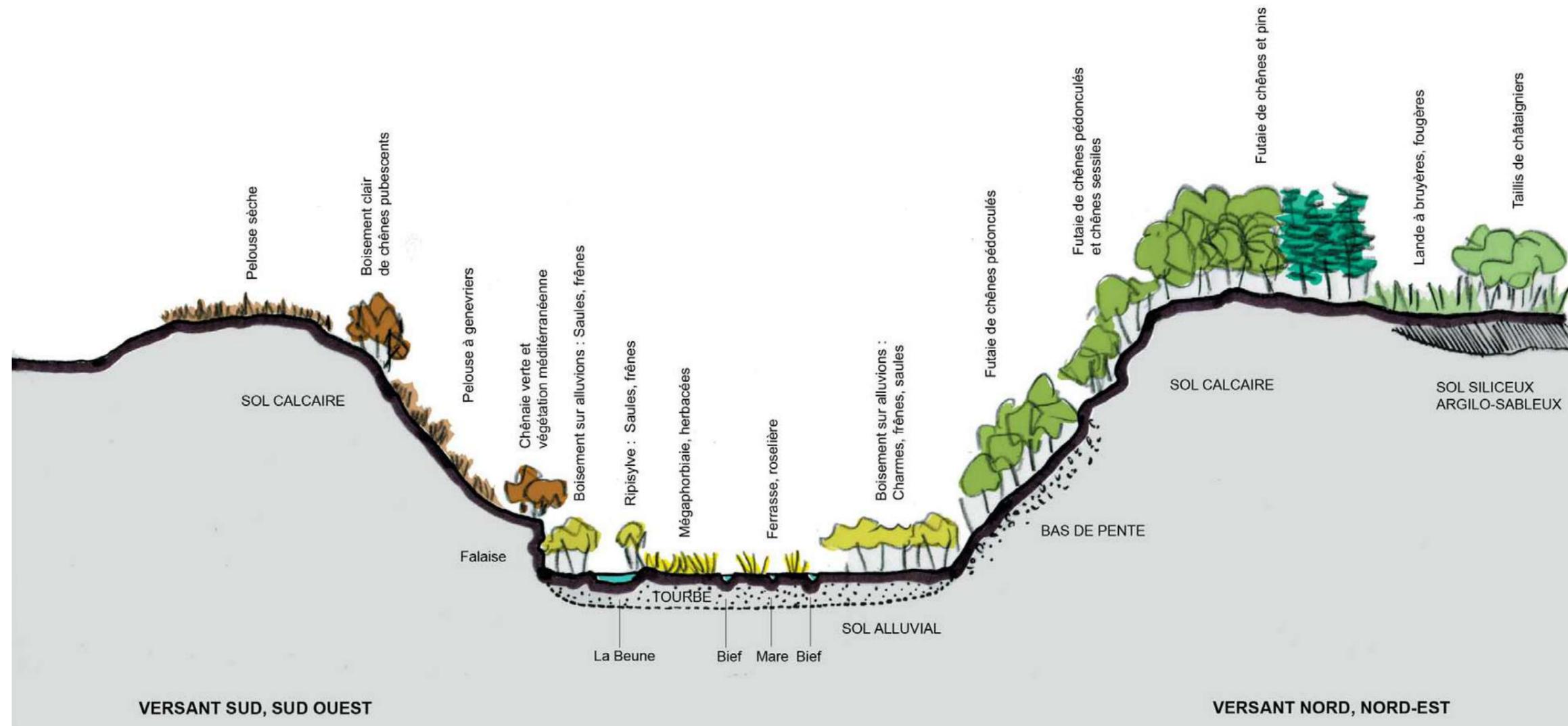


Figure 1 : Profil type de la vallée de la Beune - Etagement de la végétation naturelle
(Source DOCOB - Etude BKM 2002- Relevés Mandragore)

DES SOLS DIFFERENCIES / DES EXPOSITIONS VARIEES / UNE VEGETATION ET UNE FAUNE NATURELLES TRES DIVERSIFIEES

PROFIL TYPE D'UNE COMBE

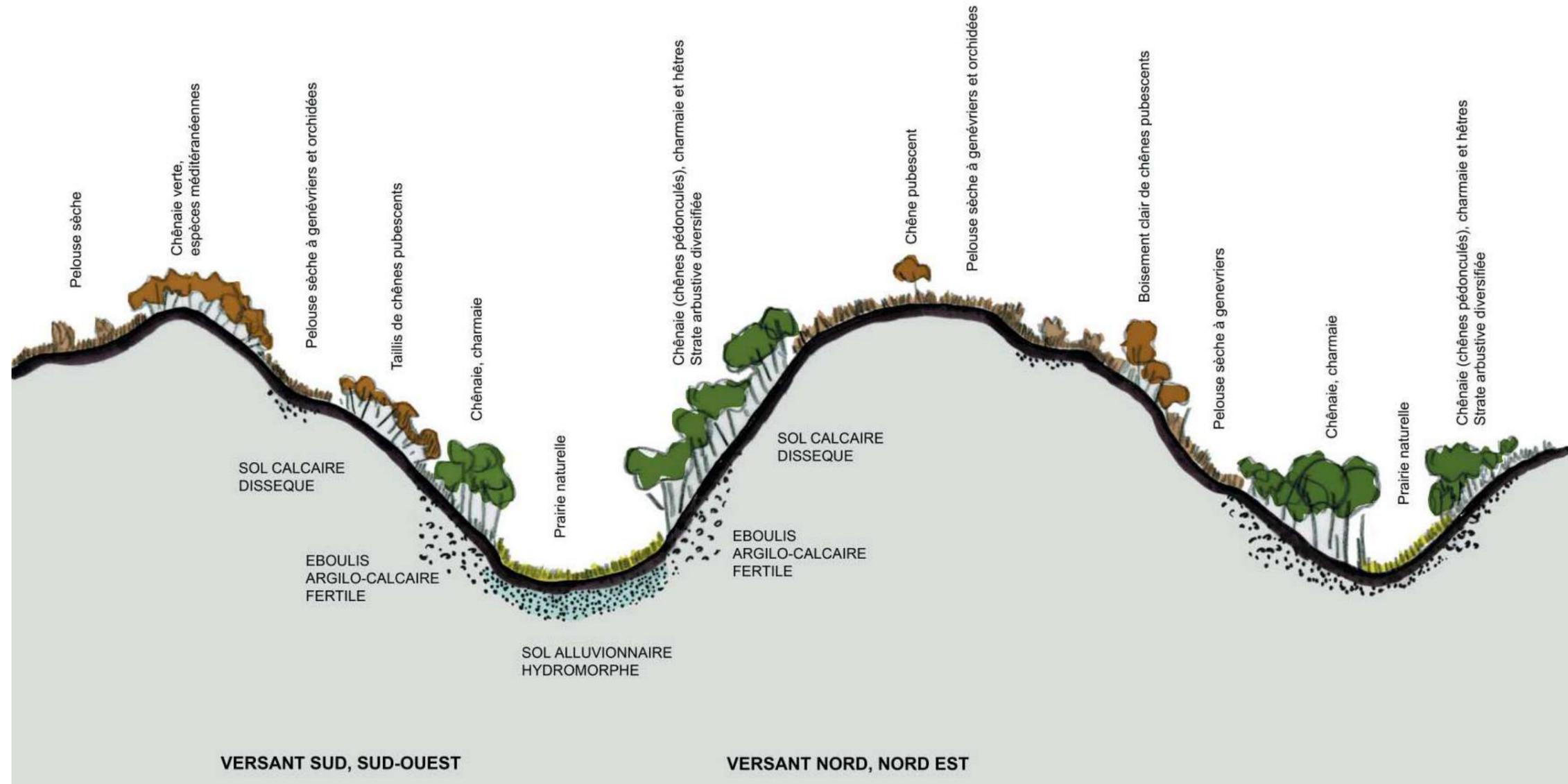


Figure 1 : Profil type d'une Combe - Etagement de la végétation naturelle
(Source DOCOB - Etude BKM 2002- Relevés Mandragore)

PAYSAGE EN MOSAÏQUE

L'OCCUPATION AGRICOLE ET FORESTIÈRE DU SOL

La variété des sols et des situations topographiques de la vallée influence fortement l'utilisation agricole et forestière du sol. Des aptitudes différentes des terres ont induit des productions agricoles et forestières différenciées qui s'inscrivent dans l'organisation en mosaïque du paysage naturel.

Cette structure en mosaïque reste le schéma caractéristique du paysage malgré les évolutions entraînées par les changements de l'économie agricole au cours de l'histoire, l'introduction de nouvelles techniques et de nouvelles productions, l'alternance de périodes de prospérité ou d'abandon.

L'analyse de la carte de Belleyme établie à la fin du XVIII^e siècle juste avant la Révolution, à une époque où l'essentiel des productions agricoles et forestières dans cette région sont destinées aux besoins locaux, montre un paysage constitué de cultures, de parcours de pâturage et de boisements variés étroitement imbriqués en mosaïque dont la localisation est entièrement déterminée par la situation et la qualité des terres.

La carte détaille avec beaucoup de précision une occupation du sol qui reflète bien les aptitudes agricoles des terres telles que l'on peut les observer actuellement. En effet, la répartition indiquée par la carte de Belleyme reflète largement l'état actuel de la végétation spontanée, des surfaces agricoles et de la forêt.

- Les surfaces en futaies de feuillus et les forêts de châtaigniers exploitées pour le bois d'œuvre et la tonnellerie sont situées sur les terres argileuses et profondes des plateaux.
- Les bois taillis clairs pour le bois de feu de chênes pubescents et chênes verts. Ces taillis probablement pâturés comme c'était l'usage à cette époque sont situés sur les versants des vallées et combes mais aussi sur les rebords rocheux des plateaux.
- Les landes à bruyères sur les argiles des plateaux et les pelouses sèches calcaires plus ou moins arborées sur les pentes, rochers et rebords de plateaux. Landes et pelouses offrant de larges zones de pâturages extensifs pour les moutons.
- Les vignes dont les surfaces sont prises sur les sols calcaires secs des zones de taillis et de pelouses sèches, probablement aménagées en terrasses sur les pentes.
- Les cultures vivrières forment des clairières autour des villages des hameaux et châteaux le plus souvent sur les terres fertiles des terrasses alluviales le long des vallées et sur les plateaux où l'habitat est généralement dispersé; les prairies de fauche certainement drainées par des fossés occupent le grand lit inondable de la Vézère.
- Les prairies humides, roselières et tourbières s'étendent dans les fonds de vallées des affluents où l'on exploite les carex et les joncs ainsi que l'énergie hydraulique pour activer les moulins.

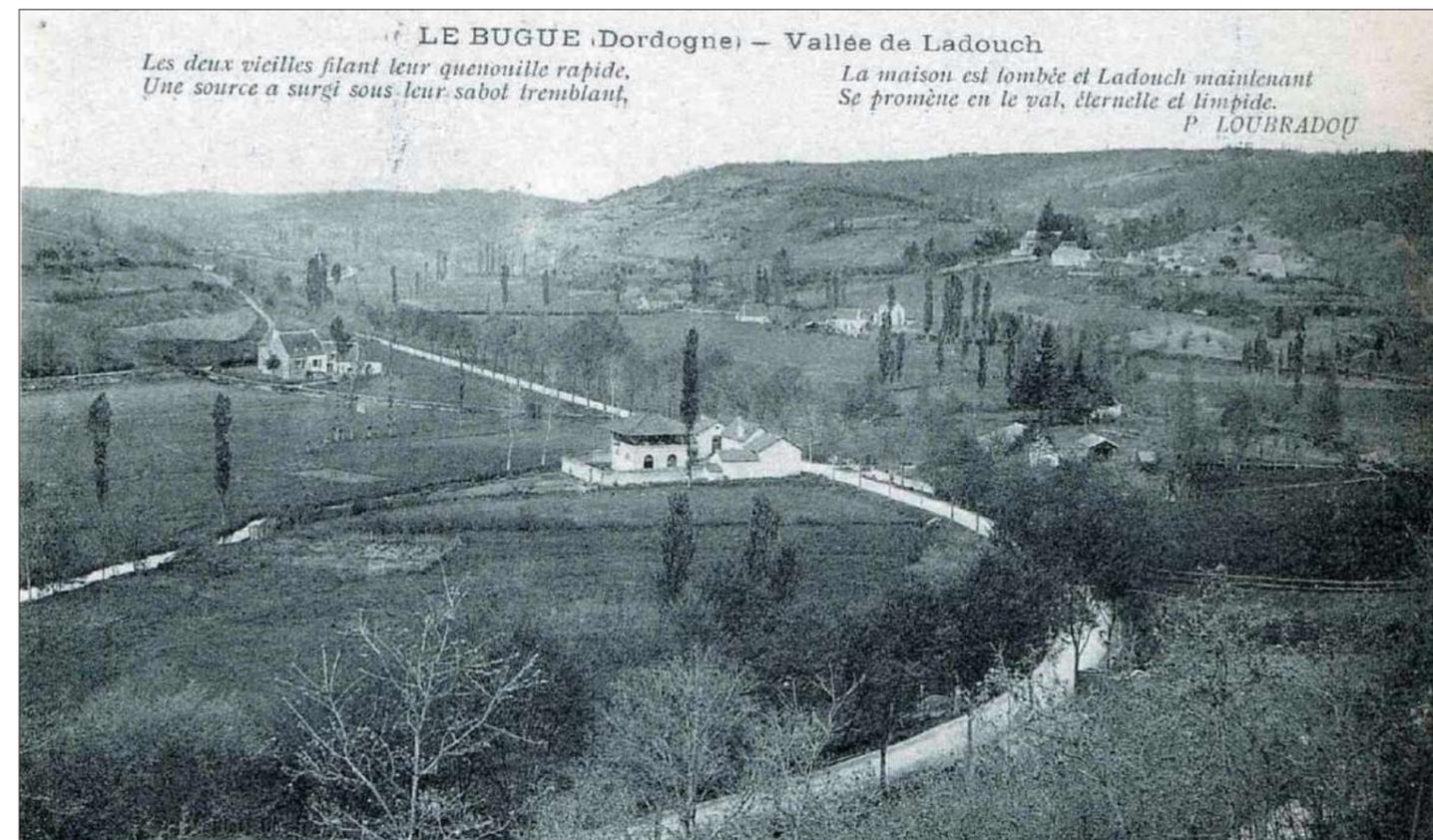


Figure 1 : L'occupation agricole du sol au début du XX^e siècle occupe toute la surface - Secteur Le Bugue



Figure 2 : L'occupation agricole actuelle est beaucoup plus fragmentée - Secteur Saint Leon



Figure 1 : Diversité de végétation et de milieux associés

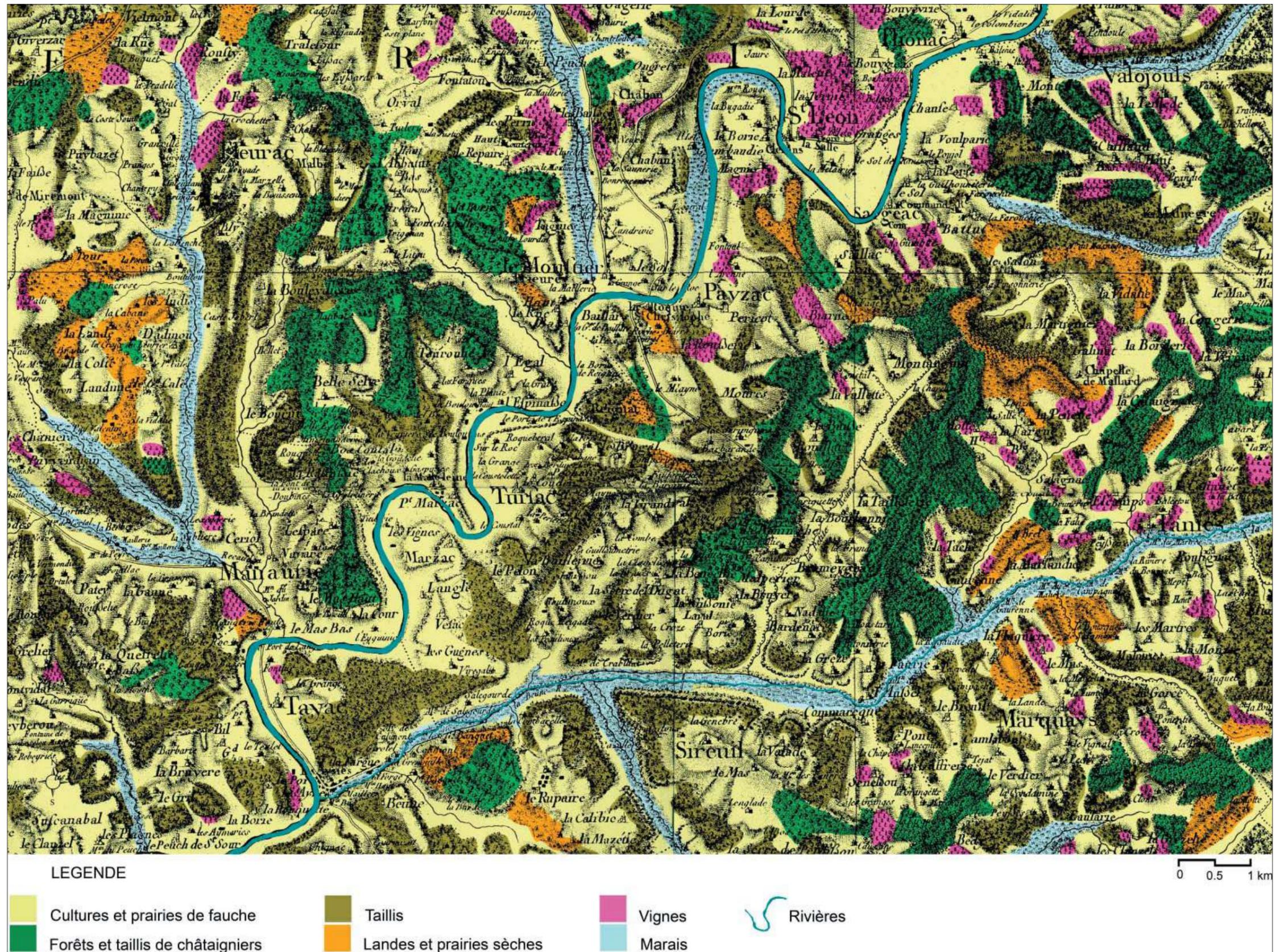


Figure 1 : Support carte de Guyenne, dite de Belleyme - 1786 - l'agriculture au XVIII^e siècle reflète les aptitudes des sols

L'EVOLUTION DU PAYSAGE

- UNE FERMETURE DU PAYSAGE PLUS RADICALE SUR LES PENTES ET REBORDS DE PLATEAUX
- EVOLUTION DU PAYSAGE (LES EYZIES : CARTES ET PHOTOS)
- EVOLUTION DU PAYSAGE (LE MOUSTIER, SAINT LEON, MONTIGNAC : CARTES)
- DYNAMIQUES D'ENFRICHEMENT
- EVOLUTION DU PAYSAGE (PHOTOCOMPARAISON)



Les Eyzies, gravure C. Lyell, The antiquity of man (1873)

UNE FERMETURE DU PAYSAGE PLUS RADICALE SUR LES PENTES ET LES REBORDS DE PLATEAUX

L'observation de la carte de Belleyme et la comparaison avec les cartes et les données récentes permettent de constater une certaine permanence de la vocation agricole et forestière des sols sur les terres fertiles de la vallée de la Vézère ainsi que sur les plateaux argileux jusqu'à nos jours.

A l'inverse, les sols humides et les terres pauvres des landes et taillis ainsi que les surfaces de vignes qui constituaient de larges espaces ouverts ou clairsemés sur les pentes et les crêtes et les fonds de vallée ont été recolonisés par la végétation naturelle après l'abandon des usages qui les entretenaient : culture de la vigne après le phylloxera, exploitation du bois de feu, pâturage ovin extensif et fauchage des prairies humides, dans la deuxième moitié du XX^e siècle.

Ce sont les rebords de plateau et les pentes fortes des versants qui ont subi les transformations les plus importantes de l'occupation du sol. Ces évolutions entraînant une modification progressive du paysage que l'on constate aisément en comparant les photos de mêmes lieux prises au début et au milieu du XX^e siècle et actuellement.

Le paysage ouvert, offrant de longues perspectives dans la vallée et au delà sur les plateaux, s'est cloisonné, resserré entre les fortes limites visuelles que forment ces boisement peu exploités. C'est ce nouveau caractère que met parfaitement en évidence la carte extraite de l'étude paysagère du cabinet BKM en 2002 soulignant l'écran massif et continu constitué par les deux versants de la Vézère.

L'évolution actuelle du paysage de la vallée perçue comme un espace linéaire resserré entre ses versants boisés repose pour une large part sur la fermeture de ces espaces qui n'ont pas trouvé de nouvelle vocation économique.

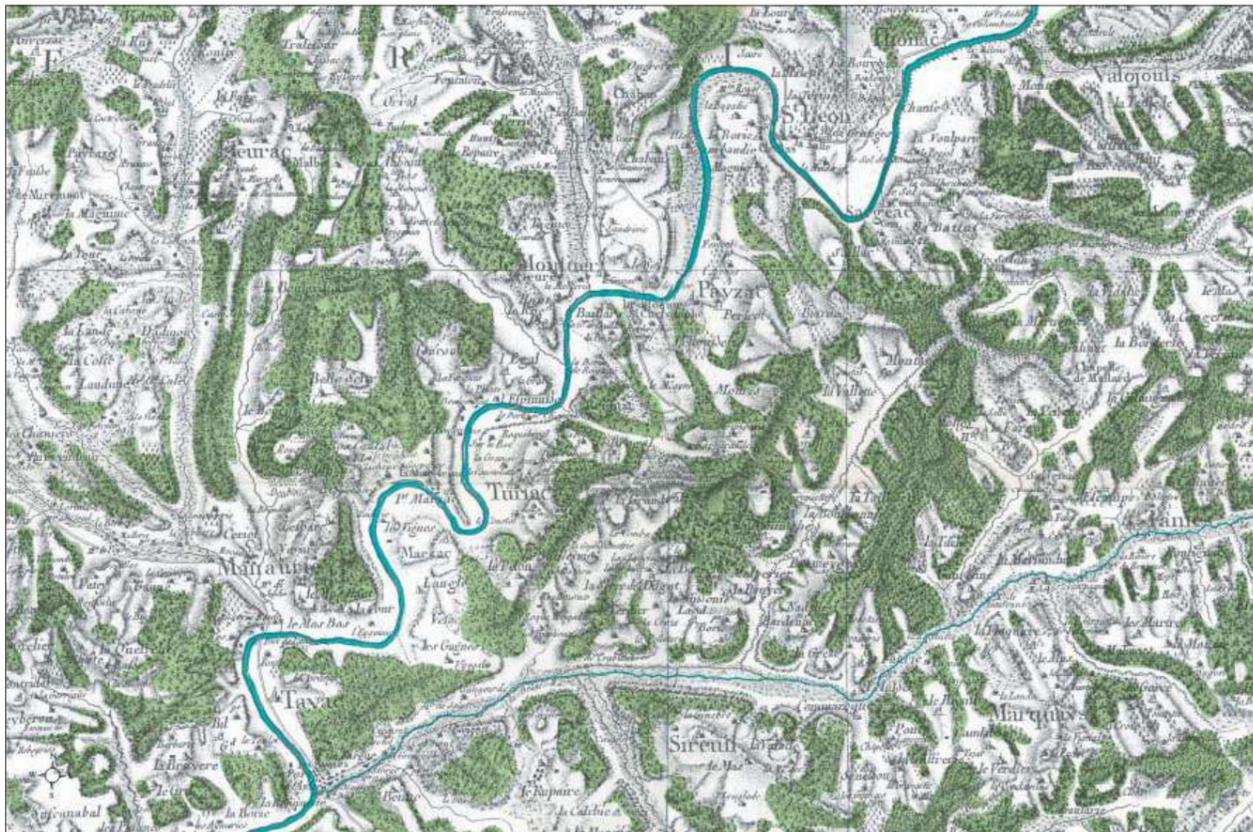


Figure 1 : Interprétation de la carte de Belleyme indiquant les espaces de forêt bien distincts des landes boisées

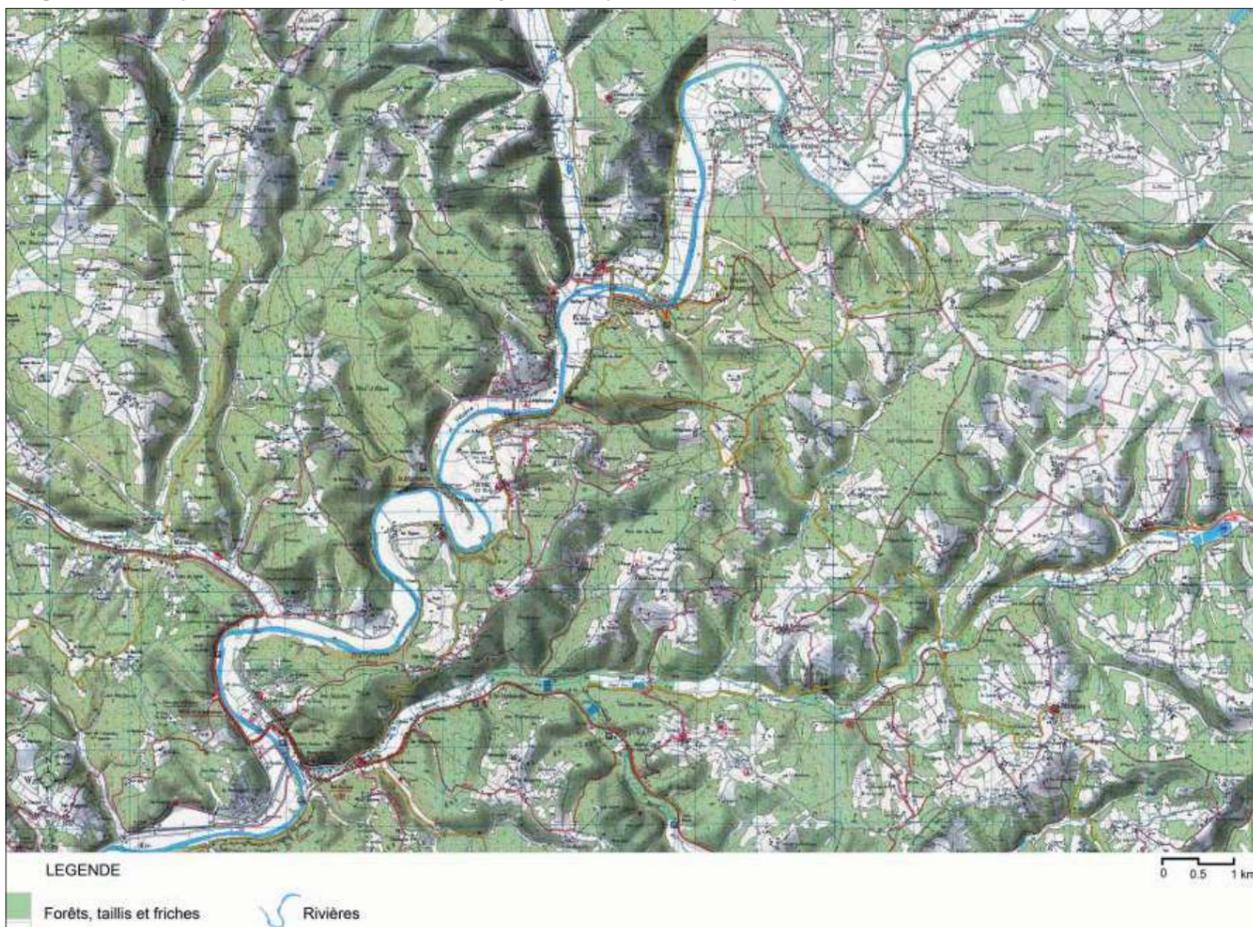


Figure 2 carte IGN 1/25000^e montrant l'extension actuelle des boisements

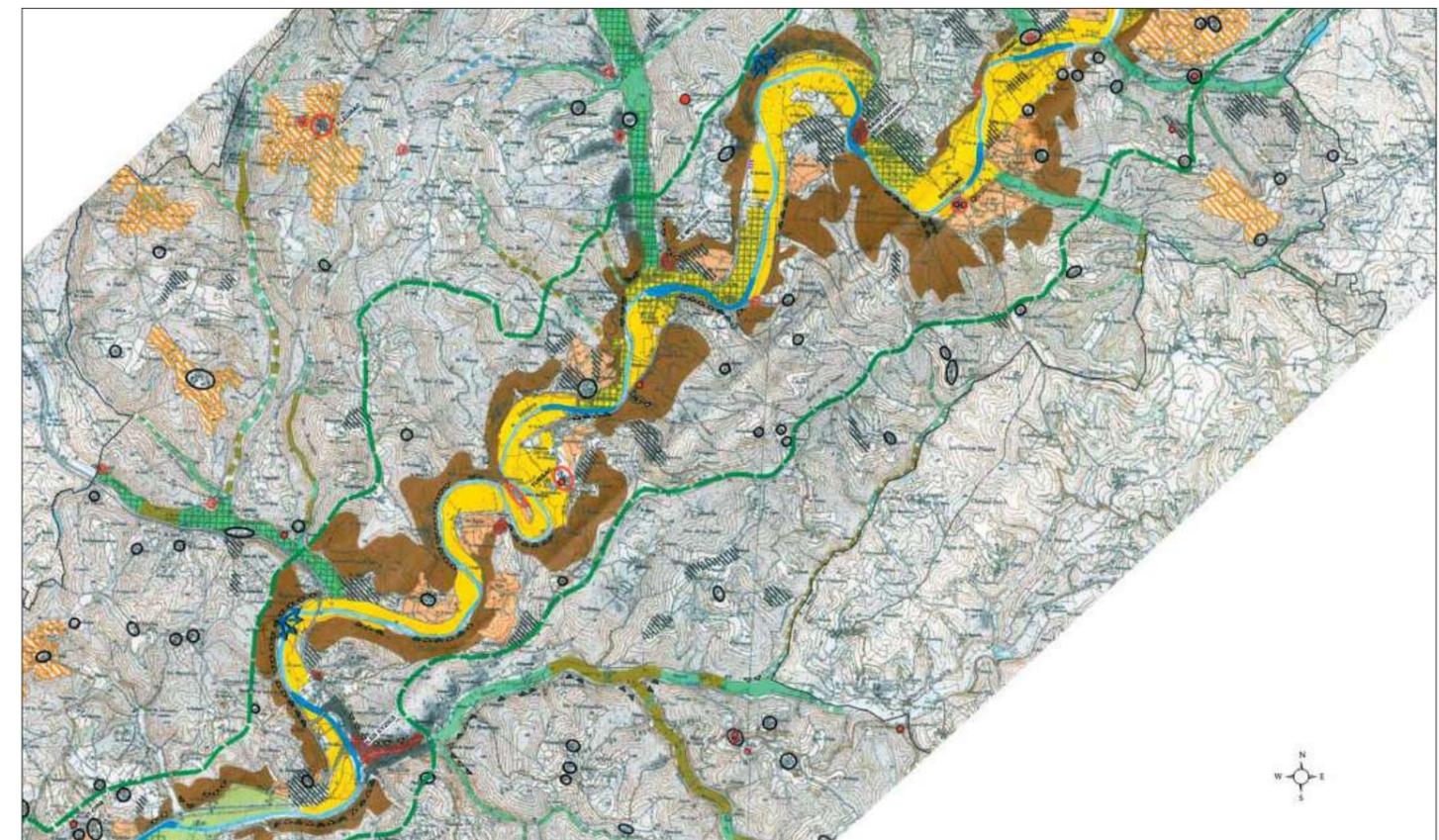


Figure 3 : Extrait carte de l'étude paysagère du cabinet BKM -2002
Les zones de couleur brune indiquent les espaces boisés constituant une limite visuelle de la vallée boisement sur les versants



Figure 1 : Extrait carte de Cassini - milieu du XVIII^e siècle. Peu d'indication sur la végétation, seules les forêts importantes sont indiquées, il n'y en a pas sur cet extrait...



Figure 2: Extrait carte de Belleyme - 1786 La carte distingue les landes boisées ouvertes sur les pentes et les rebords de plateau et les forêts. Les espaces figurés en blanc représentent des cultures et prairies.



Figure 3 : Extrait carte IGN - 1/50000 - 1954 La carte ne représente que les boisements importants probablement exploités

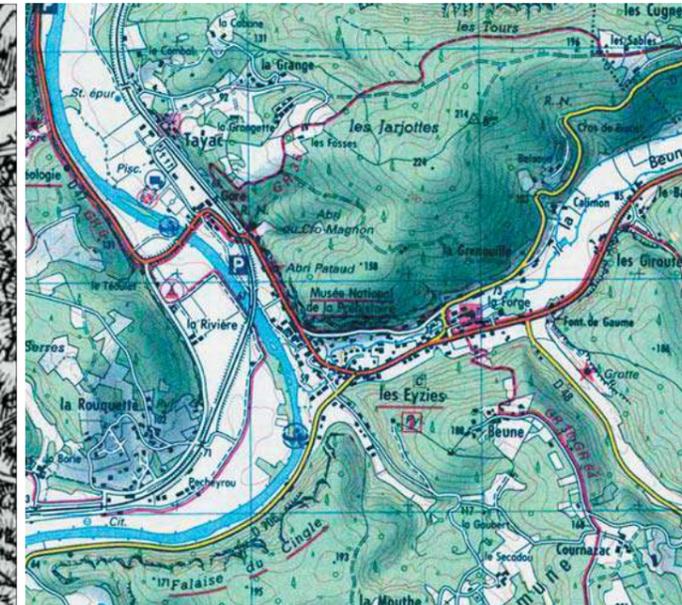


Figure 4 : Extrait carte IGN - 1/25000 - 1998 La carte exprime la perception d'un boisement continu de l'espace

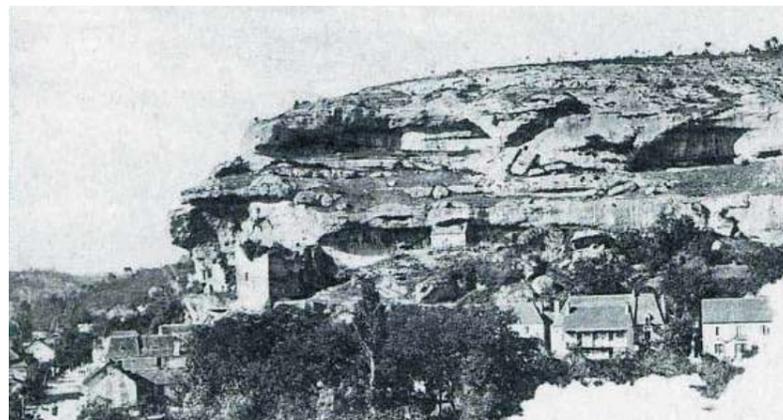


Figure 5: Les Eyzies - Début 20^e siècle - Cliché Daudrix Cette photo de falaise très dénudée montre l'aspect caractéristique de l'espace après une coupe rase de taillis. Les quelques arbres que l'on voit en arrière plan sur le plateau sont des arbres de réserve. La repousse des souches formera un taillis qui modifiera le paysage jusqu'à la prochaine coupe. Dans ce type de boisement, le pâturage limitait la concurrence des autres ligneux et maintenait une végétation herbacée au sol.

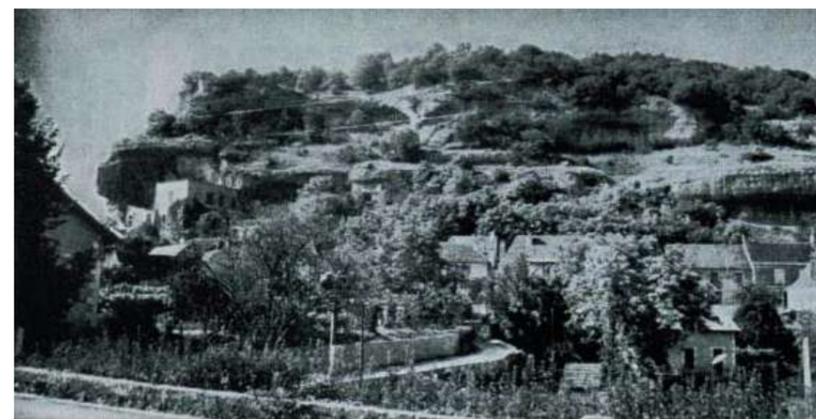


Figure 6 : Les Eyzies - Années 60 - Cliché SPADDEM L'espace du plateau semble être encore pâturé, mais les arbustes épineux semblent déjà présents signe d'une moins forte utilisation. Le taillis semble être en phase de croissance.

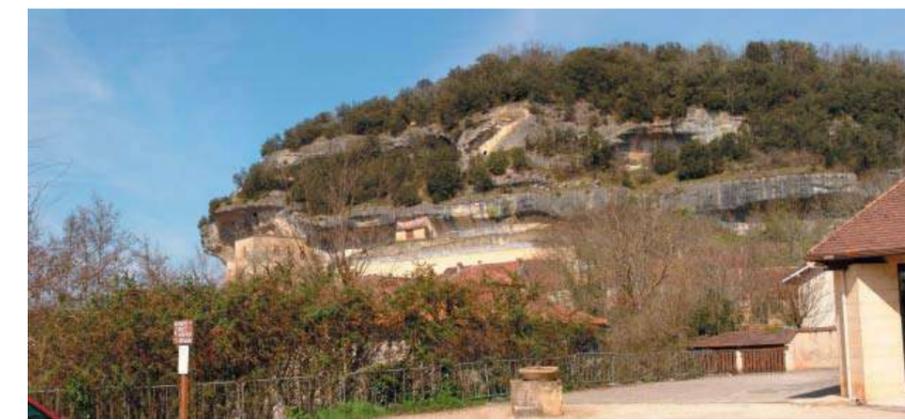


Figure 7 : Les Eyzies - Hiver 2007 - Cliché Mandragore La colonisation spontanée n'est plus ralentie par le pâturage, fermeture de l'espace par les végétaux ligneux. Sur ces sols très arides, la croissance des végétaux est lente.

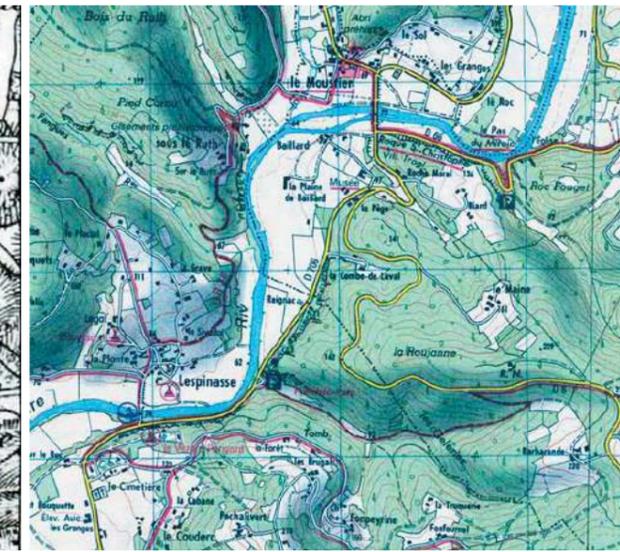
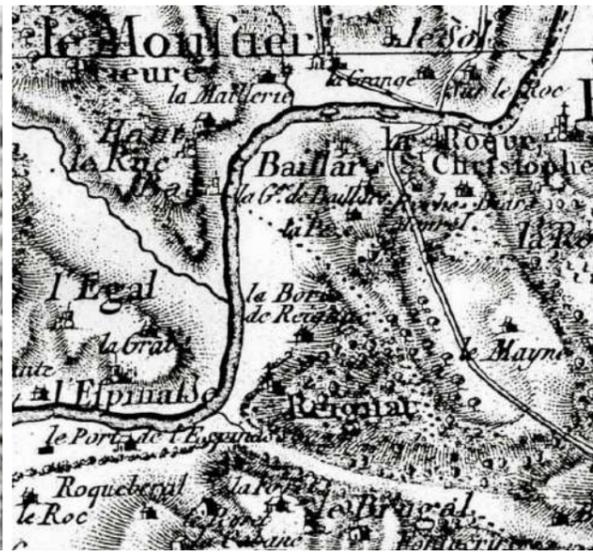
CASSINI - Milieu XVIII^os

BELLEME - 1786

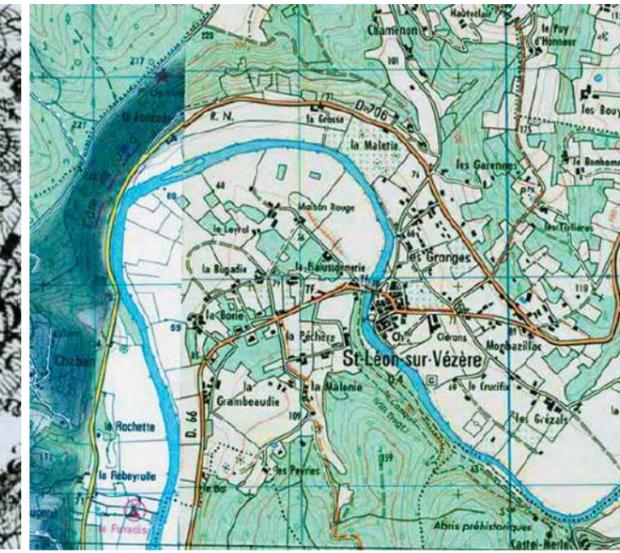
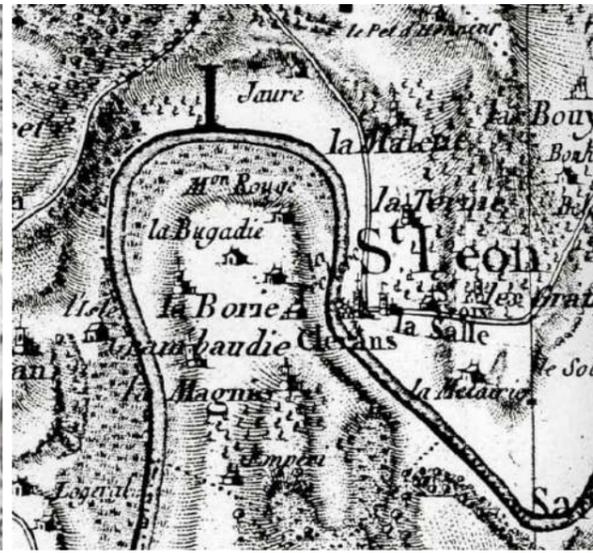
IGN - 1954

IGN - 1998

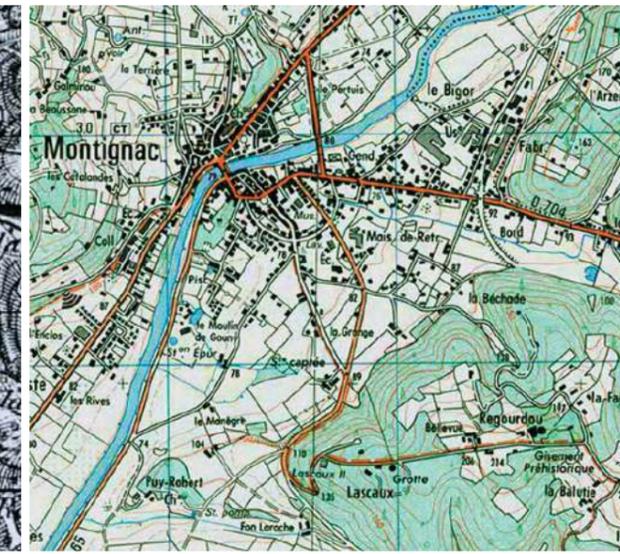
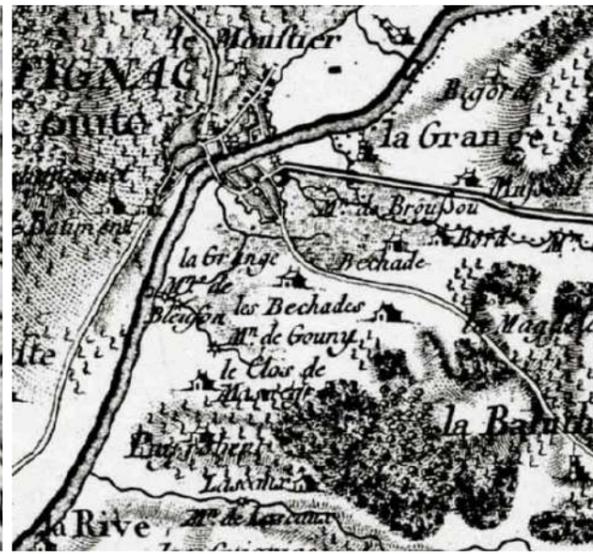
LE MOUSTIER



SAINT LEON



MONTIGNAC



DYNAMIQUES D'ENFRICHEMENT

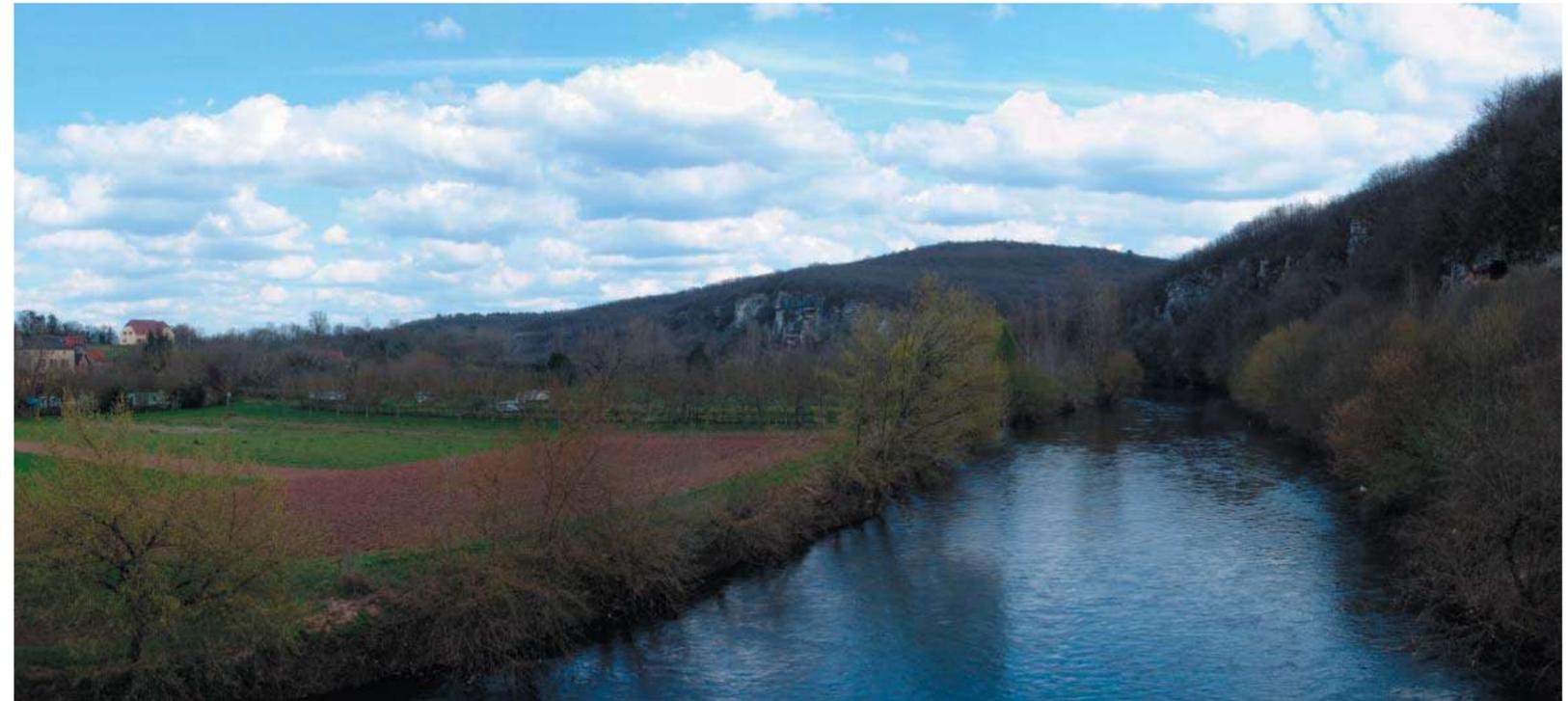
La colonisation par les végétaux ligneux des espaces dont la vocation agricole et forestière a disparu est un processus dynamique. Cette dynamique s'accélère au fur et à mesure que la végétation modifie les conditions du milieu.

Les prélèvements réguliers de végétation qu'effectuent les fauchages et le pâturage ne permettent la croissance que des plantes herbacées à cycle végétatif court ou qui repartent à partir de la racine. Les végétaux ligneux qui ont besoin de plusieurs années pour développer un tronc disparaissent ou sont réduits à des formes nanifiées lorsqu'ils sont coupés régulièrement.

Les plantes herbacées fauchées ou pâturées régulièrement, ne modifient pas sensiblement l'ensoleillement du sol, développent un réseau dense de racines peu agressives qui protègent bien les sols des effets de l'érosion et produisent peu de matière organique donc modifient peu la qualité du sol ; la couverture végétale reste stable dans la durée.

Lorsque les pratiques agricoles se raréfient ou disparaissent, les plantes épineuses et ligneuses ne sont plus éliminées au stade où elles sont encore tendres, elles se développent en hauteur. Leur ombre réduit l'évaporation de l'eau dans le sol, leurs feuilles et leurs rameaux enrichissent progressivement le sol en matière organique et leurs racines puissantes qui vont chercher l'eau en profondeur fissurent le substrat du sol. Il se produit progressivement une modification importante des qualités du milieu qui permettra aux graines qu'ils produisent de germer et de se développer plus rapidement. Dans ce milieu plus favorable d'autres plantes trouveront aussi les conditions nécessaires à leur installation.

Sur les sols secs et pauvres des plateaux, l'évolution de la végétation est très lente et peut être facilement contrôlée par des fauchages annuels ou un pâturage extensif. Sur les éboulis de pied de falaise dont les sols fragmentés et plus riches, des interventions plus fréquentes sont nécessaires pour limiter la croissance des végétaux ligneux.



Rebord de Plateau, pelouse sèche à genévriers, sol sec, peu de matière organique. Peu d'espèces adaptées à ce milieu.

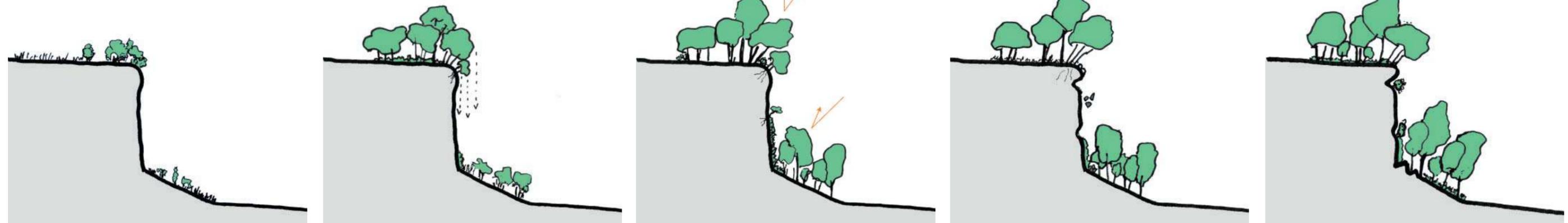
*Talus d'éboulis de pied de falaise, sol plus fertile et moins sec anciennement cultivés (vignes, jardins). Abandon des pratiques pastorales
Apparition de petits ligneux
Processus lent*

Accélération du processus d'enfrichement du pied de falaise par ensemencement spontané des arbres qui se sont développés.

Créatin de matière organique par décomposition des feuilles et des branches tombées, humidification du sol par l'ombrage limitant l'évaporation de l'eau. le milieu offre de meilleures conditions de végétation, le nombre d'espèce pouvant s'y installer augmente, croissance plus rapide des végétaux. Le processus de végétalisation de la falaise et des éboulis s'accélère.

L'enracinement profond des arbres s'insinue dans les fissures de la roche favorisant la circulation de l'eau et l'action du gel. action du gel : dégradation de la falaise, éboulis.

Végétalisation progressive des nouvelles infractuosités de la falaise



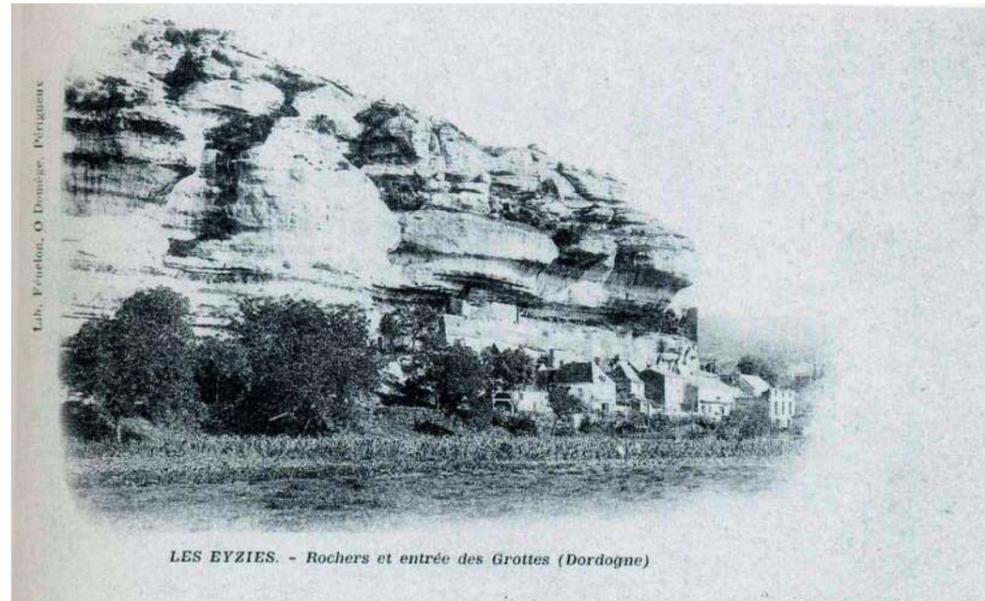


Figure 1 : vue des Eyzies depuis la rive droite de la Vézère - vue vers 1900

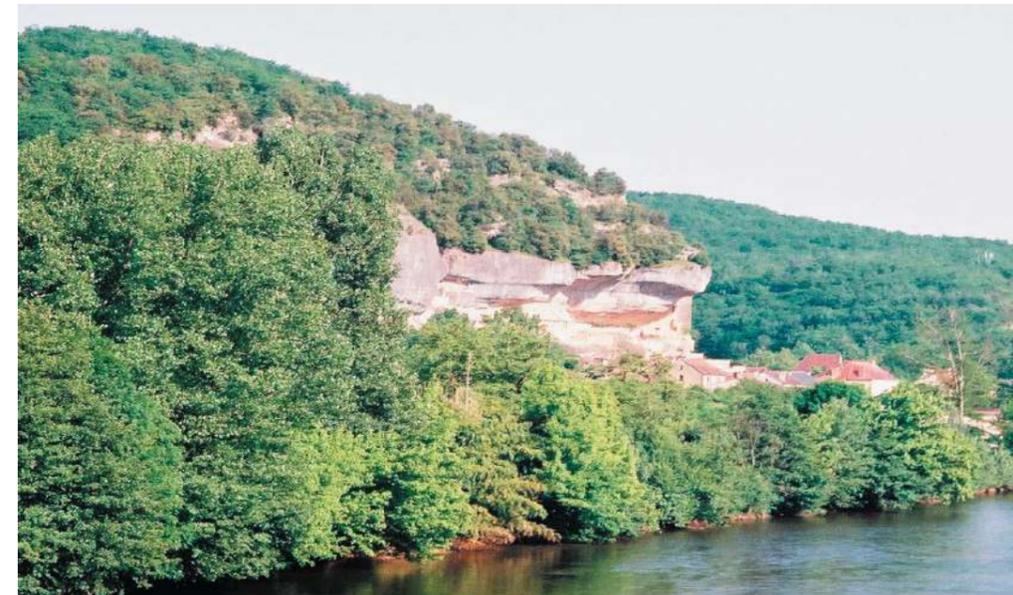


Figure 2 : vue des Eyzies depuis la rive droite de la Vézère - vue 2007
Surdéveloppement de la ripisylve - enrichissement progressif du rebord de plateau et de la tête de falaise

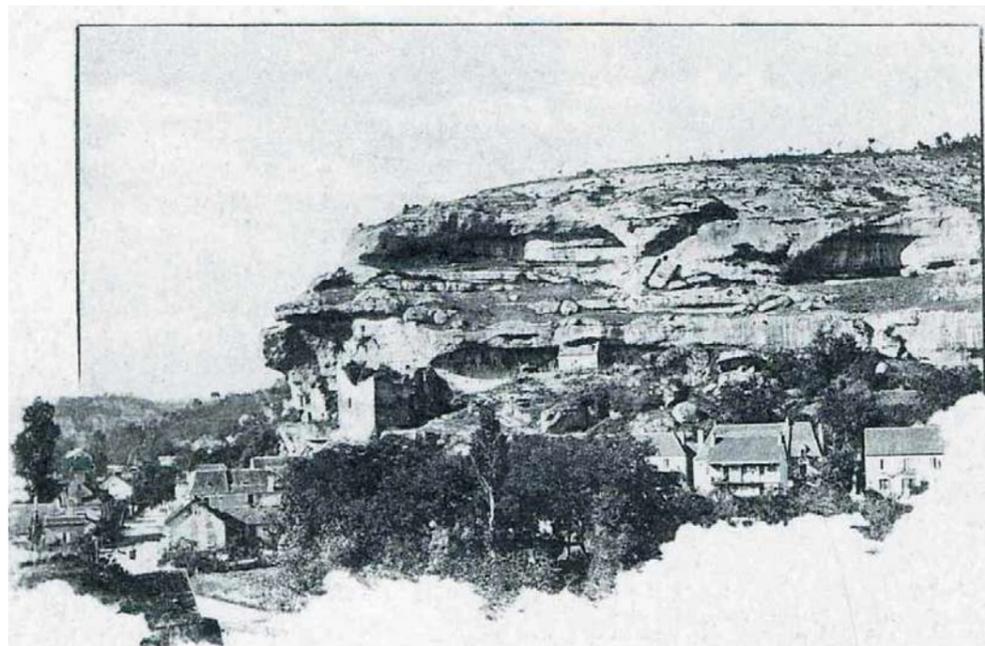


Figure 3 : vue des Eyzies depuis la vallée des Beunes - vue 1900

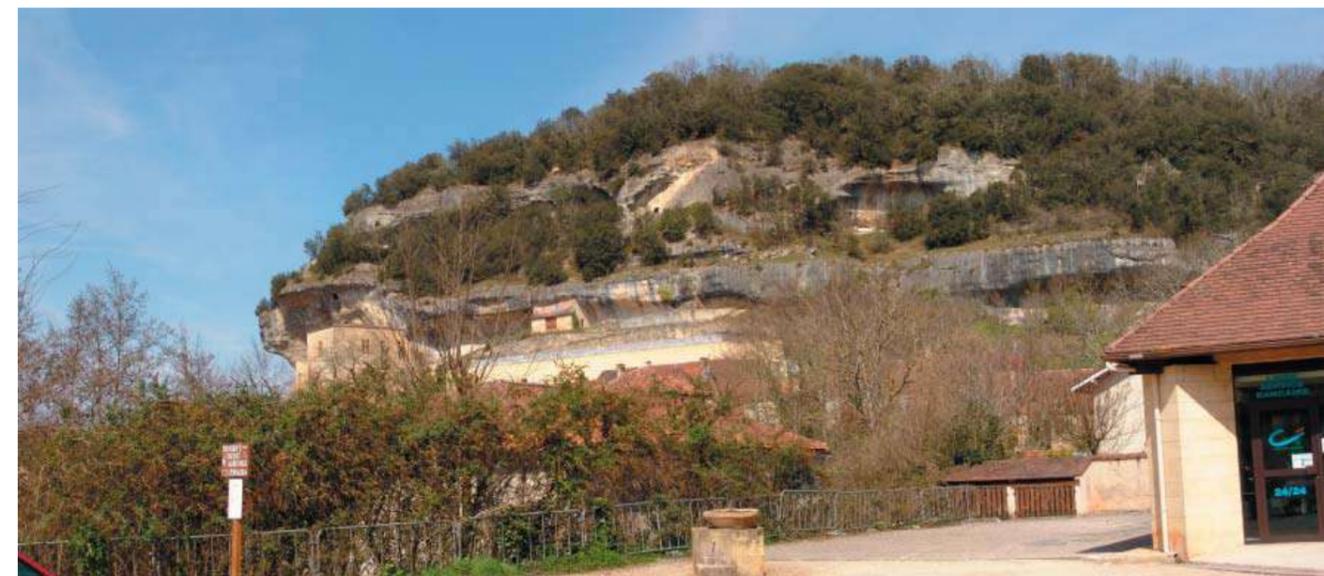


Figure 4 : vue des Eyzies depuis la vallée des Beunes - vue 2007
Développement de genevriers et de chênes verts sur les replats de la falaise et le rebord du plateau
Perte progressive de la lisibilité de celle ci
Premier plan peu valorisé

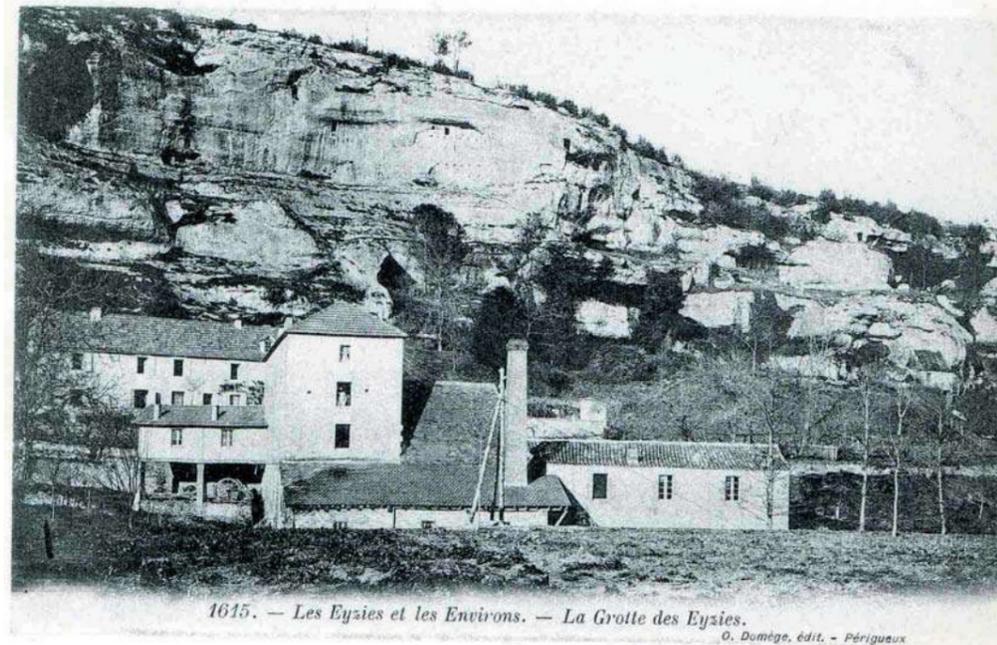


Figure 1 : vue des Eyzies - La Forge - vue avant 1900

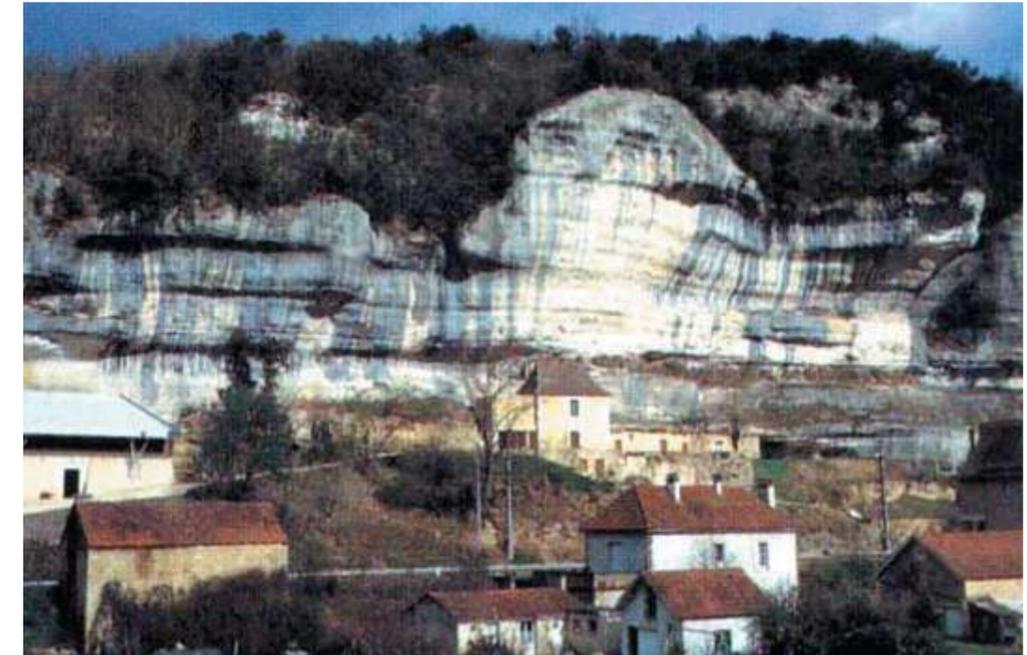


Figure 2 : vue des Eyzies - Abri Pataud - vue 2007
Enrichissement des replats et des brèches dans la falaise :
Réduction de l'effet monumental de la falaise

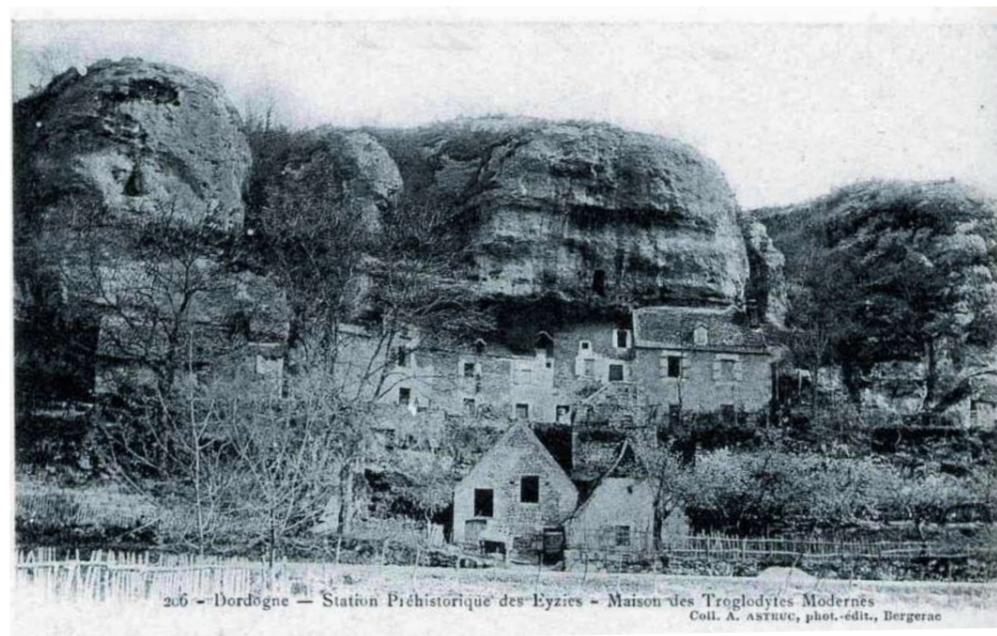


Figure 3 : vue des Eyzies - Les Girouteaux - vue 1910



Figure 4 : vue des Eyzies - Les Girouteaux - vue 2007
Développement du taillis non exploité sur le rebord de plateau

LES ÉVOLUTIONS DU PAYSAGE ENTRE LE DÉBUT DU XX^e SIECLE ET 2007

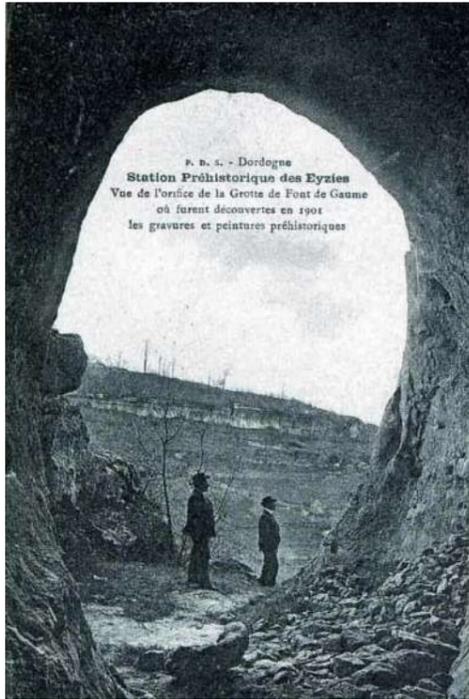


Figure 1: Font de Gaume - vue 1910

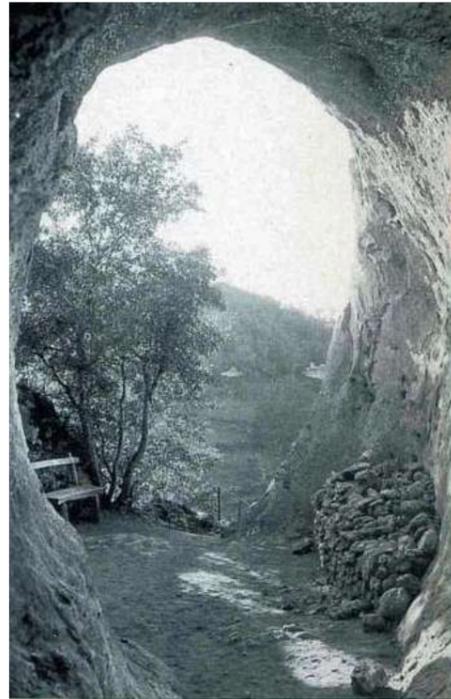


Figure 2 : Font de Gaume - vue 1920
En arriere plan, on observe déjà une forte occupation végétale des éboulis et de la falaise



Figure 3 : Font de Gaume - vue 2007
Le coteau opposé est totalement boisé et ne permet plus la perception de l'éperon rocheux marquant la confluence du vallon de Fond de Gaume



Figure 4 : Font de Gaume - vue 2007
Le chemin menant à la grotte n'ouvre quasiment plus aucune vue sur les vallées de la Vézère et des Beunes



Figure 5: Font de Gaume - vue 1900



Figure 6: Font de Gaume - vue 2007
Reprise forte de la végétation sur les éboulis de pied de falaise. Développement spontané du taillis de chêne sur le rebord du plateau. la monumentalité de l'éperon et de la falaise est fortement atténuée

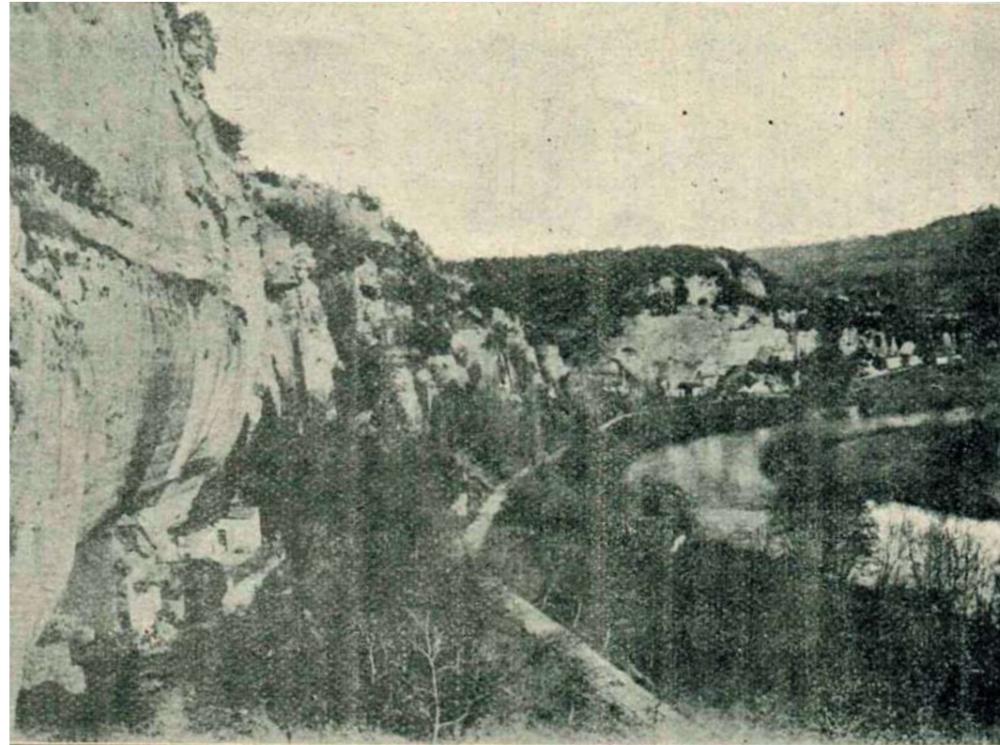


Figure 1: Le Grand Roc et Laugerie - vue 1920



Figure 2: Le Grand Roc et Laugerie - vue 2007
La fermeture de la vallée par le surdéveloppement des ripisylves, la culture du peuplier et les aménagements de parking réduit fortement la lecture de la continuité des falaises également envahies par la végétation



Figure 3 : Le Grand Roc et Laugerie - vue années 60



Figure 4: Le Grand Roc et Laugerie - vue 2007
Surdéveloppement des ripisylves
Défrichement de la plaine agricole pour le maïs

LES ÉVOLUTIONS DU PAYSAGE ENTRE LE DÉBUT DU XX^e SIECLE ET 2007

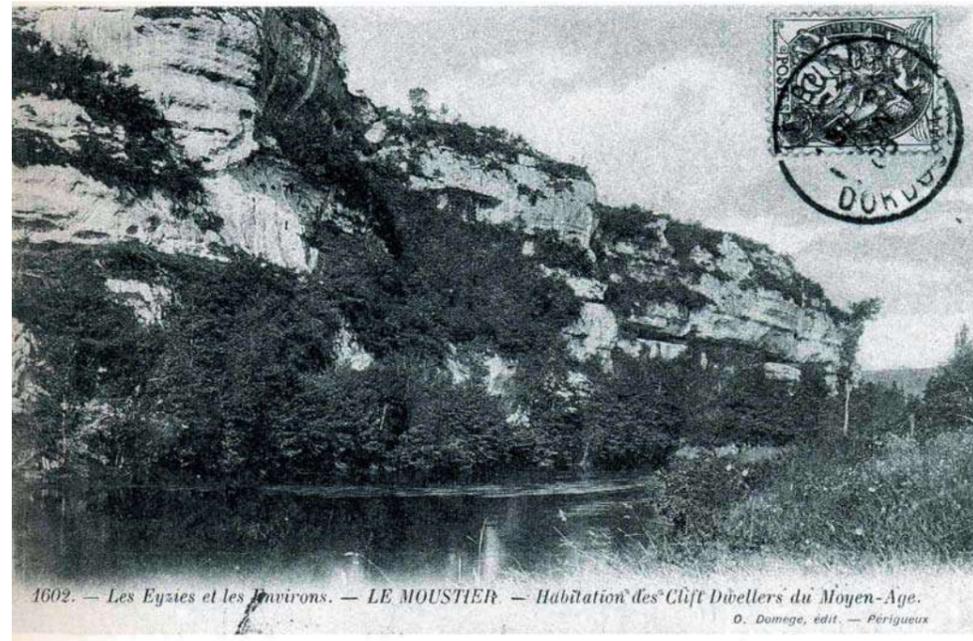


Figure 1: La Roque Saint Christophe - vers 1906



Figure 2 : La Roque Saint Christophe - 2007
Développement de la ripisylve et cultures de peupliers. La vue sur la falaise demeure, mais n'est plus mise en relation avec l'ensemble de la vallée
Enfrichement des rebords de plateau



Figure 3 : Le Moustier - vers 1900



Figure 4 : Le Moustier - 2007
Enfrichement de la falaise, des replats, des éboulis et du plateau.
La perception de ce lieu dans la vallée est fortement réduite

L'OCCUPATION HUMAINE

- DES RELATIONS FÉCONDES ENTRE LA PRÉSENCE HUMAINE ET LES CONDITIONS NATURELLES
- RELATIONS ENTRE LE RELIEF ET L'OCCUPATION PRÉHISTORIQUE
- LES MONUMENTS HISTORIQUES (carte)
- L'OCCUPATION URBAINE D'APRES LES DOCUMENTS D'URBANISME (carte)
- IMPLANTATION ET ÉVOLUTION DES CONSTRUCTIONS

OCCUPATION HUMAINE

DES RELATIONS FECONDES ENTRE LA PRESENCE HUMAINE ET LES CONDITIONS NATURELLES

L'importance de l'occupation de la vallée de la Vézère par les hommes préhistoriques est due à des conditions naturelles particulièrement favorables offrant l'abri d'une roche calcaire vite réchauffée par le soleil et percée de grottes ainsi que de bons territoires de chasse dans les vallées où se concentraient les animaux.

Ce sont les mêmes conditions topographiques et géologiques accueillantes ainsi que le potentiel agronomique varié des différents sols des vallées, des versants et des plateaux qui ont favorisé une occupation humaine continue de la préhistoire à notre époque.

Les témoignages visibles dans le paysage actuel de cette présence humaine ce sont :

- l'habitat troglodyte qui a jusqu'au XX^e siècle utilisé l'abri des falaises
- les châteaux protégeant leur territoire du haut d'un escarpement, en tirant parti du profil asymétrique de la vallée
- la situation des bourgs qui se sont installés à l'abri des crues sur les terrasses alluviales fertiles du versant en pente douce de chaque méandre et les écarts regroupés autour d'un point d'eau
- les écarts regroupés autour d'un point d'eau (puits, source)
- les pratiques agricoles : le travail du sol, le pâturage et l'exploitation de la forêt, la pêche et la chasse qui ont créé le paysage végétal et humain tel qu'il est aujourd'hui.

La valeur symbolique et culturelle de ce territoire n'est pas seulement liée à la densité exceptionnelle de ses monuments préhistoriques, elle concerne aussi la longue histoire des relations entre l'occupation humaine et le milieu naturel qui a donné leur physionomie à ces vallées.

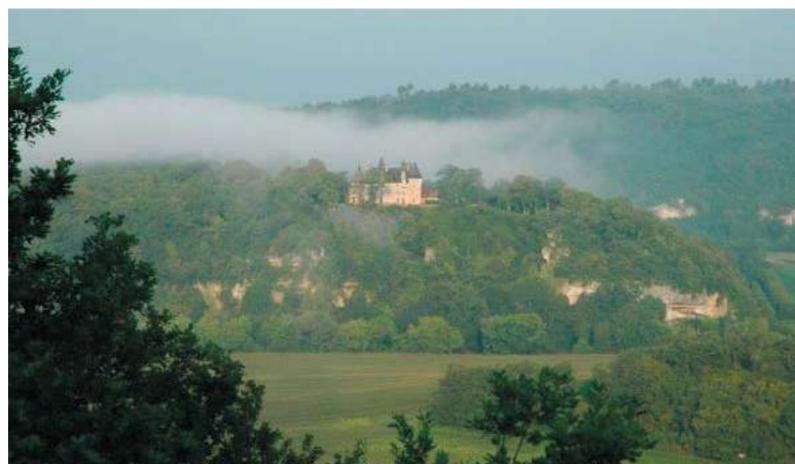


Figure 1 : Organisation des habitats sur le relief

CARTE DES RELATIONS ENTRE LE RELIEF ET L'OCCUPATION PREHISTORIQUE

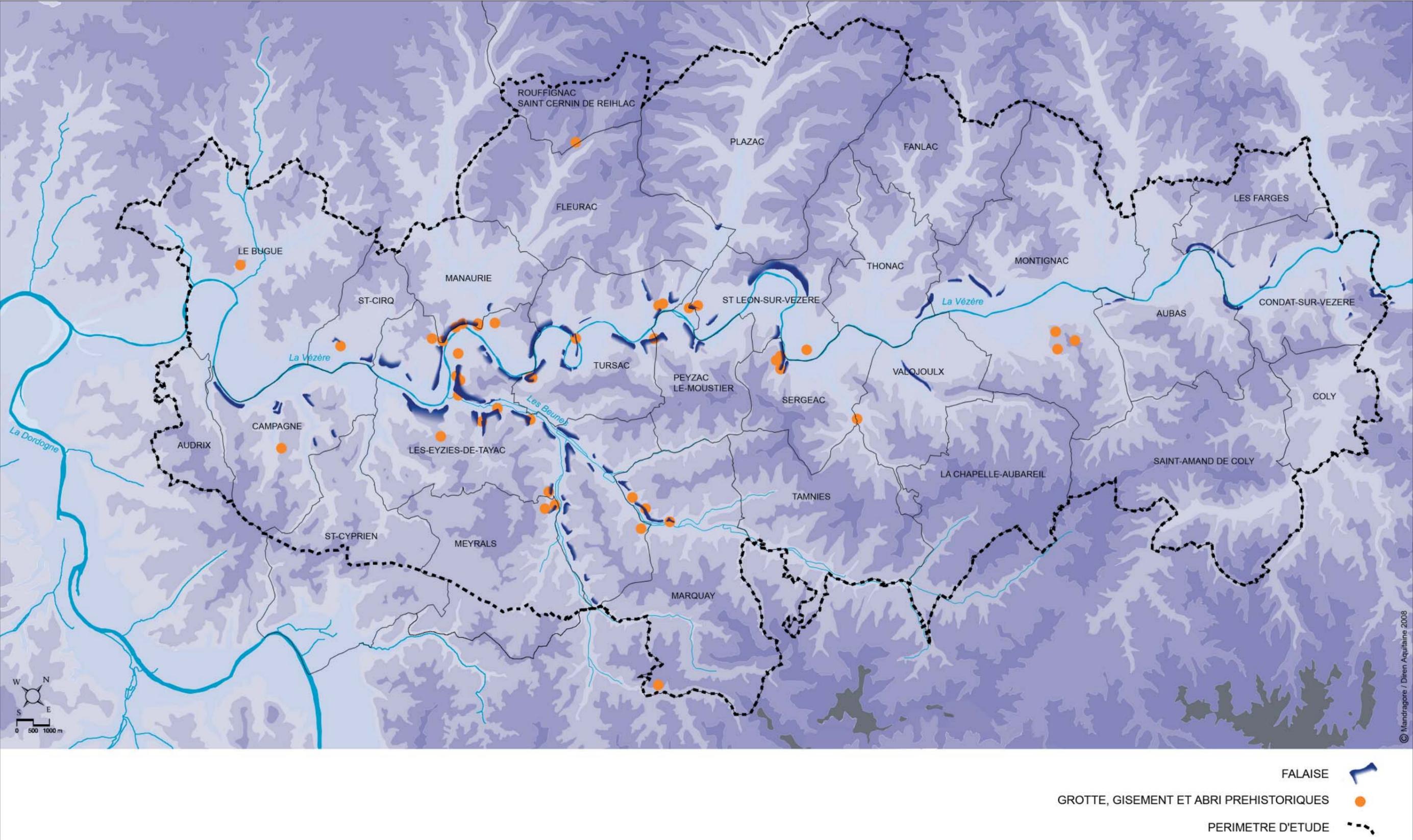


Figure 1 : Les monuments historiques visibles regroupés autour des vallées témoignent de la continuité et de la concentration de l'occupation humaine depuis la préhistoire

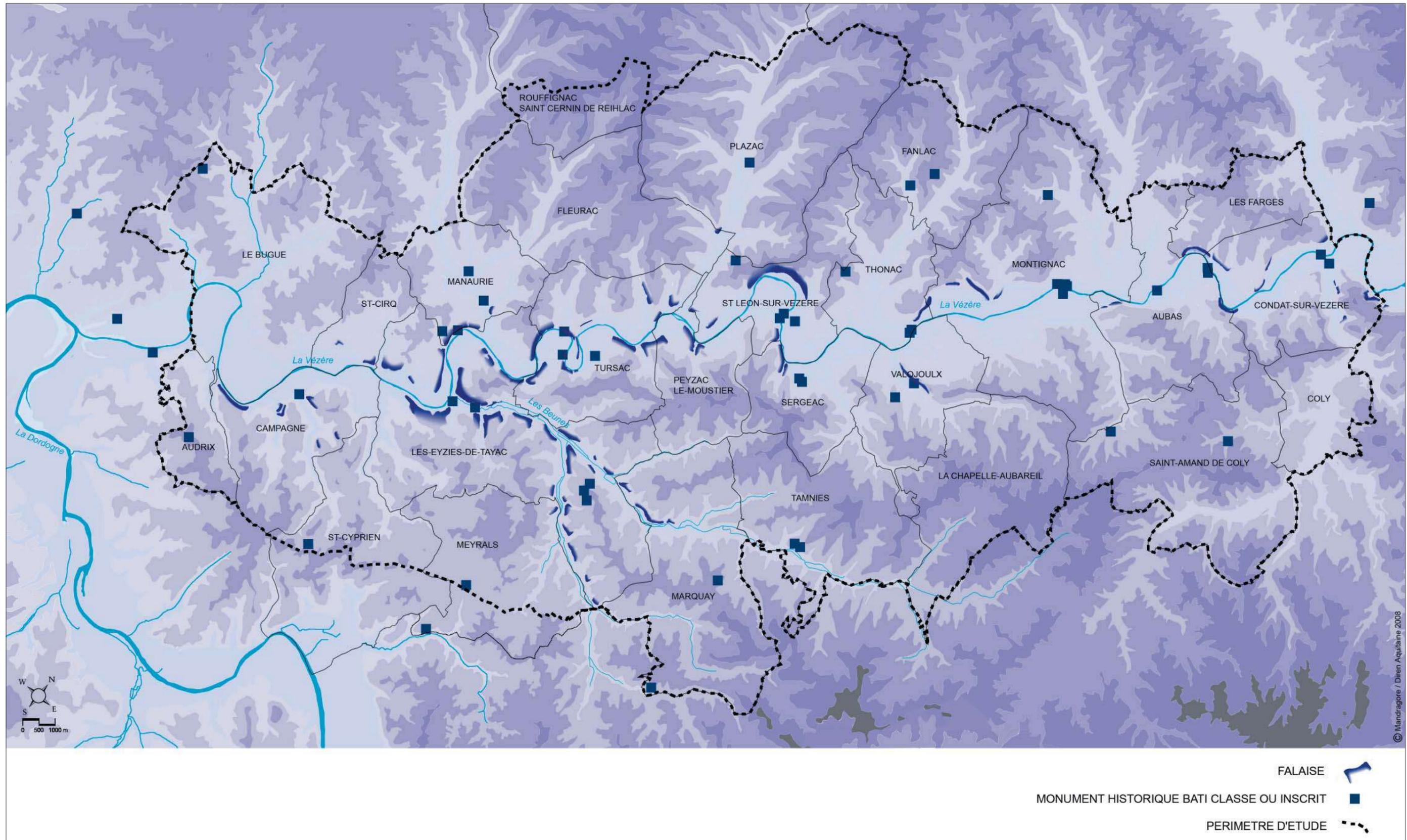


Figure 1 : Les monuments historiques visibles regroupés autour des vallées témoignent de la continuité et de la concentration de l'occupation humaine depuis la préhistoire

CARTE DE L'OCCUPATION URBAINE D'APRES LES DOCUMENTS D'URBANISME

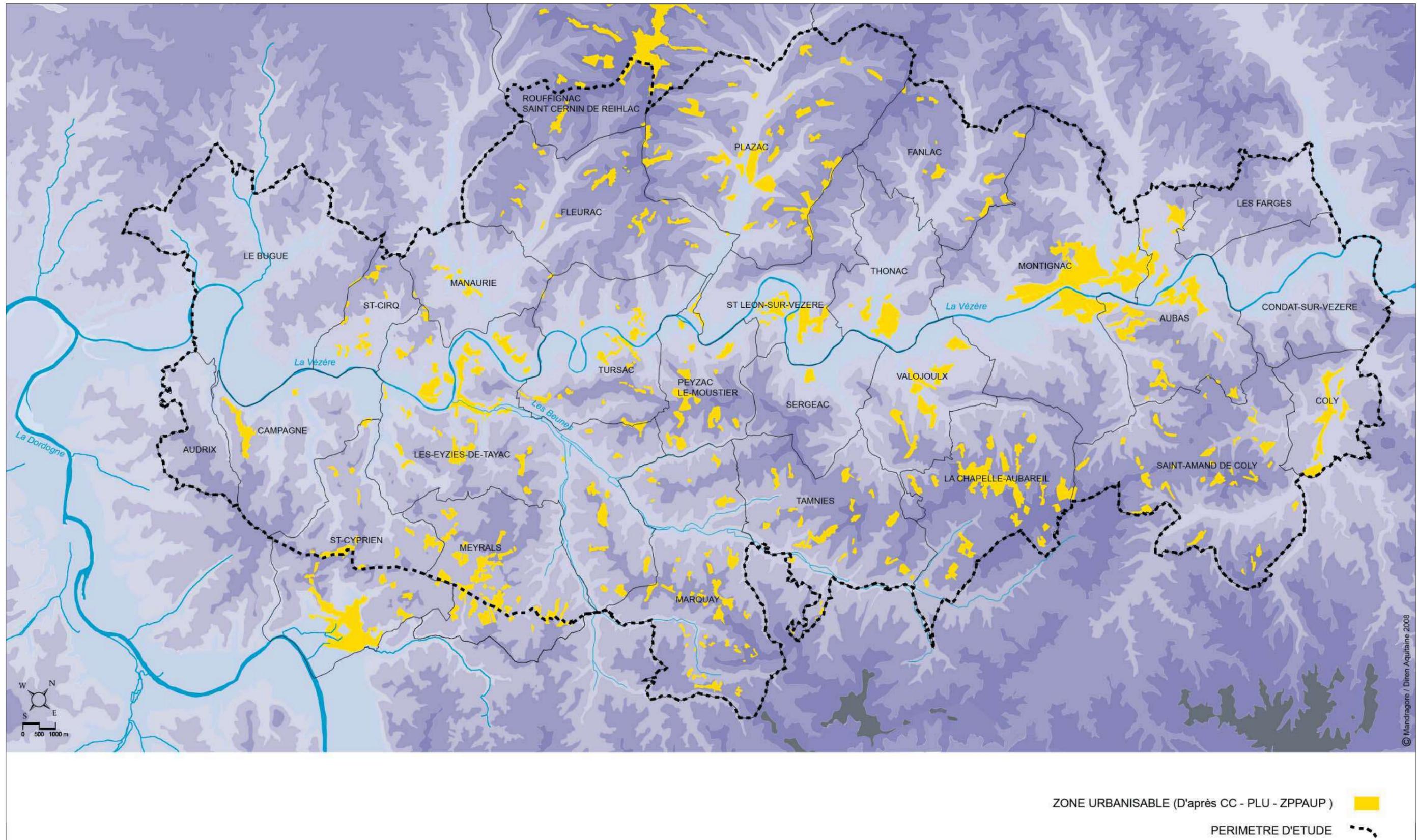


Figure 1 : Cette carte montre les extensions des zones constructibles autour des bourgs et des écarts selon les documents d'urbanismes des communes. Les zones potentiellement urbanisables au titre du RNU des communes sans PLU ou cartes communales validées ou en voie de validation ne sont pas figurées sur la carte

LE PAYSAGE BATI TRADITIONNEL

La forme traditionnelle des bourgs et hameaux de ce territoire est façonnée par son histoire rurale. Les caractères particuliers du bâti, tant du point de vue architectural que du point de vue de son organisation spatiale jouent un rôle important dans la perception du paysage singulier de la vallée. Ces caractères reposent sur plusieurs aspects essentiels :

- **Villages, hameaux et maisons isolées situés sur les terrasses alluviales.** Hors du lit inondable ou marécageux des rivières ou sur les replats des versants et des plateaux. D'une façon générale, ils ont été construits dans des situations topographiques préexistantes, offrant une assiette suffisante pour les bâtiments sans réalisation de terrassements importants.



- **Des unités en autarcie**

Il n'existait que très peu de routes jusqu'au milieu du XIX^e siècle, comme en témoigne la carte établie en 1786 par Pierre de Belleyme, ingénieur géographe du roi. L'accès facile à l'eau même sur les hauteurs a favorisé la dispersion de l'habitat en petites unités autarciques pratiquant une agriculture vivrière variée de culture, élevage et exploitation de la forêt en fonction des ressources diverses qu'offrent la nature des sols et la topographie. François de Paule Latapie décrit en 1778 des « montagnes /.../assez bien cultivées et variées ».



- La dispersion régulière sur le territoire d'ensembles bâtis entourés de larges espaces agricoles ou forestiers.



- **Regroupement des bâtiments en petites unités denses, villages, hameaux ou fermes isolées.**

Dans ces unités ce n'est pas la route qui détermine la position des bâtiments mais une organisation interne propre à chaque ensemble bâti. En effet, il s'agit d'une architecture modulaire dont l'organisation spatiale ordonne autour d'un espace de distribution (une cour) le logis dont la façade principale est orientée vers la cour et non vers l'extérieur et le bâti fonctionnel de l'exploitation (grange, étables, écurie, bergerie, porcherie, poulailler, buanderie, bûcher, four à pain, etc.).



Les divers bâtiments situés en fonction de la topographie, de l'orientation, de la circulation des hommes et des bêtes et de l'écoulement des eaux forment un ensemble architectural évolutif, façonné au gré des agrandissements successifs. L'ensemble bâti est en communication avec son espace agricole par de multiples passages sans délimitation nette.



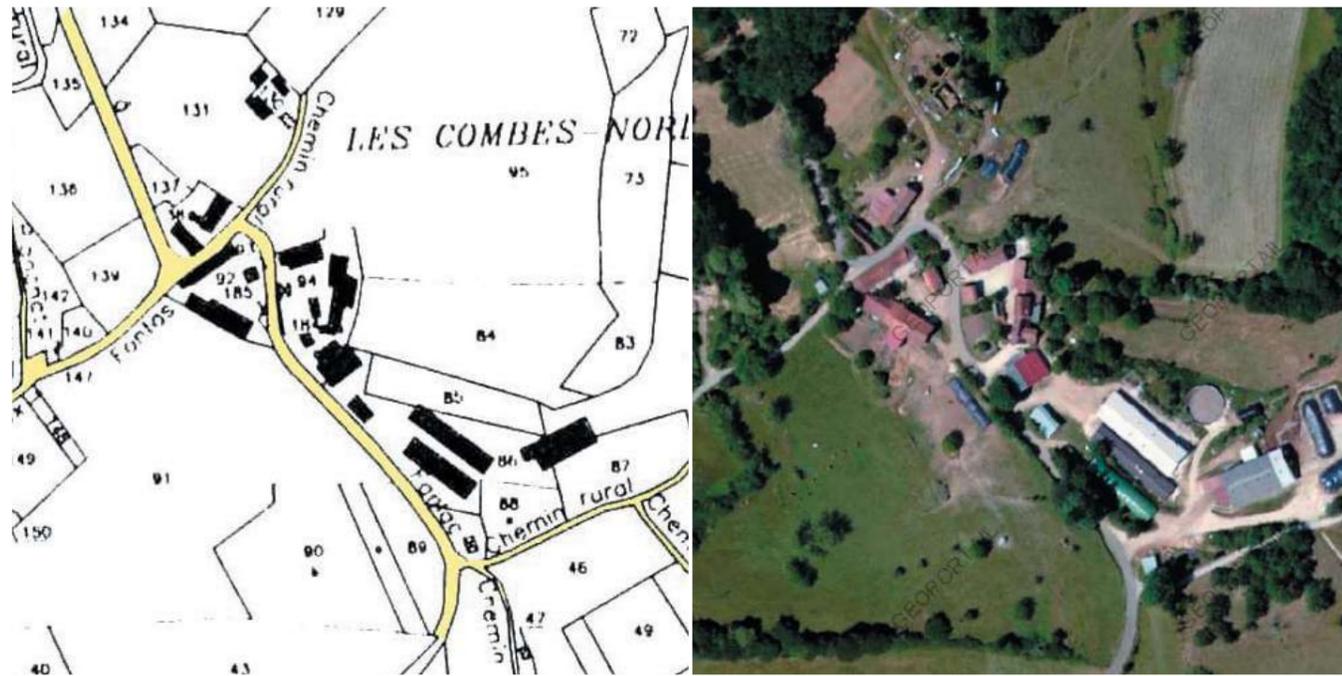


Figure 1 : Le petit Salignac - Cne de Tamnies
Trois fermes regroupées, extension d'une exploitation d'élevage en continuité le long de la voie

- **Une structure viaire déduite des contraintes du bâti et du parcellaire**
Lorsque plusieurs de ces ensembles sont proches et forment un hameau ou un village les chemins d'accès se fauillent entre eux formant un réseau viaire irrégulier et peu hiérarchisé que l'on retrouve encore actuellement dans la forme de la voirie des villages et hameaux à l'exception des bourgs plus importants dans lesquels le bâti s'organise le long des rues.

Dans le bâti rural traditionnel, la route n'organise ni l'implantation ni l'orientation des bâtiments, elle dessert des ensembles organisés selon leur propre logique fonctionnelle



Figure 2 : Le petit Salignac - Cne de Tamnies
Fermes regroupées au coeur du village, extension des bâtiments d'exploitation et d'élevage en périphérie



Figure 3 : Les Martres - Cne de Sarlat La Canedat
Trois fermes groupées protégées par les structures de jardins

LE PAYSAGE BATI CONTEMPORAIN

La dynamique actuelle de l'urbanisation dans la vallée n'a pas d'équivalent historique, elle résulte de conditions économiques et démographiques totalement nouvelles ce qui rend difficile sa comparaison avec l'organisation traditionnelle des constructions dans les bourgs et les écarts. Une forme d'habitat à vocation strictement résidentielle se développe massivement sur l'ensemble du territoire. Son impact actuel est bien visible, son impact à venir est prévisible car la multiplication et la dissémination de cette nouvelle forme d'habitat contribue largement à une transformation significative du paysage.

Plusieurs facteurs contribuent à cette évolution :

- La maison actuelle n'est plus le centre d'une exploitation agricole, elle répond uniquement à une fonction de logement. Elle est désolidarisée de l'espace environnant. Elle ne contribue pas à l'organiser.
- L'accroissement de la demande de constructions nouvelles induit une présence visuelle forte du bâti qui modifie fortement le caractère naturel de la vallée.
- Les nouvelles techniques ainsi que le coût de la construction ont une incidence sur le choix de formes et de matériaux standardisés et sur une large diffusion des modèles architecturaux disponibles chez les constructeurs qui diffèrent radicalement des caractères de l'habitat traditionnel de la vallée (fortes pentes des toîts, tuiles plates, maisons à étages, pierre naturelle et enduits à la chaux). La multiplication de ce type de maisons banalise le paysage bâti.
- Les attentes actuelles des habitants qui se traduisent par la recherche paradoxale de situations qu'ils contribuent eux-mêmes à modifier. La recherche d'emplacement offrant des points de vue panoramiques sur le paysage à l'instar de la situation des châteaux induit une urbanisation des lignes de crêtes qui modifie profondément le paysage de la vallée.

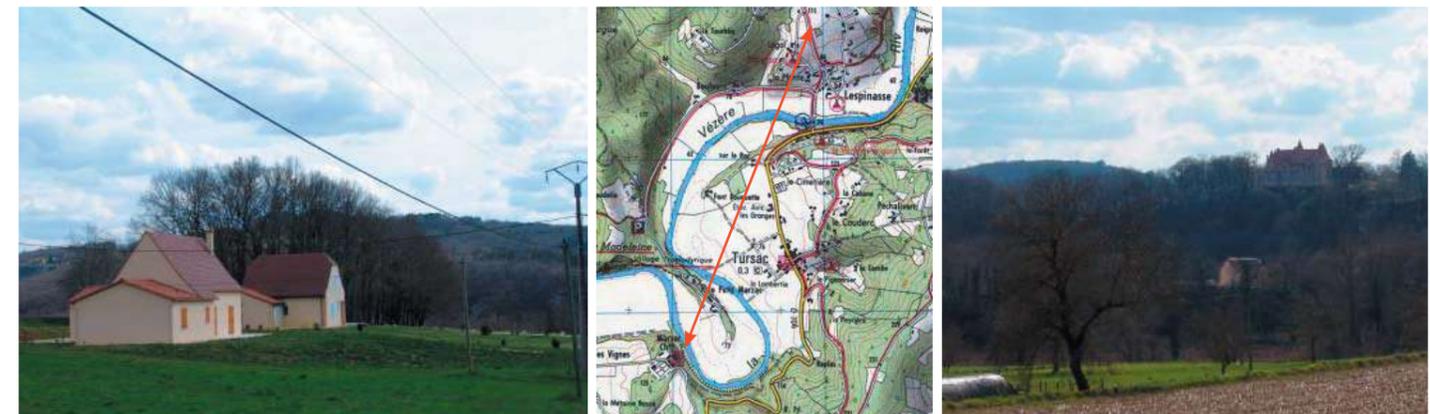


Figure 1 : Lespinasse - Cne de Tursac
Recherche de situations dominantes / situations de vis à vis

L'organisation actuelle de la parcelle bâtie : ce qui change par rapport aux bâtiments traditionnels :

- Les routes existantes et voies de desserte deviennent des repères déterminant pour situer et orienter la maison en raison des besoins de l'accès automobile et du raccordement aux réseaux techniques. De ce fait, la voirie prend une dimension nouvelle et devient un élément fortement organisateur du paysage.



- La dimension de la parcelle sur laquelle est implantée la maison s'agrandit puisqu'elle constitue à elle seule le territoire restreint de l'habitant. Son appropriation est généralement marquée de manière très visible par une clôture et la maison d'habitation, souvent située au centre de la parcelle reste isolée dans un espace vide.

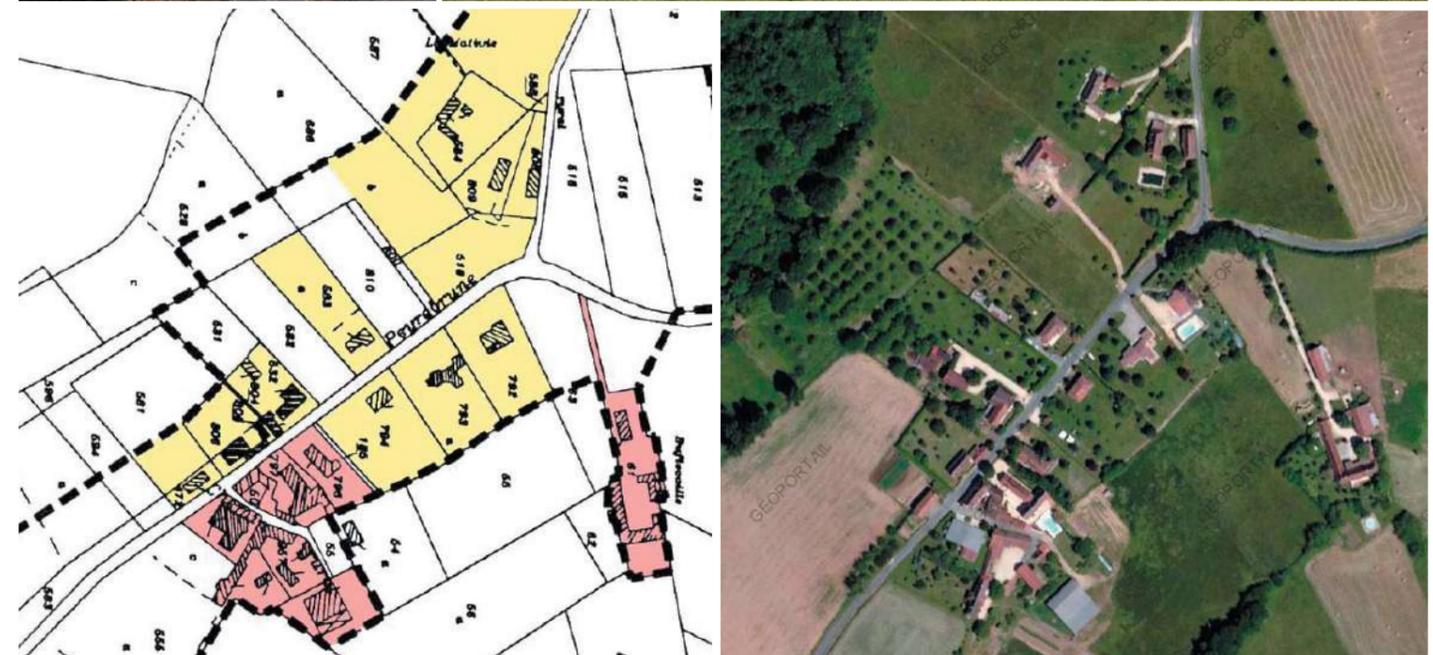


Figure 1 : La Chapelle - Cne de Saint Cyprien
Ancienne structure groupée (en rouge) et organisation plus lâche de l'habitat récent

- Le corps de bâtiment d'habitation, en général sans dépendance, constitue un volume et isolé dans l'espace quelque soit la complexité des formes inspirées des bâtiments traditionnels.

- Les déblais et remblais nécessaires pour l'assiette du bâtiment sont parfois peu respectueux de la topographie existante créant des buttes de terre et des talus disgracieux sans nécessité.

- Contrairement aux bâtiments anciens dont les formes et les proportions liées aux capacités des matériaux traditionnels restent homogènes malgré d'infinies variations de détail, les constructions récentes présentent un ensemble hétéroclite de styles et de matériaux ce qui ne contribue pas à la préservations des caractères du paysage.

Les imitations plus ou moins fidèles de l'ancien côtoient les maisons banalisées des constructeurs, les volumes bâtis sont soit ramassés en hauteur soit étirés en longères sur un seul niveau, les pentes de toit varient de 100% à 30%, la tuile canal rose et l'enduit clair des maisons de style méridional agrémentées de tourelles et d'arcades remplacent de plus en plus la tuile, l'ardoise et la pierre.

Les règlements des PLU entérinent souvent cette hétérogénéité de formes sous la seule condition que la maison possède un toit à deux pentes. On peut regretter que cette seule exigence favorise la diffusion d'un type d'architecture tout à fait étranger au style des constructions locale et que par contre elle interdise la possibilité de développer une architecture actuelle de qualité à partir d'une interprétation contemporaine des matériaux locaux traditionnels.



Les caractères des nouveaux bâtiments d'exploitation agricole

Pour répondre aux conditions actuelles de l'activité agricole, ils sont soumis à un certain nombre d'obligations réglementaires et techniques qui les rendent très différents du bâti agricole traditionnel. Ce nouveau type de bâti, contrairement aux anciens bâtiments d'exploitation, se distinguent très nettement des bâtiments d'habitation par leurs dimensions et leurs matériaux.



- Leur situation dans l'espace est déterminée par une contrainte réglementaire : l'éloignement qui est prescrit entre le bâti résidentiel et les bâtiments destinés à l'élevage par le code rural article L.111.3 fixant une distance de 50 à 100 mètres selon les cas à partir de chaque angle du bâtiment. Ce qui signifie une implantation isolée contrairement à l'implantation groupée des bâtiments d'exploitation de la ferme ancienne.



- La dimension des troupeaux et les méthodes d'élevage en stabulation ainsi que les dimensions du matériel agricole actuel ou la quantité de fourrage et de paille nécessaire induisent la construction de bâtiments de très grandes dimensions nécessitant des plate-formes importantes et de gros travaux de terrassement modifiant souvent très sensiblement le relief existant.

- Les matériaux actuellement utilisés sont eux aussi très différents des matériaux traditionnels : structures et bardage métalliques, fibro ciment, métal ou bois.

Les bâtiments d'exploitation, indispensable à la pérennité d'une activité agricole qui entretient la qualité paysagère du territoire devraient faire l'objet d'une attention particulière. Une aide à la conception pourrait être apportée aux agriculteurs lors de l'élaboration du permis de construire et plus généralement une recherche pourrait être menée sous forme de concours d'architecture pour créer des prototypes.



LES INSTALLATIONS LIÉES AU TOURISME

Ces installations répondent au développement d'une nouvelle ressource économique dans la vallée et reflètent une volonté locale de mise en valeur du patrimoine archéologique, historique et paysager. Cependant, leur prolifération non coordonnée risque, à terme, de compromettre la ressource si elle entraîne une dégradation visible du paysage.

La juxtaposition de sites publics et de sites privés, l'hétérogénéité de formes qu'elle produit, reflète une absence de conception globale qui permettrait d'harmoniser le caractère, les matériaux et les principes d'implantation de ces installations pour les inscrire plus clairement dans une démarche d'ensemble de mise en valeur de la vallée. Ces installations s'adressent essentiellement à des visiteurs de passage, il est donc particulièrement nécessaires qu'elles s'inscrivent de façon cohérente dans une vision d'ensemble du caractère de la vallée. Dans le périmètre du projet, l'objectif de qualité paysagère devrait être appliqué à tous les aménagements liés au tourisme. Un cahier des charges commun à tous les équipements publics ou privés, une charte graphique, la réglementation de la publicité et une politique concertée coordonnant la signalisation et le balisage manquent cruellement sur ce territoire.

Cette harmonisation concerne des installations de nature et de fonctions très variées :

- bâtiments d'accueil de sites visités
- bâtiments techniques ou utilitaires
- habitat léger de loisirs (camping , parc de bungalows et caravanes)
- signalisation et publicité



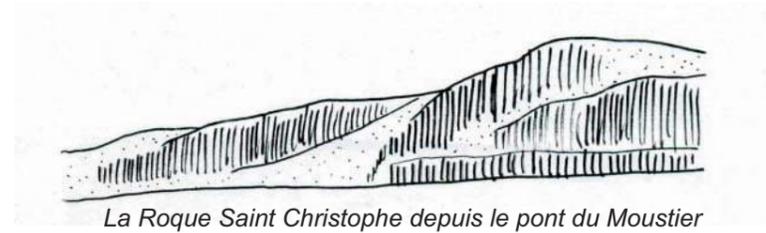
UN PAYSAGE SPECTACULAIRE

- DE LONGUES PERSPECTIVES CADRÉES PAR LES FALAISES
- POTENTIEL PITTORESQUE DU RELIEF
- VUES ACTUELLES SUR LES FALAISES
- VUES POTENTIELLES SUR LES FALAISES
- ETAT ACTUEL DE LA PERCEPTION DU PAYSAGE DE LA VALLÉE ET DES FALAISES
- LES FALAISES, EXPRESSION MONUMENTALE DU PATRIMOINE PRÉHISTORIQUE

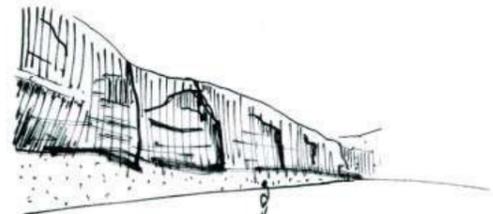
UN PAYSAGE SPECTACULAIRE

DE LONGUES PERSPECTIVES CADREES PAR LES FALAISES

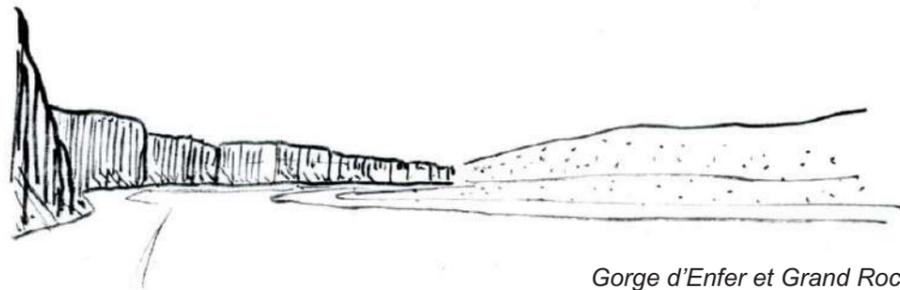
Le court segment de la vallée de la Vézère compris entre Les Eyzies et Peyzac ainsi que la vallée des Beunes offre un relief spectaculaire encaissant soudainement le lit de la Vézère entre de longues et hautes falaises dont la continuité accompagne les courbes concaves des méandres.



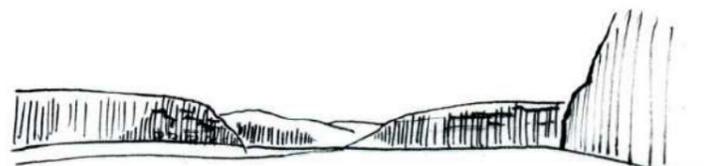
La Roque Saint Christophe depuis le pont du Moustier



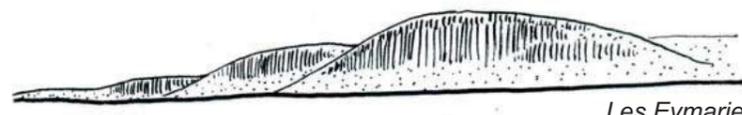
Laugerie / Le Grand Roc



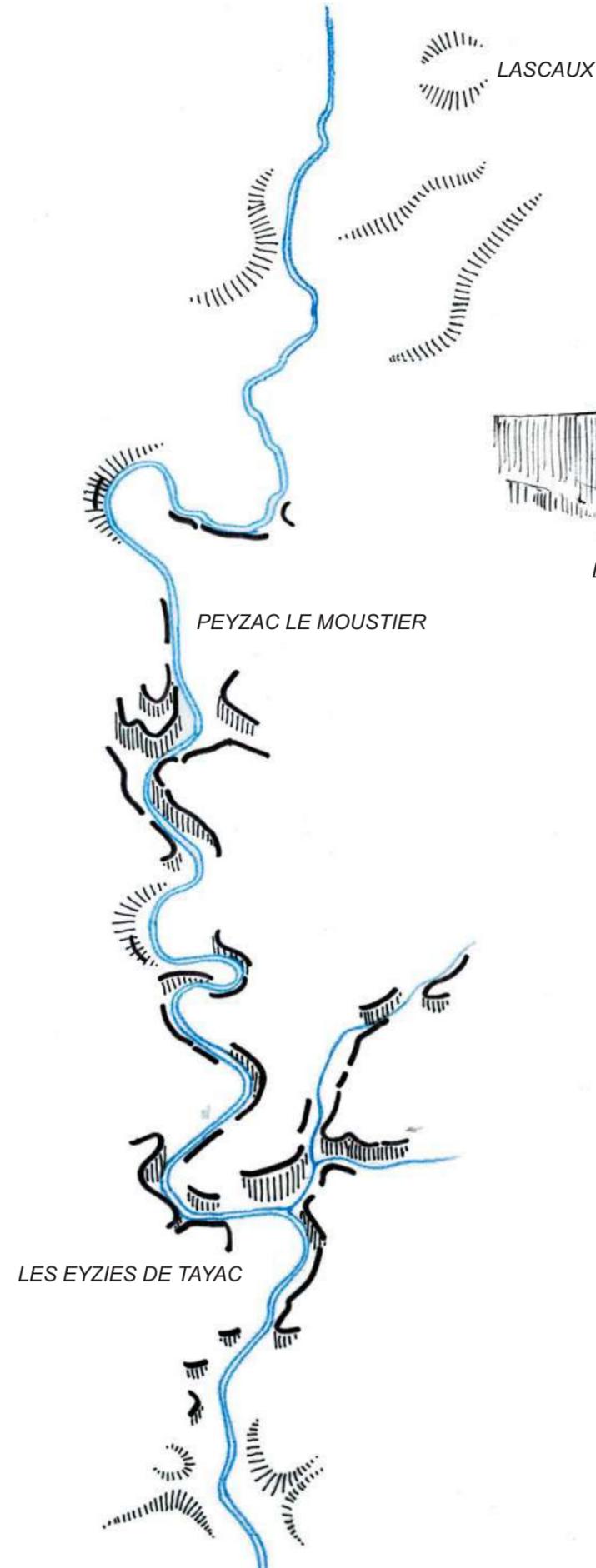
Gorge d'Enfer et Grand Roc



Confluence des Eyzies



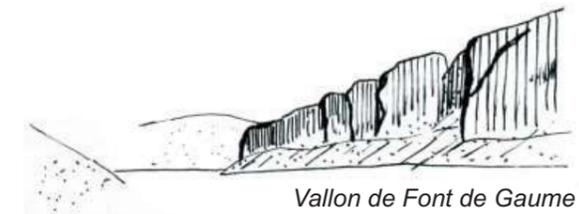
Les Eymaries



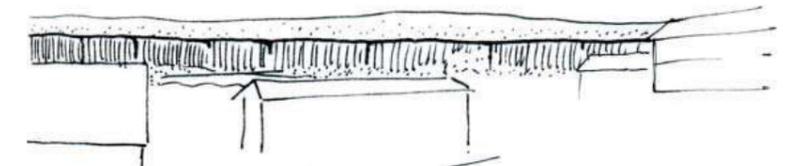
La Roque Saint Christophe et la Côte de Jord depuis le Pas du Miroir



Falaises de Reignac



Vallon de Font de Gaume



Gorge d'Enfer et Grand Roc depuis Les Eyzies



Falaise du Cingle

POTENTIEL PITTORESQUE DU RELIEF

LA FALAISE, LE MEANDRE ET LES EFFETS DE COULISSES

La continuité des rochers et falaises qui bordent la vallée est parfaitement lisible depuis le lit de la Vézère. Depuis les routes qui ne suivent pas systématiquement le cours de la rivière, cette continuité et les effets paysagers qu'elle produit restent souvent peu visibles.

La succession des boucles encaissées des méandres rend parfois difficile la perception de la présence de la vallée à partir des routes ainsi que les longues perspectives de falaises qui l'accompagnent.

Le relief des falaises qui donnent une unité à ce segment de la vallée et structurent son caractère est présent dans les esprits et les dépliants touristiques mais peu accessible concrètement. Actuellement, les falaises noyées dans la végétation et masquée par des écrans visuels le long des routes n'apparaissent le plus souvent que comme des événements ponctuels, hétérogènes et dissociés.

Pourtant le profil asymétrique des rives des méandres permettrait à partir de certains points de vue de percevoir la continuité courbe des falaises, la domination des éperons rocheux et la succession des boucles de la rivière qui s'étagent en autant de plans successifs du paysage marquant la profondeur comme les coulisses d'une scène de théâtre.

La situation des routes existantes offre de multiples possibilités de contact proche avec les falaises, de points de vues dominants, de vis à vis spectaculaires qui contribueraient, s'ils étaient dégagés, à une meilleure visibilité du caractère de la vallée mais c'est un potentiel qui reste actuellement largement inexploité.

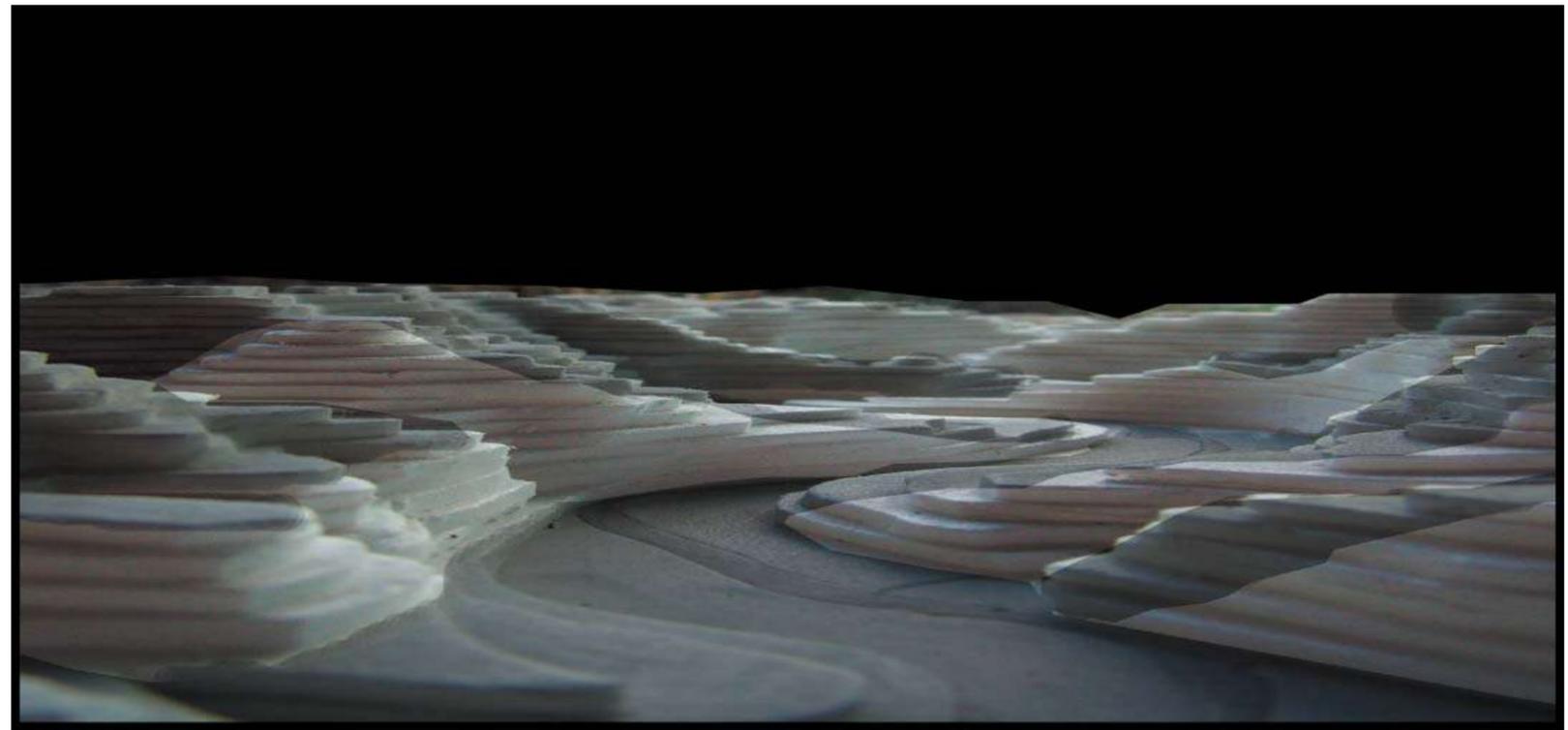


Figure 1 : Vue d'après maquette : Les méandres génèrent des effets de coulisses ne permettant qu'une lecture fragmentée de la vallée, cingle par cingle- Les falaises se font echo et, lorsqu'elles sont visibles, permettent une meilleure lecture de la vallée comme un ensemble cohérent



Figure 2 : Vue des successions de plans (coulisses) générés par les méandres - vue depuis Lespinasse sur le plateau de La Madeleine (1er plan), Le château de Marzac (2eme plan) et le plateau des Eyzies (arriere plan)

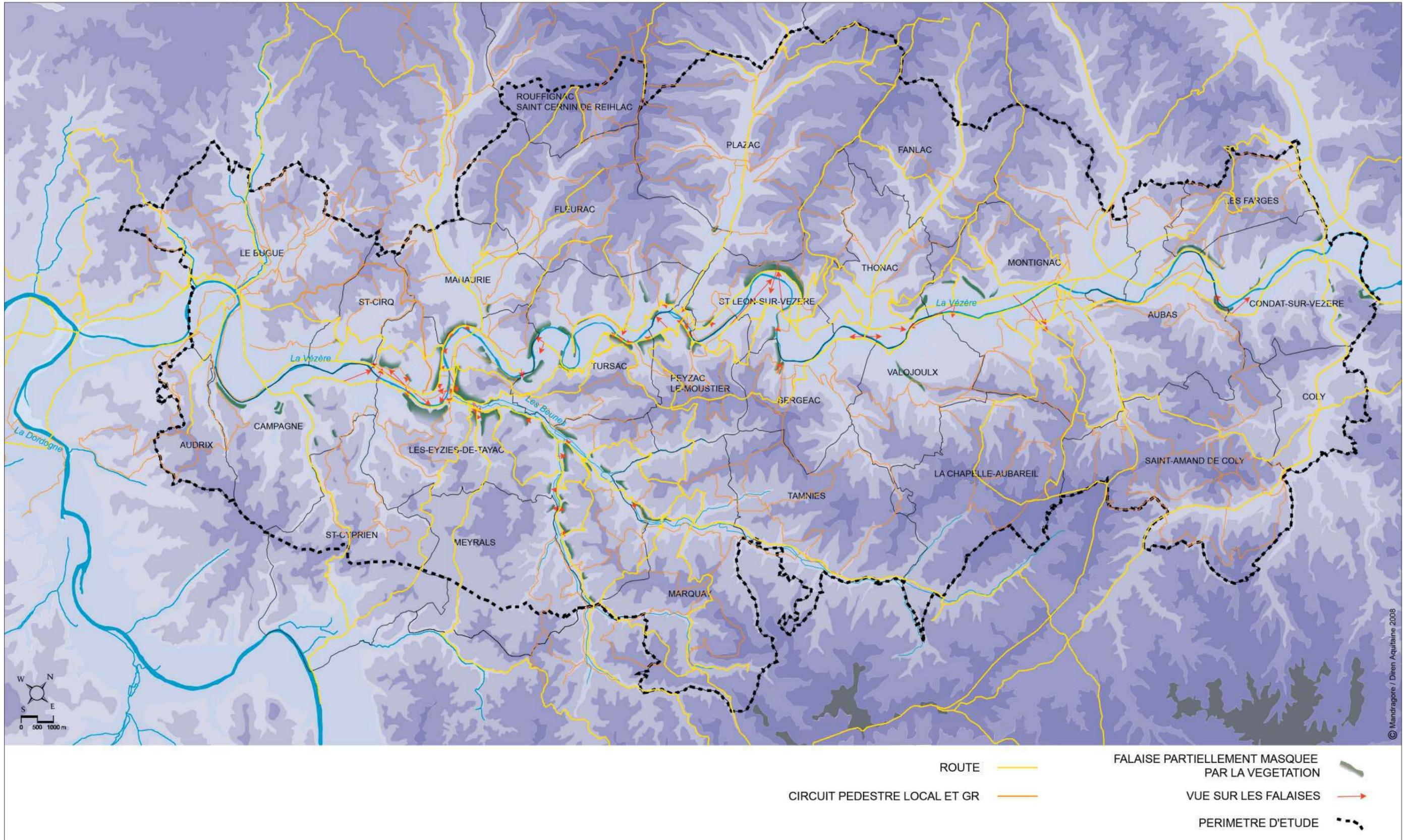


Figure 1 : Vues actuelles sur les falaises depuis les routes et chemins de randonnée situés dans la vallée et sur les rebords des plateaux. Ces vues restent souvent ponctuelles, cadrées ou filtrées par la végétation

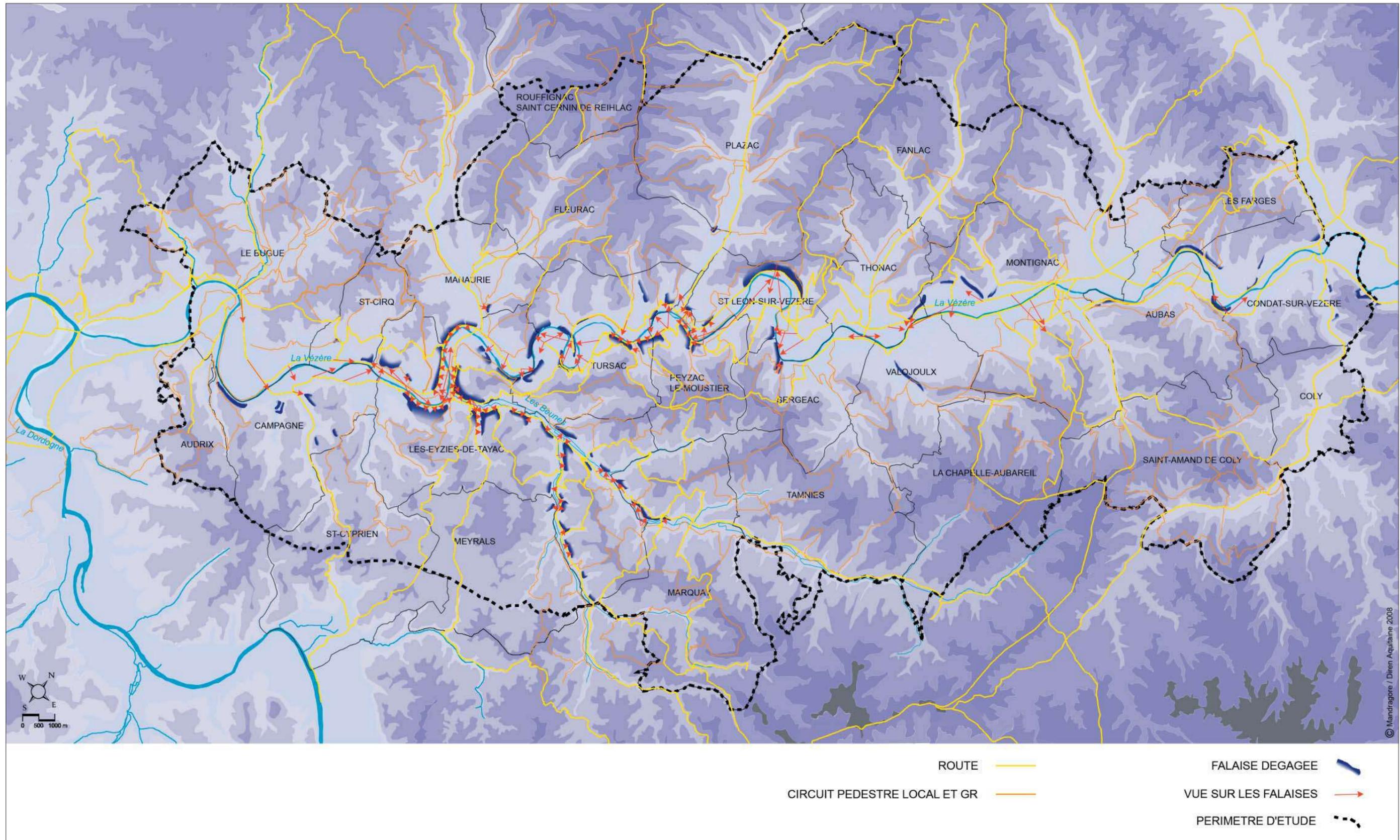
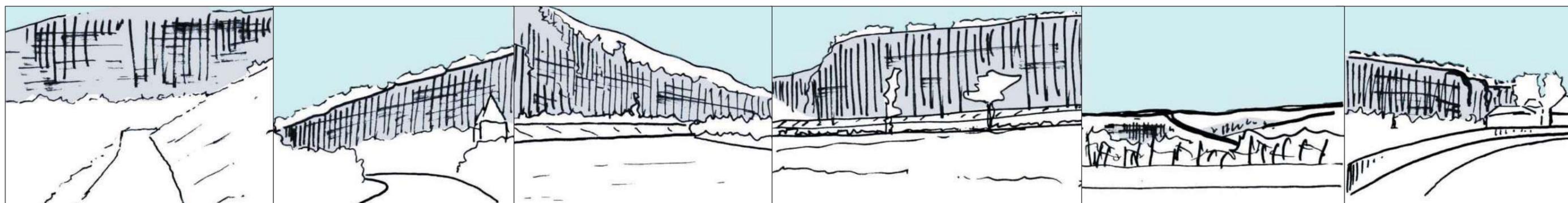
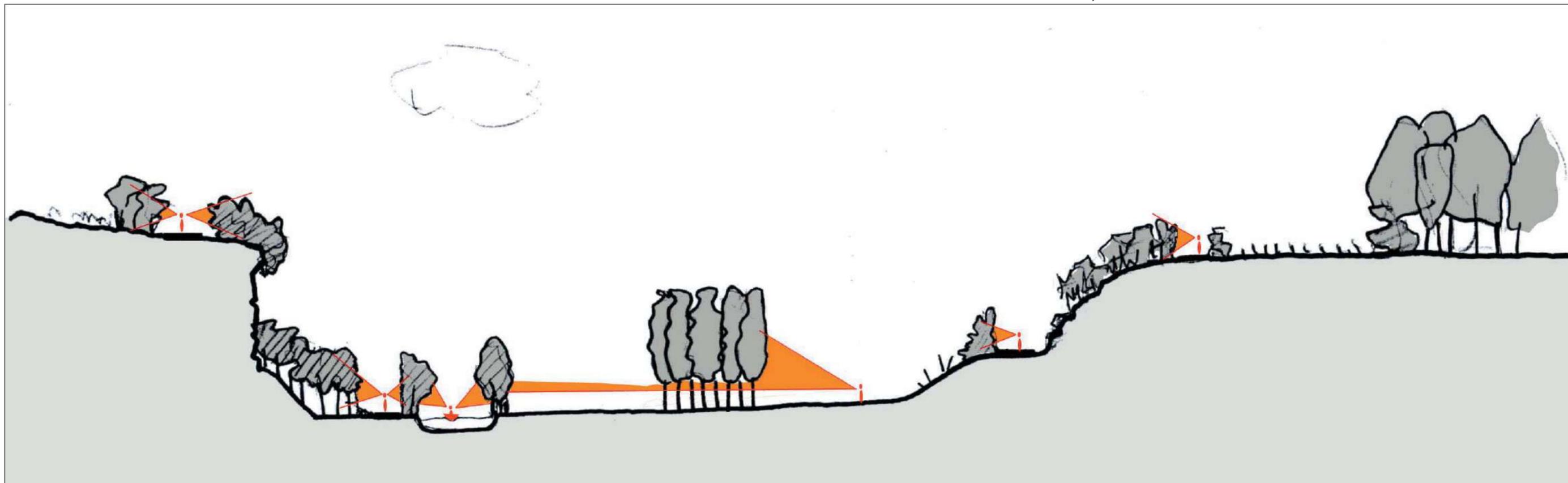


Figure 1 : Vues potentielles sur les falaises depuis les routes et chemins de randonnée situés dans la vallée et sur les rebords des plateaux. Depuis la Vézère (canoës), la perception globale de la vallée est conditionnée par la gestion de la ripisylve

ETAT ACTUEL DE LA PERCEPTION DU PAYSAGE DE LA VALLEE ET DES FALAISES

POINTS DE VUES POSSIBLES, ACTUELLEMENT OCCULTES PAR LA VEGETATION



LES FALAISES, EXPRESSION MONUMENTALE DU PATRIMOINE PRÉHISTORIQUE

« Le voyageur qui arrive dans cette localité [Les Eyzies], se croit brusquement transporté dans un pays de montagnes. Des rochers, d'une hauteur variant entre 50 et 100 mètres, dominent la vallée et offrent à la vue leurs flancs, tantôt nus et érodés anciennement par les eaux ou les agents atmosphériques, tantôt couverts de chênes verts, de genièvres, de lycopodes, de mousses, cachant quelques cavernes préhistoriques [...] » écrivait M. Pérony en 1925.

Longtemps perçu comme un pays sauvage et aride possédant peu d'attraits où l'on rencontrait des « rochers affreux » (abbé Audierne 1850), le paysage de la vallée de la Vézère a vu changer, au cours du XIX^e siècle, la façon dont on le regardait. En 1881 le guide Joanne dépeint la vallée ainsi : « peu de rivières arrosent comme la Vézère une vallée aussi constamment pittoresque » et il mentionne aussi « les beaux rochers qui bordent au Moustier le cours de la Vézère » contrastant avec « un fond de vallée fertile et bien cultivé ».

Les termes « pittoresque » (qui mérite d'être peint) et « beaux rochers » signalent un nouvel intérêt pour les éléments naturels dans le paysage. La topographie dominée par les éléments naturels est perçue dès lors par les visiteurs comme une des qualités remarquables de la vallée. L'écrivain Julien Gracq décrit en 1922 dans les Carnets du grand chemin une « vallée assez resserrée qui [lui] semblait une vallée perdue de l'Eden ».

Il s'agit d'un renversement radical de perspective accordant une qualité esthétique aux formes produites par la nature. Les rochers spectaculaires, le relief abrupt deviennent objets d'intérêt. Leur association avec l'abondant patrimoine préhistorique qu'ils abritent donne à ces falaises une valeur emblématique.

Les falaises, depuis le début du XX^e siècle, représentent en quelque sorte ce patrimoine souterrain et invisible de grottes ornées, de gisements connus ou encore non explorés qui occupent discrètement le sous-sol de la vallée, elles lui donnent un paysage emblématique, une expression monumentale et spectaculaire ancrée dans la réalité géographique de ce territoire.

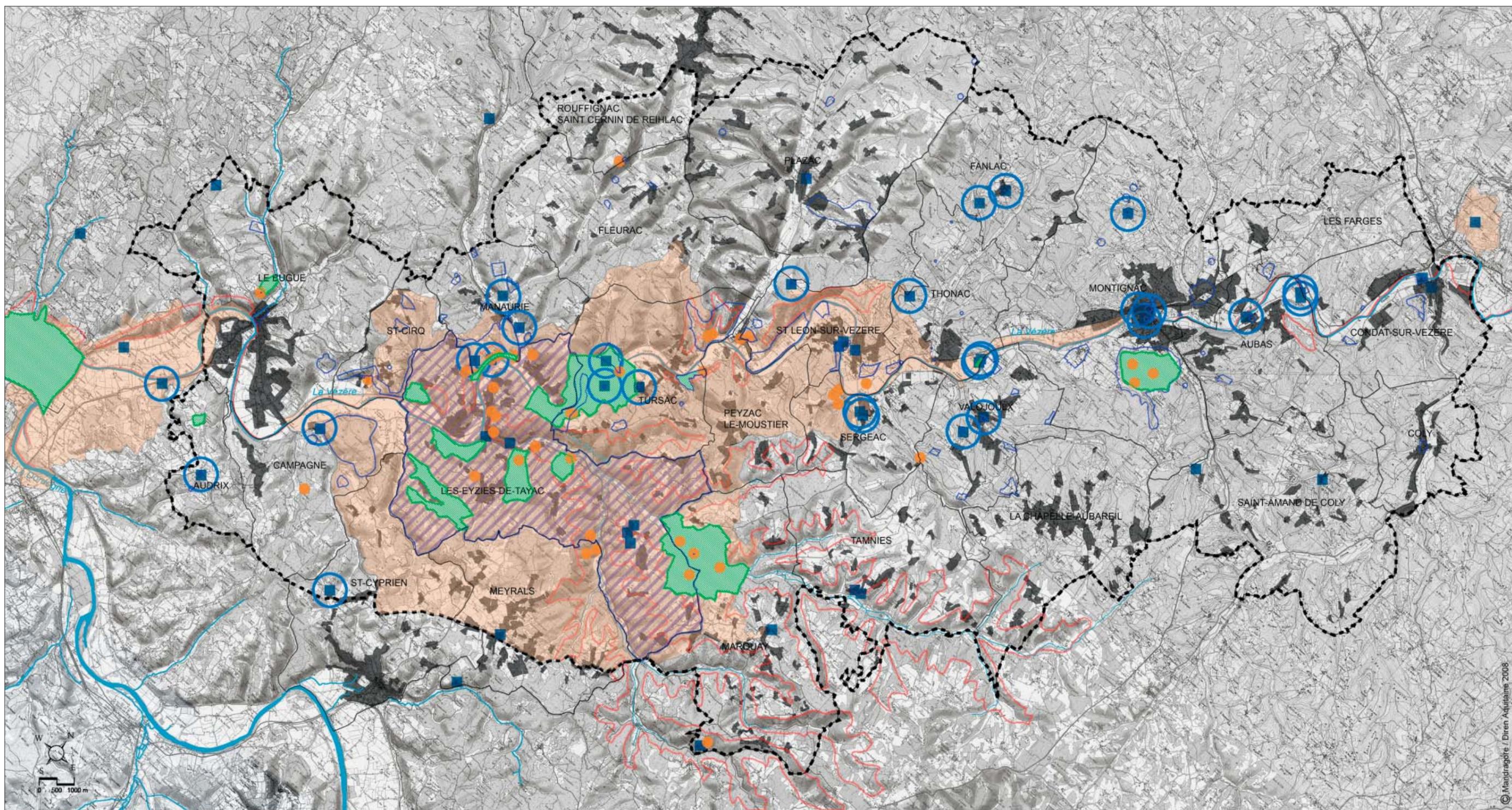


Figure 1 : F. AUGIERAS -Vézère - Falaise dans la nuit - 1957 - huile sur bois

UNE VALLÉE LARGEMENT DOTÉE DE PROTECTIONS

- CARTE DES PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES ACTUELLES DE LA VALLÉE DE LA VÈZÈRE
- PEU D'INFLUENCE VISIBLE DES PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES SUR LES ÉVOLUTIONS NATURELLES SPONTANÉES DU PAYSAGE
- QUINZE SITES PRÉHISTORIQUES DE LA VALLÉE SONT CLASSÉS PAR L'UNESCO AU TITRE DU PATRIMOINE MONDIAL
- LISTE DES SITES UNESCO

CARTE DES PROTECTIONS REGLEMENTAIRES ACTUELLES DE LA VALLÉE DE LA VÈZÈRE



MONUMENT / MONUMENT HISTORIQUE ■
 GROTTES, GISEMENT, ABRI PRÉHISTORIQUE ●
 ZONAGE ARCHÉOLOGIQUE □
 NATURA 2000 —

ZPPAUP DES EYZIÈS ▨
 SITE CLASSE ■
 SITE INSCRIT ■
 PÉRIMÈTRE DE PROTECTION R=500m ○

PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE - - -
 ZONE URBANISABLE (PLU - CC - ZPPAUP) ■

PEU D'INFLUENCE VISIBLE DES PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES SUR LES ÉVOLUTIONS NATURELLES SPONTANÉES DU PAYSAGE

La vallée est largement dotée de protections réglementaires. Ces protections qui parfois se superposent concernent des objets et des intérêts patrimoniaux différents, depuis la protection des monuments historiques et leurs abords jusqu'aux zones de protection de la biodiversité (Habitats, Natura 2000) en passant par la qualité des espaces urbanisés (ZPPAUP, PLU), ou bien des espaces mixtes dans lesquels sont protégés simultanément patrimoine historique et patrimoine naturel (Sites).

Ces protections diversifiées sont nécessaires car le patrimoine de la vallée est riche et varié mais leur juxtaposition produit une perception confuse des enjeux et un effet d'empilement de contraintes. Il manque une mise en œuvre coordonnée dans un dispositif global qui permettrait aux habitants de se former une image lisible et partageable des intérêts patrimoniaux de la vallée. De plus, Les outils réglementaires concernent essentiellement la maîtrise de l'évolution du bâti mais se révèlent peu efficaces face aux transformations spontanées du paysage naturel et agricole.

Les outils réglementaires n'offrent pas non plus les moyens de financer les opérations répétitives d'entretien qui permettraient de contrôler l'évolution spontanée des végétaux dans les zones non cultivées. Et il faut admettre le peu d'influence des protections patrimoniales sur les évolutions du paysage dans un territoire essentiellement agricole qui subit les aléas de l'économie et des innovations techniques (PAC, diminution des actifs agricoles, non reprise des exploitations, enrichissement de terres abandonnées, agrandissement de parcelles, nouvelles cultures, nouvelles techniques...).

Les outils de la protection du patrimoine ne pourront être le moyen d'exercer durablement une influence sur la qualité du paysage de la vallée sans être mis en synergie avec d'autres outils.

QUINZE SITES PRÉHISTORIQUES DE LA VALLÉE SONT CLASSÉS PAR L'UNESCO AU TITRE DU PATRIMOINE MONDIAL

OBLIGATIONS LIÉES À CE CLASSEMENT

La convention de 1972 de L'UNESCO dresse une liste des sites dont «*les valeurs exceptionnelles doivent être préservées pour l'humanité toute entière*». En ratifiant la convention, les états s'engagent à préserver les sites sur leur territoire.

«Toute qualification au titre du patrimoine mondial suppose un engagement de l'Etat à prendre les mesures nécessaires pour le protéger et le mettre en valeur ».

L'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial est un label, elle n'est pas synonyme de mise en place d'un statut juridique précis et ne constitue pas une protection réglementaire en tant que telle; elle engage néanmoins l'Etat et les gestionnaires du bien à développer une politique de protection, de gestion et de valorisation des monuments et sites et paysages classés. En particulier, L'UNESCO souligne que «*chaque bien proposé pour inscription devra avoir un plan de gestion adapté ou un autre système de gestion documenté qui devra spécifier la manière dont la valeur universelle exceptionnelle du bien devrait être préservée, de préférence par des moyens participatifs.* » (UNESCO, DOC. WHC.05/2). Si un état ne remplit pas ses obligations, il risque de voir ses biens supprimés de la liste.

Les quinze « sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère » qui bénéficient actuellement du label « patrimoine mondial » constituent un ensemble de lieux individuels identifiés en fonction de critères uniquement culturels : «*Les objets et les œuvres d'art repérés dans la vallée de la Vézère sont les témoins extrêmement rares de civilisations depuis longtemps disparues[...] il(s) présente(ent) un intérêt universel, aussi exceptionnel sur le plan historique que d'un point de vue ethnologique, anthropologique ou esthétique* » (UNESCO décision 85 1979). Ces qualifications reflètent une approche traditionnelle de la protection patrimoniale séparant le patrimoine culturel du patrimoine naturel. La notion d'un ensemble territorial qui constituerait un « bien mixte » (comme le Mont Saint Michel) dans lequel les données naturelles et culturelles sont interdépendantes n'est pas mentionnée. Ni la relation des grottes au site géographique ni la densité significative de leur implantation ne sont relevées.

La caractérisation actuelle des sites UNESCO entraîne de fait une vision réductrice de l'intérêt patrimonial de la vallée de la Vézère. Elle ne contribue pas à une protection efficace du patrimoine préhistorique.

L'état de conservation des sites et grottes ornées a été jugé satisfaisant lors du bilan périodique de 2006 mais l'absence de zones tampon et de plan de gestion de l'ensemble a été relevée. Afin de remédier au déficit de perception globale de la vallée de la Vézère, la France pourrait demander la reconnaissance de la vallée de la Vézère comme «paysage culturel». De plus, cette absence de vision d'ensemble ne permet pas non plus l'appréhension de la vallée comme un espace spécifiquement lié à la préhistoire. Un plan de gestion de l'ensemble du paysage du territoire permettrait de prendre en compte les différents aspects qui le constituent ce qui permettrait de mieux intégrer la protection et la mise en valeur du patrimoine dans une démarche globale.

LISTE DES SITES UNESCO

Les Eyzies de Tayac:

1 / Grotte de Font de Gaume

Cl. M. H. le 03/07/1902

Propriétaire: ETAT (Ministère de la Culture et de la Communication)

2 / Grottes des Combarelles

Partiellement cl. M. H. le 12/12/1902 et inscrit le 24/09/1943

Propriétaire: ETAT (Ministère de la Culture et de la Communication)

3 / Grotte du Grand Roc

Site classé le 05/12/1977 (grotte à concrétion)

Propriétaire: particulier

4 / Gisement de Laugerie Haute

Cl. M. H. les 12/04/1927 et 23/03/1941

Propriétaire: ETAT (Ministère de la Culture et de la Communication)

5 / Gisement de Laugerie Basse

Cl. M. H. les 25/10/1940 et 23/03/1943

Propriétaire: particulier

6 / Grotte de la Mouthie

Cl. M. H. le 11/06/1953

Propriétaire: particulier

7 / Abri du Poisson

Cl. M. H. les 29/03/1913 et 25/08/1937

Propriétaire: ETAT (Ministère de la Culture et de la Communication)

8 / Abri de Cro-Magnon

Cl. M. H. le 09/01/1957

Propriétaire: particulier

9 / Gisement de la Micoque

Cl. M. H. le 08/03/1922

Propriétaire: ETAT (Ministère de la Culture et de la Communication)

Marquay:

10 / Abri du Cap Blanc

Cl. M. H. les 28/11/1910 et 13/10/1926

Propriétaire: particulier

Montignac sur Vézère :

11 / Grotte de Lascaux

Cl. M. H. les 27/12/1940, 08/05/1962 et 05/09/1962

Propriétaire: ETAT (Ministère de la Culture et de la Communication)

Rouffignac:

12 / Grotte du Cro de Grandville

Cl. M. H. le 20/08/1957

Propriétaire: particulier

Saint Cirq du Bugue:

13 / Grotte sous le Roc

Cl. M. H. le 19/11/1958

Propriétaire: particulier

Saint Léon sur Vézère :

14 / Gisement du Moustier.

Cl. M. H. le 15/03/1932

Propriétaire: ETAT (Ministère de la Culture et de la Communication)

Tursac:

15 / Gisement de la Madeleine

Cl. M. H. le 22/10/1956

Propriétaire: particulier

Gestionnaire : ETAT

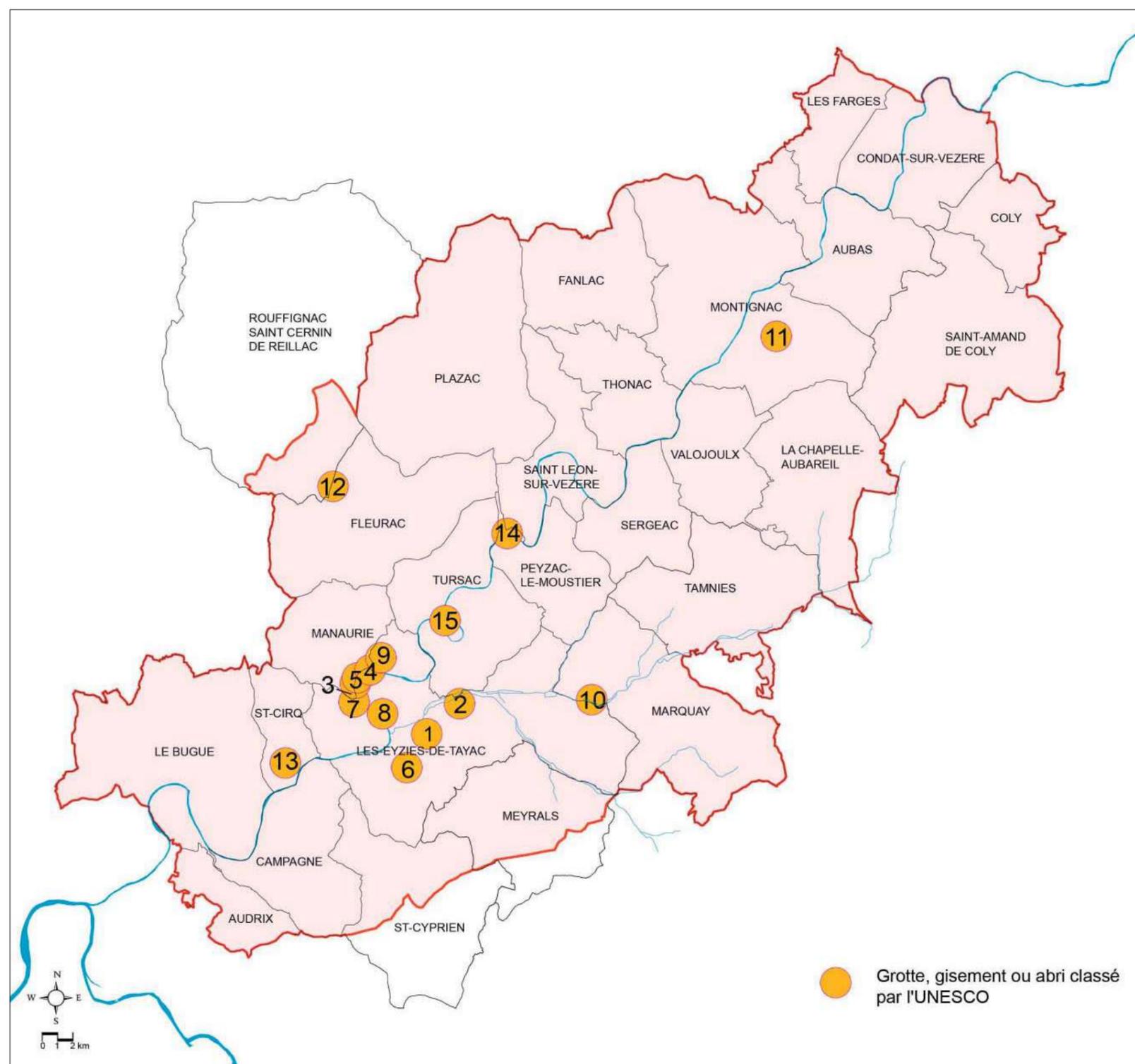


Figure 1 : Concentration des sites UNESCO

II - LE PROJET :

«DONNER UN PAYSAGE A LA PREHISTOIRE»

LE PROJET :

«DONNER UN PAYSAGE A LA PREHISTOIRE»

- LE PROJET (simulation)
- LE TERRITOIRE
- LE CONTEXTE DU PROJET
- LE PERIMETRE DU PROJET
- LES CONDITIONS D'UN PROJET POUR LE PAYSAGE DE LA VALLEE : INITIER UN PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT DURABLE
- RESTAURATION DES VUES SUR LES FALAISES POUR METTRE EN VALEUR LA PREHISTOIRE DANS LE PAYSAGE
- PROFIL TYPE DE SECTEURS D'INTERVENTION PRIORITAIRES
- LOCALISATION DES SECTEURS DE FALAISES ET DE COTEAUX A RENDRE VISIBLES
- RESTITUER DES PERCEPTIONS VARIEES DE L'ESPACE
- VUES A RESTAURER (Le Bugue / Les Eyzies)
- VUES A RESTAURER (Tursac / Saint Leon)
- VUES A RESTAURER (Saint Leon / Montignac)
- VUES A RESTAURER (Vallée des Beunes)
- PHOTOMONTAGE PROJET DES FALAISES DÉGAGÉES



UN PROJET POUR LA VALLEE : «DONNER UN PAYSAGE À LA PRÉHISTOIRE»

LE TERRITOIRE DU PROJET

Une relation significative d'interdépendance entre la géographie et les sites patrimoniaux, naturels et culturels a été mise en évidence dans la première partie de cette étude. La vallée de la Vézère avec ses affluents possède une dimension paysagère et une valeur patrimoniale remarquables qui ont traversé l'histoire et subsistent jusqu'à nos jours.

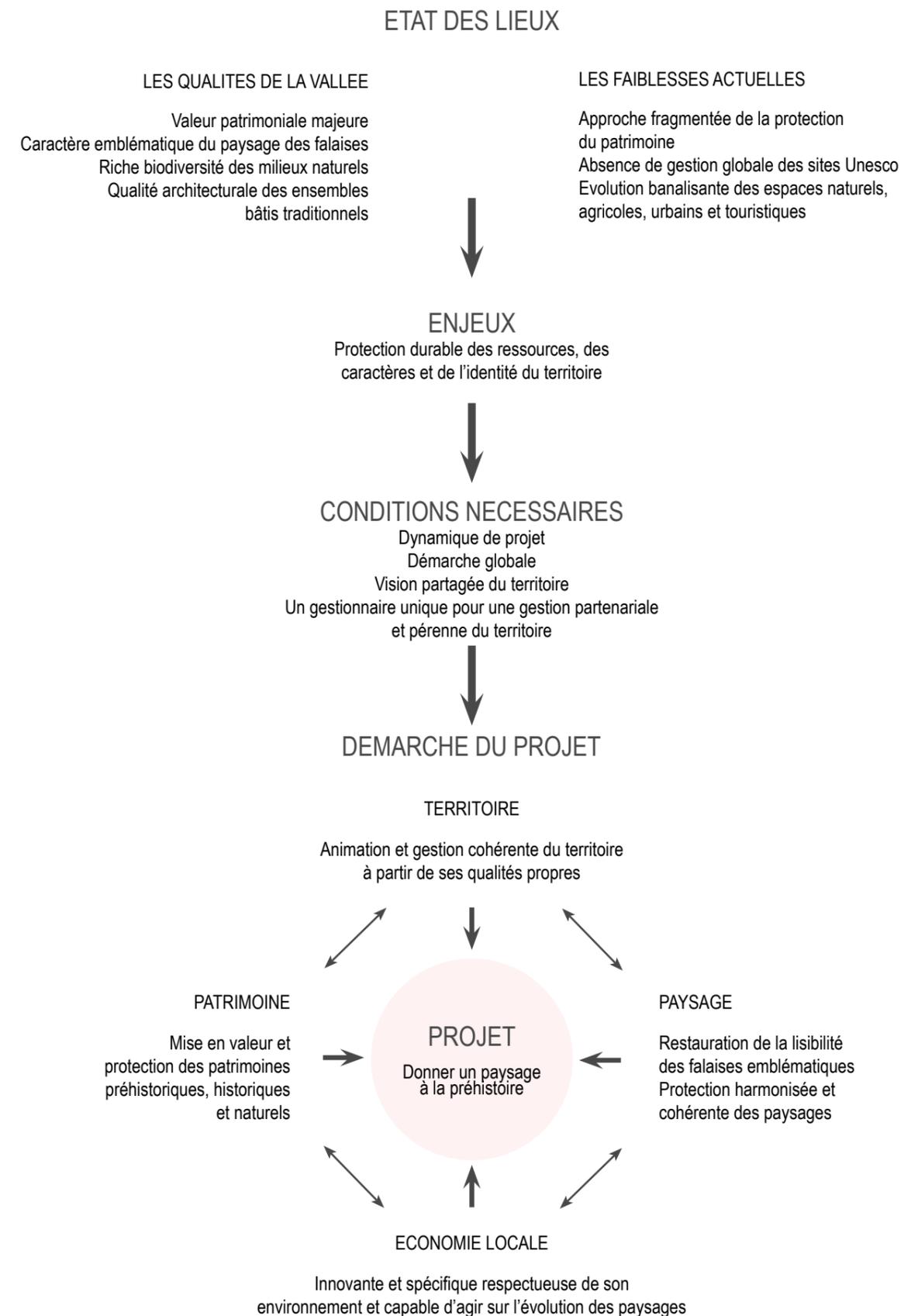
Dans le périmètre de l'étude, c'est le territoire tout entier qui est porteur de la valeur patrimoniale. Cependant, le paysage de la vallée ne reflète pas, actuellement, le caractère exceptionnel de cet ensemble de sites naturels et culturels et, bien qu'une large part de son territoire fasse déjà l'objet de mesures réglementaires de protection, la mise en valeur et la conservation des sites préhistoriques ne constitue pas actuellement un objectif prioritaire pour le développement de ce territoire.

D'autre part, la réticence que montrent un grand nombre d'acteurs de la vallée envers l'extension du périmètre de classement au titre des Sites, réticence qui s'est manifestée constamment depuis 1993, conduit à repenser la question de la protection du patrimoine exceptionnel de la vallée dans le cadre d'un véritable projet de développement local. L'adhésion des habitants de la vallée à une démarche qui articulerait développement et protection du patrimoine et ensuite leur participation active à la mise en œuvre de cet objectif nous semble être la condition indispensable de ce projet de territoire.

Nous pensons qu'une approche du projet à partir des valeurs paysagères pourrait offrir les arguments fédérateurs d'une démarche globale permettant de considérer la vallée comme un ensemble complexe à faire vivre durablement avec toutes ses composantes.

Si le patrimoine préhistorique constitue à la fois un héritage à préserver et un potentiel de ressources économiques, la gestion d'un paysage dédié à la mise en valeur les sites de la préhistoire génère d'autres ressources qui bénéficieraient au développement du territoire.

« L'environnement et le paysage ne sont pas figés. Ils résultent d'un passé et sont inclus dans un devenir sur lequel l'homme est un facteur déterminant. » (A. Baule) ¹.



LE CONTEXTE DU PROJET

Seule une démarche de projet, orientée vers l'avenir de la vallée, donnant une perspective claire pour son développement futur et portée par un grand nombre d'acteurs, réunira les conditions nécessaires pour assurer durablement la protection du patrimoine qu'elle abrite.

Actuellement la relation entre le relief spectaculaire et l'occupation humaine préhistorique et historique reste peu mobilisée pour affirmer une identité spécifique de la vallée. Les sites préhistoriques ne sont pas directement visibles, seules des infra-structures d'accueil (parking, signalétique, bâtiments) ou des éléments naturels monumentaux associés (parois rocheuses) permettent de les situer dans le paysage. Ces sites préhistoriques intimement associés à la configuration paysagère dans laquelle ils s'inscrivent ne sont pas directement lisibles en tant que tels.

La préhistoire si importante pour la renommée de la Vézère reste en général une période sans repères chronologiques ni spatiaux immédiatement compréhensibles pour ses habitants et pour ses visiteurs. « *La préhistoire représente un lieu et un temps inconnus.* » (PIP).

Donner à l'évocation de cette période un paysage matériel et sensible c'est donner un paysage à la préhistoire et l'ancrer dans un territoire réel. Il ne s'agit pas de reconstituer le paysage d'une période disparue mais de créer un paysage actuel, singulier, qui traduirait la dimension symbolique de ce territoire, qui le représenterait et lui donnerait une unité visible.

Les falaises qui abritent les sites préhistoriques cachés les font exister en quelque sorte dans le paysage. Remettre en évidence les confluences de vallées qui ont attiré les hommes préhistoriques, la continuité des falaises le long de la Vézère et leurs dimensions monumentales pourrait constituer le lien paysager d'un projet global pour le territoire.

LE PERIMETRE DU PROJET

Le périmètre du projet peut être défini comme un périmètre optionnel s'élargissant autour d'un espace minimal cohérent, correspondant au périmètre dans lequel les données géographiques, historiques, paysagères confèrent un caractère emblématique au paysage. Ce périmètre minimum du projet comprend le segment de la vallée le plus riche en vestiges archéologiques et le plus spectaculaire du point de vue du paysage qui s'étend du Bugue à Montignac.

Ce segment doit être considéré comme un point de départ opérationnel, un « cœur de projet » autour duquel pourra être développé un périmètre plus large en fonction de l'adhésion d'autres communes au projet.

A l'intérieur de ce périmètre initial, les espaces faisant l'objet d'un classement « Sites » et le périmètre du projet, qui ne doivent pas obligatoirement coïncider, devront être définies selon un ajustement entre deux critères essentiels : les espaces qu'il est estimé nécessaire de protéger du point de vue de la conservation du patrimoine et les volontés locales de s'appuyer sur ce patrimoine pour enclencher un processus de développement cohérent de la vallée mobilisant les ressources qu'induit ce patrimoine.

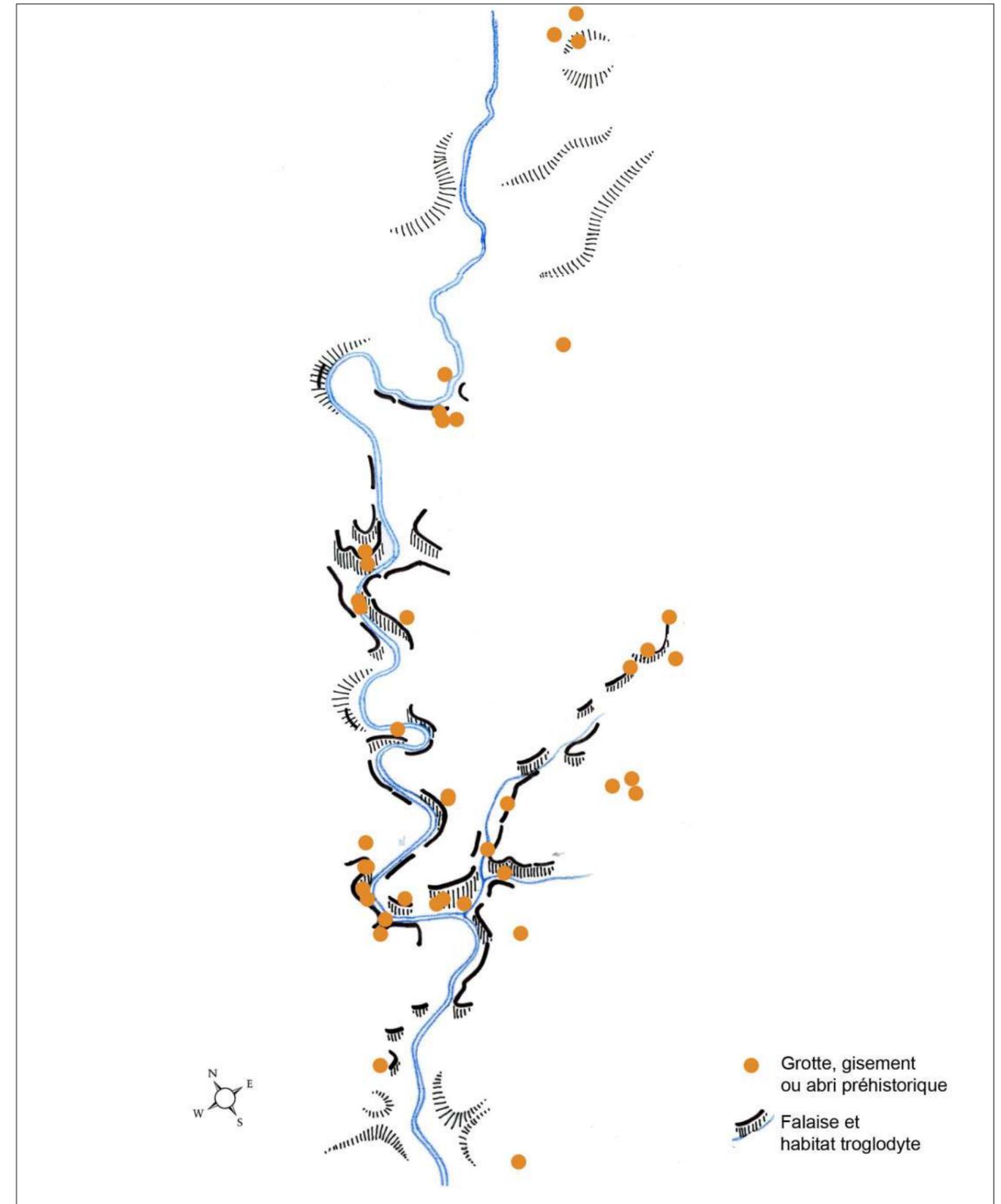


Figure 1 : Segment de la vallée de la Vézère dans lequel le patrimoine préhistorique est associé au paysage des falaises

LES CONDITIONS D'UN PROJET POUR LE PAYSAGE DE LA VALLEE : INITIER UN PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les paysages sont des productions culturelles façonnées en permanence par les activités humaines, ils évoluent naturellement en fonction des pratiques individuelles et collectives. La stabilité de leur apparence repose sur des activités et des pratiques spécifiques qui permettent de les entretenir.

Donner un paysage à la préhistoire implique que soit développée dans la vallée une stratégie d'encouragement pour une économie innovante et respectueuse de son environnement, appuyée sur les ressources locales, et capable d'agir directement sur l'évolution du paysage afin de mettre en valeur le patrimoine et d'entretenir son caractère emblématique.

Ces pratiques novatrices devront se développer selon plusieurs axes :

- Axe forestier et agricole
- Axe touristique
- Axe urbain
- Axe patrimonial
- Axe de la gestion

L'AXE FORESTIER ET AGRICOLE

Dans ce territoire, occupé pour 87% de sa superficie par l'agriculture et la forêt privée, on voit bien que l'action privée constitue le vecteur majoritaire de l'entretien de l'espace.

Le traitement jardiné du paysage pour maintenir la lisibilité des falaises dans le vaste territoire des 26 communes du périmètre de l'étude demande non seulement des interventions de remise en état qui peuvent être considérées comme des travaux d'investissement et pourraient éventuellement être financés par des fonds publics mais aussi des travaux d'entretien permanent. Le coût annuel de travaux d'entretien permettant de contrôler le développement de la végétation autour des falaises constituerait une charge considérable de fonctionnement pour les budgets des collectivités et condamnerait le projet à l'échec si les fonds publics constituaient leur seule source de financement.

La prise en compte de l'intérêt patrimonial commun n'est pas généralement le critère déterminant dans les choix individuels de chaque exploitant agricole. Si une sensibilisation à la valeur ajoutée qu'apporte la qualité du paysage dans l'activité d'agrotourisme existe, il reste à lui donner une valeur plus positive et surtout à la faire partager par les différents acteurs afin qu'elle constitue la trame sous-jacente d'une approche consensuelle de la protection patrimoniale articulée avec la mise en valeur économique de ce territoire. L'entretien des espaces actuellement non utilisés ne peut être assuré dans ce territoire que par des activités agricoles et forestières qui apporteraient des ressources complémentaires aux activités existantes.

La forêt

La forêt et la friche boisée occupent dans certaines communes plus de 60% de la superficie, les surfaces boisées contribuent largement à l'invisibilité des falaises. La réouverture des vues repose sur la possibilité de valoriser la ressource qu'elles constituent.

Il existe, par exemple, dans le contexte économique et énergétique actuel, une ressource largement sous exploitée dans la vallée: les boisements spontanés ou abandonnés sur les pentes ainsi que les rémanents de l'exploitation forestière classique.

La création d'une filière bois ambitieuse, développant le «plan bois énergie» mis en place par le Conseil Général depuis 1995 en association avec les CUMA et les Associations Foncières Forestières dans l'objectif de la mise en place d'une plate-forme de production de plaquettes de bois à partir de ces bois jeunes ou de mauvaise qualité et l'équipement de bâtiments publics et privés avec des chaudières adaptées, contribuerait efficacement au maintien d'une plus grande ouverture du paysage et à la création de nouveaux points de vue sur les falaises emblématiques de la préhistoire.

D'autres usages peuvent aussi être trouvés pour ce type de bois; telles que BRF (paillage agricole), biomasse pour la production de gaz etc. Le développement de cette filière bois serait aussi génératrice d'emplois et de retombées économiques pour le territoire.

L'élevage

L'entretien d'un paysage ouvert sur les espaces difficilement accessibles ou fragiles, en rebord de plateau, dans les combes et aux abords des grottes, par exemple, pourrait conjointement être assuré par le pâturage et par le moyen de conventions d'entretien passées entre les collectivités locales et des agriculteurs cherchant une diversification de leur activité.

Des parcours extensifs de pâturage d'ovins, ouverts à des troupeaux locaux ou plus lointains dans le cadre de la transhumance peuvent être créés par le moyen d'associations foncières et d'associations d'éleveurs. Un cahier des charges fixant les conditions de charge et de périodicité du pâturage permettrait d'entretenir non seulement l'ouverture du paysage mais aussi de préserver la flore et la faune spécifiques des pelouses sèches caractéristiques des versants calcaires de la vallée et pourraient bénéficier des mesures agro-environnementales et des aides disponibles pour les zones Natura 2000 des Beunes et de la Vézère.

L'agriculture

Les conditions physiques de la vallée (topographie accidentée, diversité des milieux) et sa dimension patrimoniale pourraient servir de support au développement de productions agricoles créant une image spécifique de l'agriculture de la vallée ce qui contribuerait à mieux identifier le territoire du projet.

Ces productions assujetties à un cahier des charges, devraient être valorisées par un label «Vézère» et commercialisées principalement à partir de circuits de distribution courts tels que AMAP, marchés de producteurs, ventes à la ferme, coopératives, etc. Elles pourraient concerner les cultures bio, le maraîchage, les fruits rouges, les noix, les truffes, les fromages et les volailles grasses par exemple. A partir de ces productions spécifiques, on pourrait favoriser l'installation de jeunes agriculteurs et la création d'activités artisanales ou de diversification. Cette orientation permettrait de maintenir durablement le caractère de campagne cultivée de la vallée qui est actuellement menacé par le vieillissement des actifs agricoles et la réduction des surfaces cultivées.

La mise en oeuvre d'actions publiques coordonnées dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage et de la forêt contribuera efficacement à entretenir la qualité du paysage et contribuera au projet «Donner un paysage à la préhistoire» de façon pérenne en développant l'économie locale. L'objectif de sauvegarder ce paysage emblématique peut être l'initiateur d'un processus et l'agent fédérateur d'un projet de développement durable pour le territoire.

La dynamique paysagère développée par ces démarches pourra progressivement exercer son influence sur l'ensemble des autres secteurs d'activité : artisanat, industrie, loisirs, tourisme, signalétique et urbanisme, en les orientant vers un modèle spécifique de développement pour la vallée autour de la mise en valeur du patrimoine.

L'AXE TOURISTIQUE

Les activités touristiques sont déjà bien développées dans la vallée mais souffrent du manque actuel d'harmonisation entre la présentation des différents sites privés et publics. Un grand nombre de visiteurs ne considèrent la visite des sites préhistoriques que comme une activité annexe de leur séjour et à peine 15% des visiteurs choisit la Vézère pour son patrimoine préhistorique. Une politique de développement touristique commune et coordonnée devrait être mise en oeuvre afin de promouvoir une image plus lisible de l'offre touristique de la vallée. Celle-ci pourrait être déclinée selon deux thèmes principaux qui traduisent le mieux l'identité de la vallée : La dimension culturelle et symbolique autour de la préhistoire et la dimension naturelle de l'environnement dans la vallée.

La préhistoire, les contenus et la présentation

Le développement d'un intérêt pour la période de la préhistoire dans la vallée demande une approche globale et mieux coordonnée. La communication autour de la préhistoire manque actuellement d'une présentation synthétique, accessible pour le public, des connaissances scientifiques. Ce type de présentation permettrait à plus de visiteurs d'aborder cette période avec intérêt et de percevoir sa valeur symbolique.

Les sites visités devraient être beaucoup plus clairement associés aux conditions matérielles offertes par le paysage des falaises aux populations de la préhistoire. La relation chronologique entre les différentes époques et la répartition spatiale des différents sites devrait également être mieux explicitée. Les sentiers de randonnées à thème balisés et accompagnés de dépliants-guide comme le sentier de la Micocque mis en place par le PIP doivent être développés. Des randonnées guidées par un accompagnateur mettraient mieux en valeur le lien entre le paysage de la vallée et la préhistoire.

Enfin, une harmonisation des chartes graphiques de tous les documents d'information destinés au public contribuerait à mieux faire percevoir chacun des sites comme un élément appartenant à un ensemble cohérent.

La nature et l'environnement

Le tourisme vert et l'agri-tourisme développés à partir de la mise en valeur d'une agriculture spécifique de la vallée et d'une meilleure déclinaison des ressources naturelles par des offres touristiques didactiques et/ou ludiques développant une approche ciblée des milieux naturels : stages à la ferme, randonnées à thème, sentiers d'interprétation sur la biodiversité dans le territoire, observatoires faune-flore, histoire géologique du relief, faune et flore des zones humides, parcours de l'eau etc.

La maîtrise des nuisances induites par la fréquentation touristique doit être considérée sérieusement. Les installations liées au tourisme ne doivent pas détruire les sites. La mise en valeur des sites préhistoriques et la préservation du caractère naturel de la vallée reposent sur la qualité globale du contexte paysager. La voiture est actuellement omni-présente et les flux touristiques concentrés sur des axes de circulation peu nombreux, les stationnements autour de sites fragiles et la signalisation anarchique induisent une dégradation importante de cette qualité. Cette conséquence doit être maîtrisée et les flux organisés à partir d'une vision d'ensemble prenant en compte la totalité des sites et des déplacements.

L'AXE DE L'URBANISME

La pression d'urbanisation qui s'exerce actuellement sur les communes de la vallée est traduite dans les cartes communales et PLU par une orientation qui semble assez générale, visant à densifier les superficies constructibles au centre et à la périphérie des bourgs et des écarts et à préserver de larges coupures agricoles et forestières.

Cette orientation qui semble raisonnable au vu de la représentation sur papier du plan ne tient pas assez compte des effets visuels induits par le relief particulier de ce territoire. En effet, en raison de l'encaissement des vallées, de la longueur des vues dans les méandres, des effets de plans successifs qu'ils produisent, le linéaire des lignes de crêtes étagées à différentes altitudes est démultiplié, les situations de vis à vis et de co-visibilité sont accentuées. Toute construction implantée sur ces lignes de crête entraîne un impact visuel fort.

L'occupation massive des lignes de crête risque à terme de transformer très profondément le caractère naturel et agricole du paysage de la vallée par la densité des constructions visibles. Or l'implantation traditionnelle de l'habitat qui occupe très fréquemment ces situations en hauteur et la greffe de nouvelles habitations sur les hameaux existant sans tenir compte de leur visibilité lointaine induira une dégradation certaine du paysage.

L'attraction exercée par la proximité des réseaux qui produit une urbanisation linéaire et étirée le long des routes est souvent confortée par les dispositions du code forestier interdisant le défrichement des boisements et l'arrêté départemental de 2001 contre les risques d'incendie qui limite la construction en zone boisée.

La multiplication des constructions le long des routes constitue une tendance forte qu'il sera nécessaire de bien maîtriser car c'est à partir des routes que l'on aborde le plus souvent la vision du paysage. Cette maîtrise sera nécessaire en particulier dans les secteurs où ces constructions pourraient transformer le caractère rural qui constitue l'une des ressources importantes du territoire ou lorsqu'elles pourraient faire écran à des points de vue sur les falaises.

L'AXE DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE

Les espaces de protections réglementaires autour des grottes et gisements sont nombreux sur ce territoire (abords des Monuments historiques, Sites inscrits et classés) mais ces protections concernent actuellement des périmètres limités qui se sont juxtaposés de façon discontinue au fil des ans créant un effet d'hétérogénéité de la qualité d'ensemble du paysage de la vallée.

Il manque une vision plus ambitieuse et plus globale qui associerait les outils de protection du patrimoine préhistorique à une démarche d'ensemble pour sa mise en valeur dans un paysage emblématique à l'échelle du territoire. Une redéfinition des périmètres de protection doit être réalisée dans cet objectif afin que ces outils réglementaires participent pleinement au projet territorial.

L'AXE DE LA GESTION COORDONNEE DE TERRITOIRE

Ces axes d'action définissent une orientation de développement, un projet pour la vallée qui s'appuie sur la mise en valeur de ses ressources spécifiques et vise à les protéger d'une dégradation irréversible. Ils ne prendront toute leur efficacité que s'ils concernent l'ensemble du territoire et font l'objet d'une mise en oeuvre coordonnée et d'une gestion cohérente dans la durée. Cette gestion devra assurer la permanence durable des objectifs du projet.

Le projet doit donc être porté par un gestionnaire unique qui devra se doter des compétences nécessaires afin de pouvoir mettre en oeuvre une synergie entre les différents domaines concernés par le projet. Cette approche globale associant la protection patrimoniale et le développement local doit pouvoir s'appuyer sur une compétence en histoire et archéologie, une compétence naturaliste, une compétence agricole, une compétence économique, une compétence juridique, une compétence pour les milieux naturels et une compétence paysagère afin de créer une synergie de toutes les actions..

RESTAURATION DES VUES SUR LES FALAISES POUR METTRE EN VALEUR LA PREHISTOIRE DANS LE PAYSAGE

L'objectif prioritaire du projet de paysage est d'agir sur le processus de fermeture des vues afin de restaurer la visibilité des falaises qui constituent le cadre et la représentation monumentale des grottes ornées et des gisements dans le paysage.

La restitution d'un paysage structuré par la verticalité des falaises affirmera une identité spécifique de la vallée. Cette identité renforcera son projet de territoire et sera garante de sa pérennité.

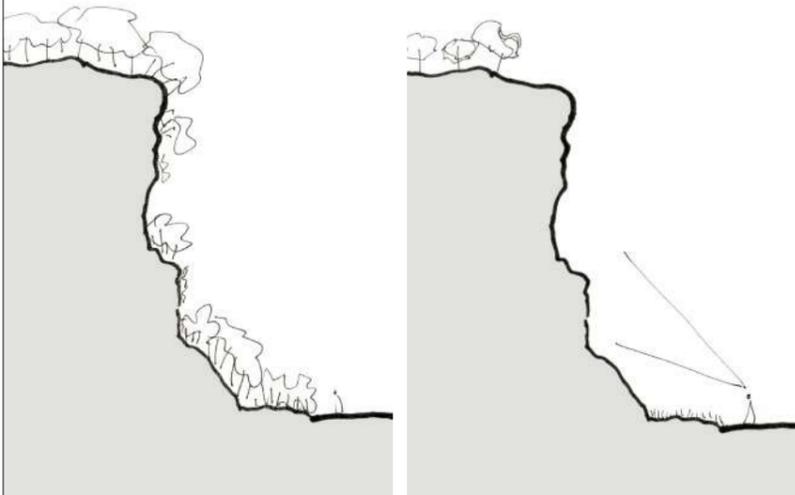
Les actions pour rendre plus visibles les parois verticales, les éperons rocheux et les vues panoramiques sur les méandres concernent essentiellement des espaces linéaires accompagnant les fortes pentes, les rochers, les rives de cours d'eau et les bords de routes.

Elles mettront en oeuvre plusieurs types d'intervention en vue de la restauration de la visibilité du paysage des falaises (actions détaillées ci-contre)

D'une façon générale, les travaux de restauration devront être suivis d'interventions régulières d'entretien sur un rythme annuel, bisannuel ou quinquennal au minimum.

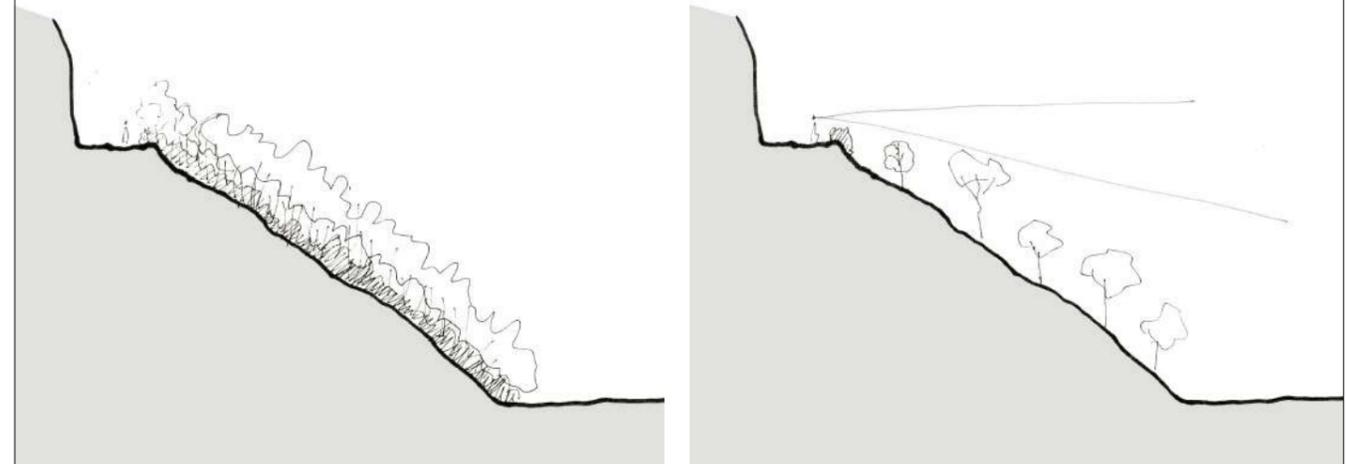
ACTION 1

Elimination totale ou partielle de la colonisation végétale spontanée sur les parois rocheuses, les talus de pieds de falaise et les rebords du plateau.



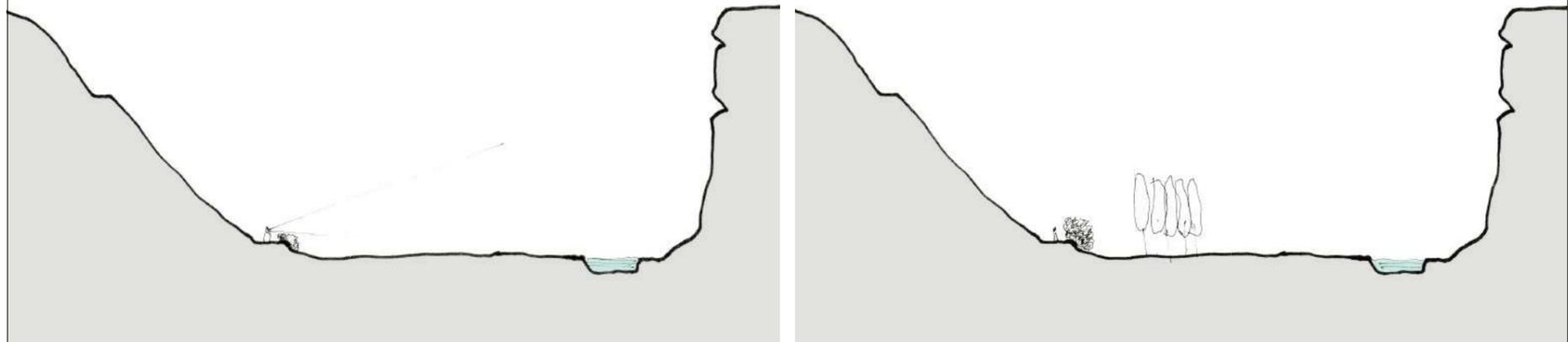
ACTION 2

Eclaircissement des boisements et des sous bois sur les pentes de manière à ménager des possibilités de vues depuis les routes et chemins.



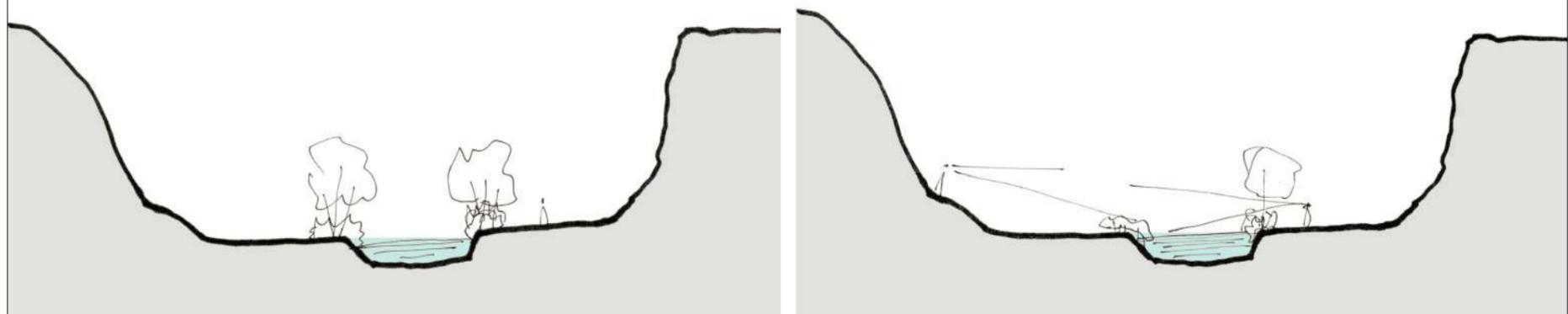
ACTION 3

*- Taille en haie de 1 mètre de hauteur de la végétation des bords de routes lorsqu'elles offrent des possibilités de vues sur les falaises ou création d'éclaircies en «fenêtres» à partir de points de vue privilégiés.
- Elimination de certaines peupleraies et une incitation générale à ne plus en replanter.*



ACTION 4

Entretien régulier des ripisylves de façon à limiter leur croissance en hauteur.



PROFIL TYPE DES SECTEURS D'INTERVENTION PRIORITAIRES POUR DEGAGER LES VUES DEPUIS ET VERS LA VALLEE

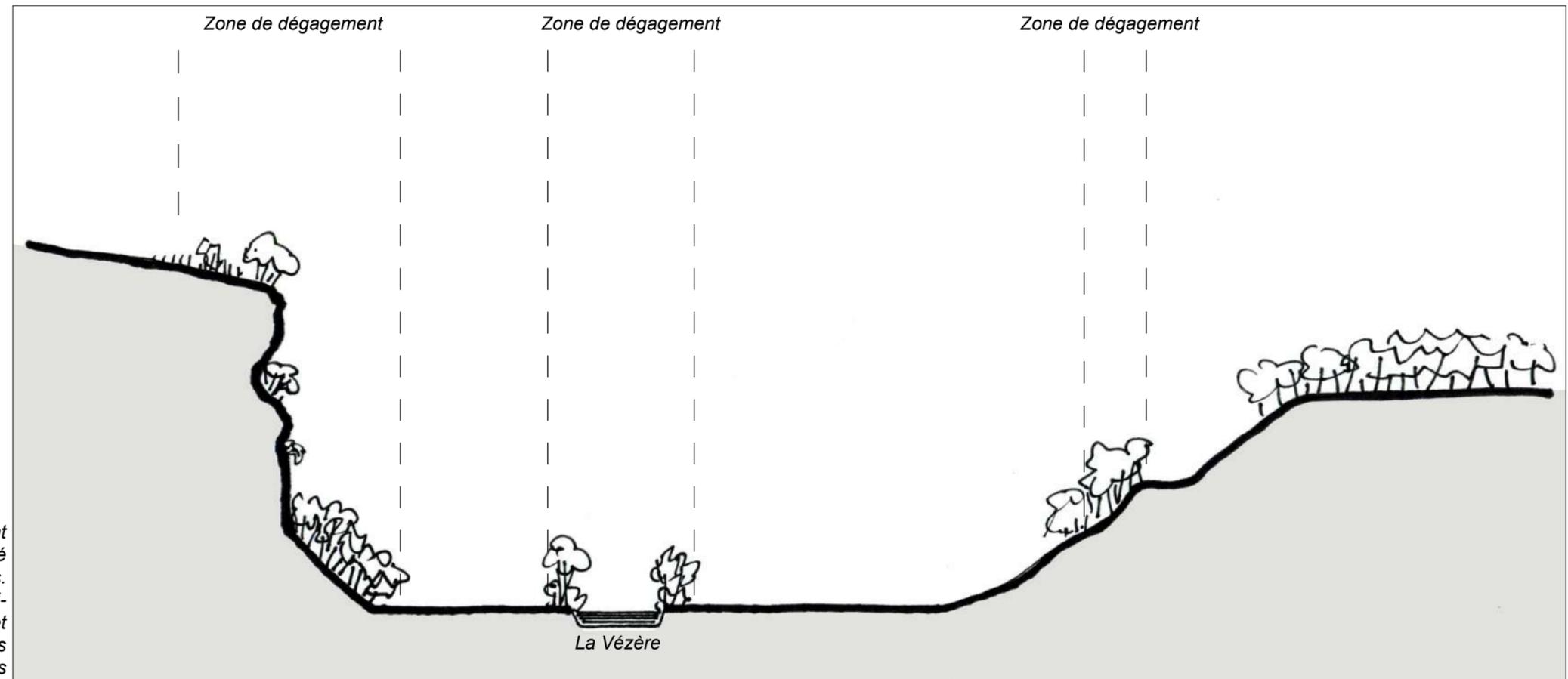


Figure 1 : Les interventions projet sur l'espace portent d'abord sur les falaises afin de faire réapparaître la continuité de la vallée cernée de part et d'autre par des falaises. Les interventions doivent avant tout viser à restituer la verticalité des fronts de falaises bordant la vallée sinueuse, effet aujourd'hui amoindri par l'enfrichement des éboulis et des ripisylves

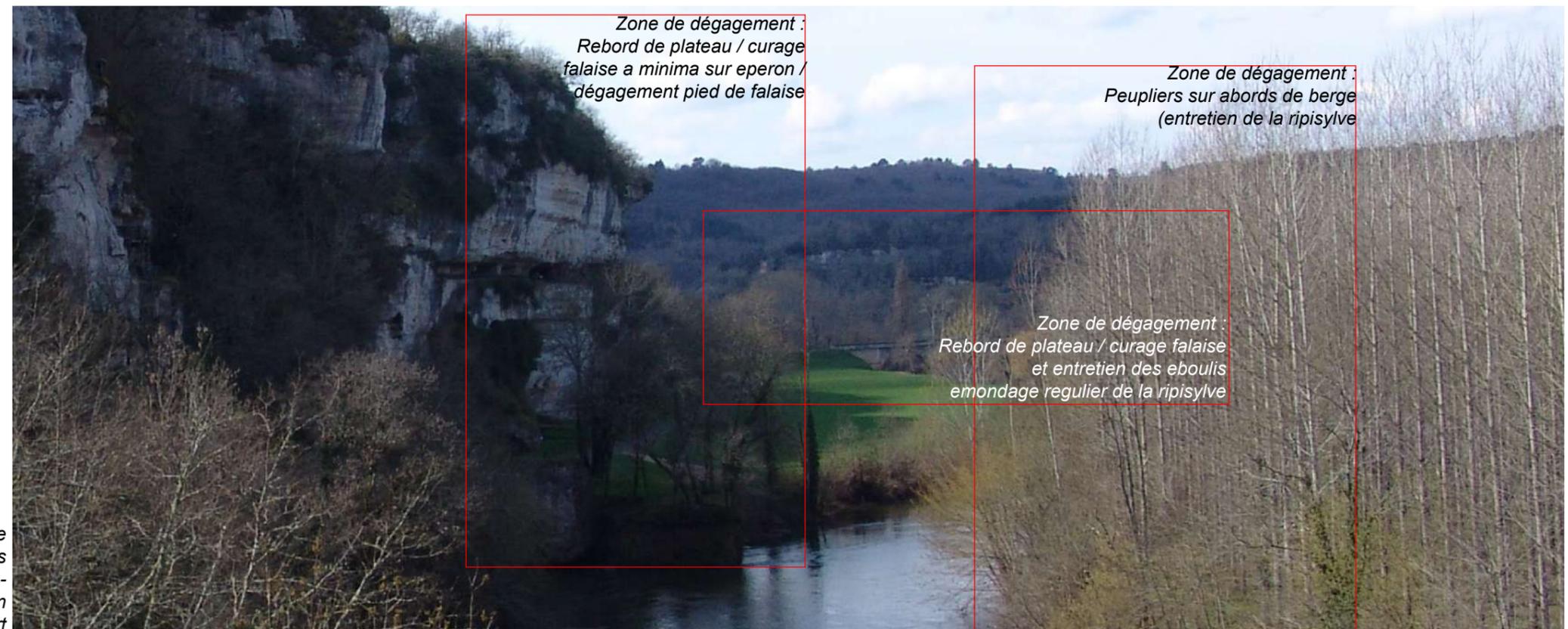


Figure 2 : Le travail sur les vues et leur cadrage permet de révéler les effets de coulisses composés par les falaises bordant les méandres. Ces falaises se faisant échos assurent une lecture continue et identitaire de la vallée lorsqu'on la parcourt

CARTE PROJET LOCALISATION DES SECTEURS DE FALAISES ET DE COTEAUX A RENDRE VISIBLES

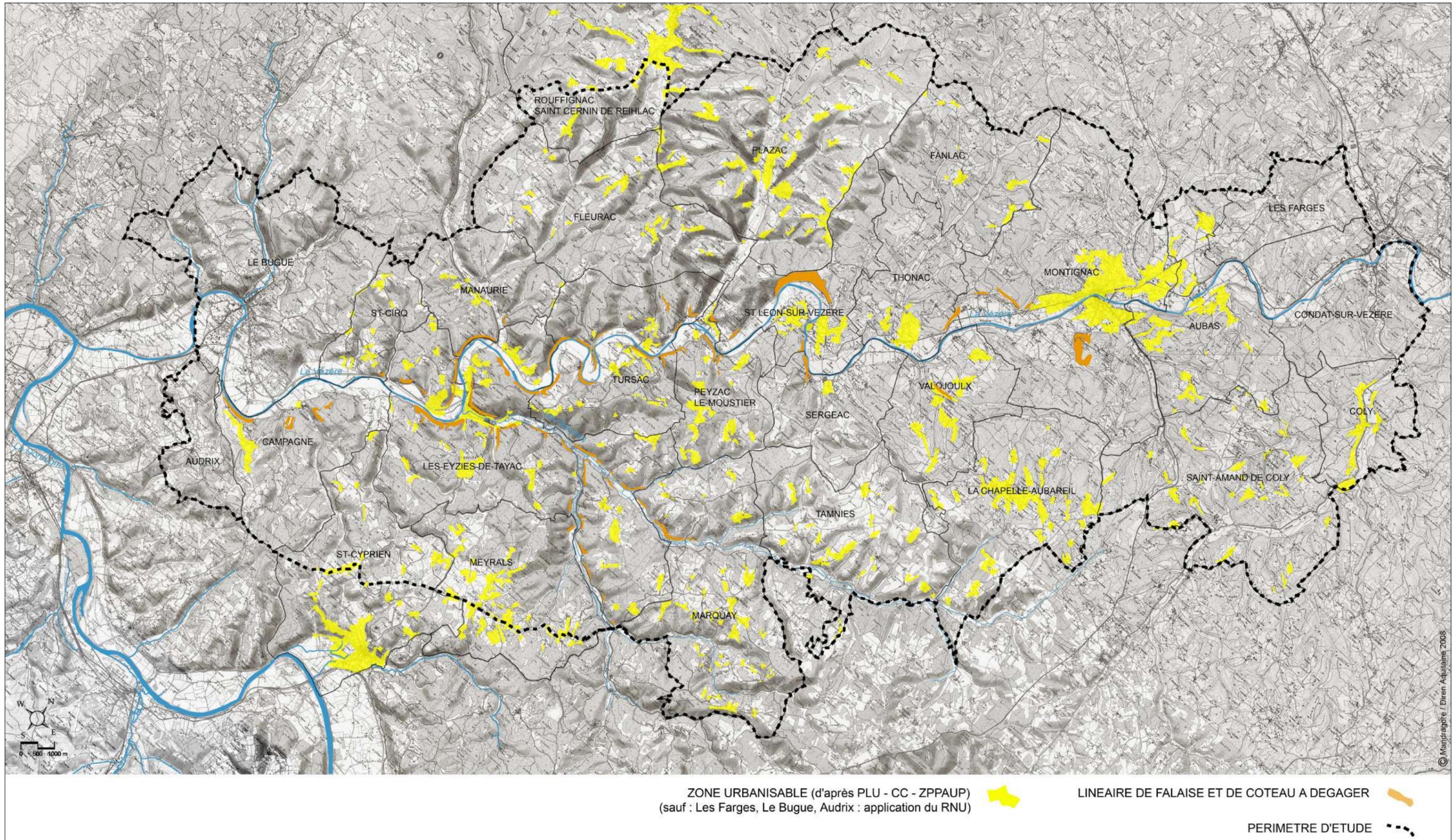




Figure 1 : L'entretien des pieds de falaise et la gestion sylvo-pastorale des rebords de plateaux révèlent les formes des vallées et confluences

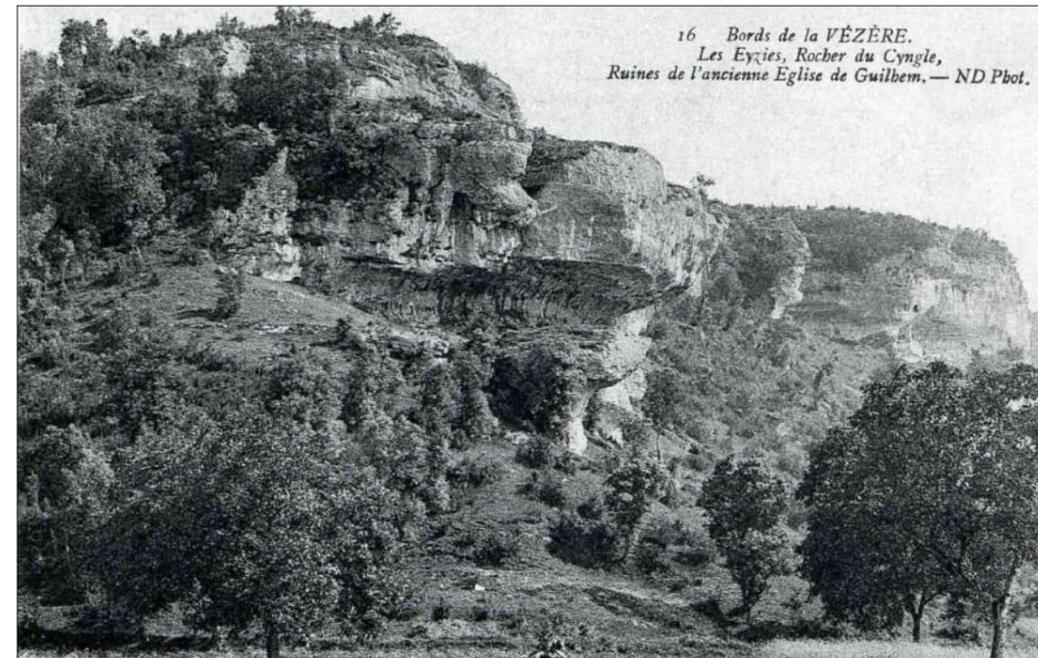
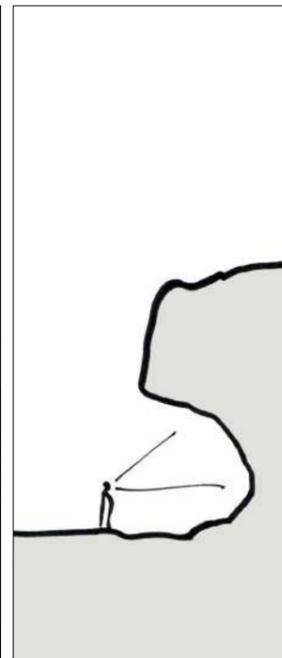


Figure 2 : La gestion de la végétation des éboulis en pied de falaise réouvre les vues sur celles ci depuis leurs abords immédiats

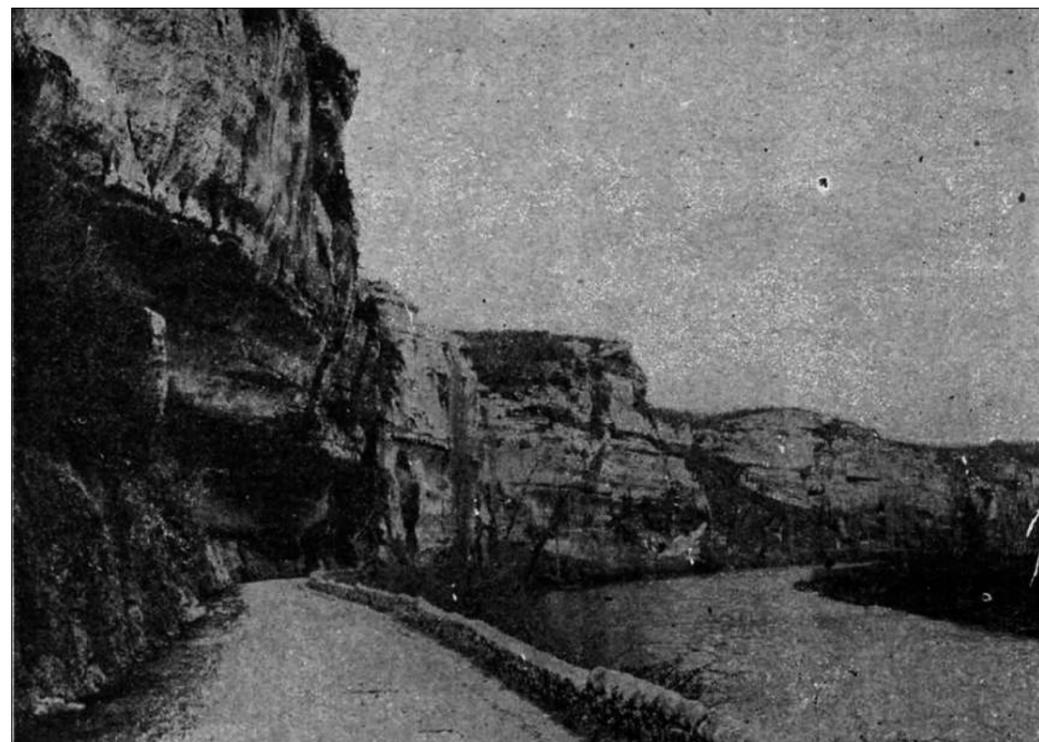
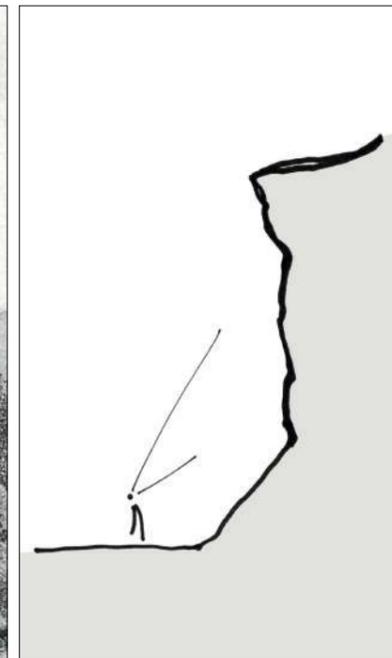


Figure 3 : La gestion des ripisylve dans les méandres révèle les formes de la vallée

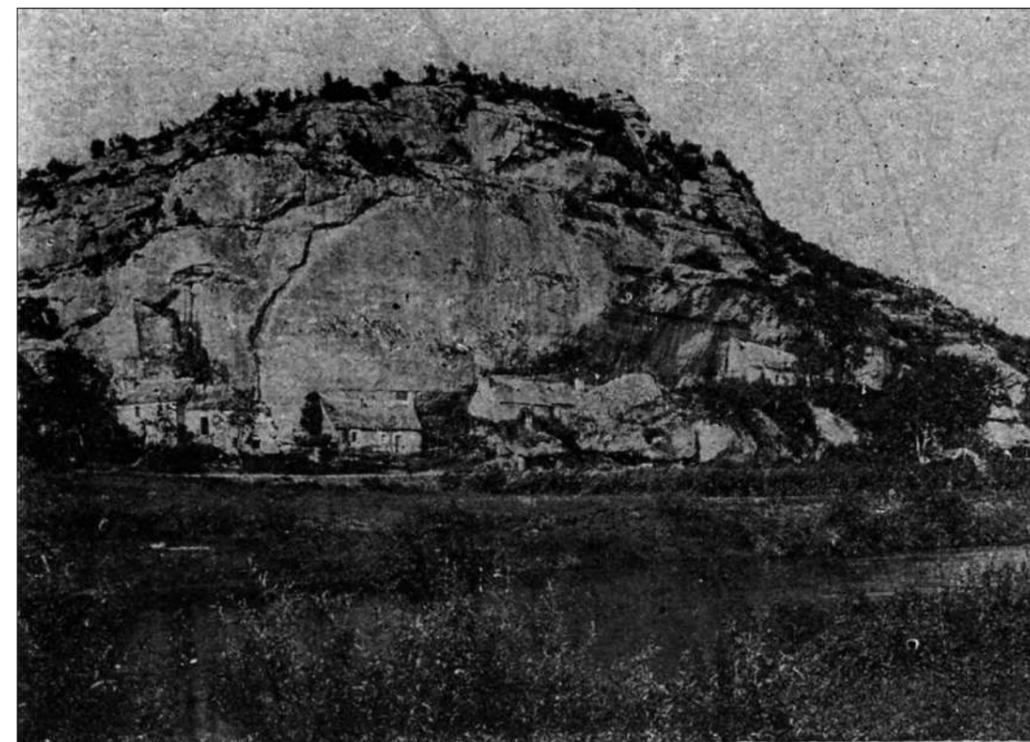
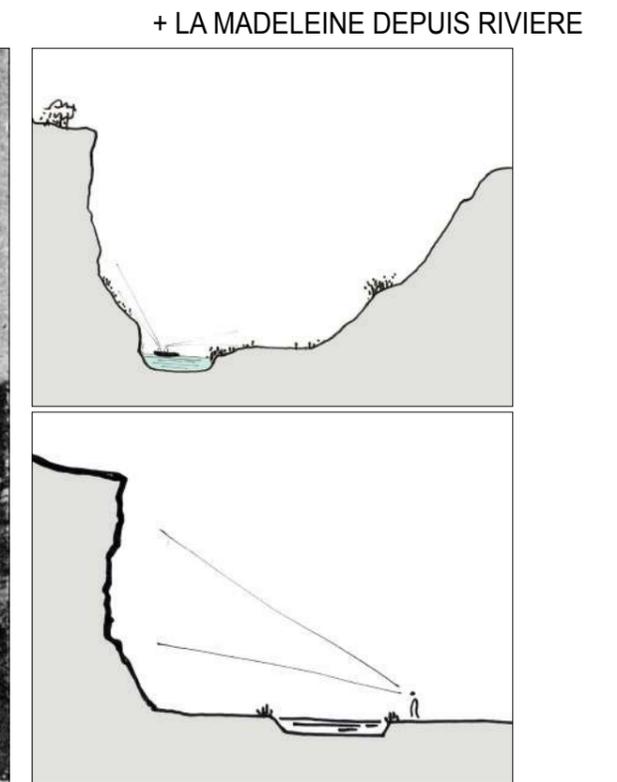
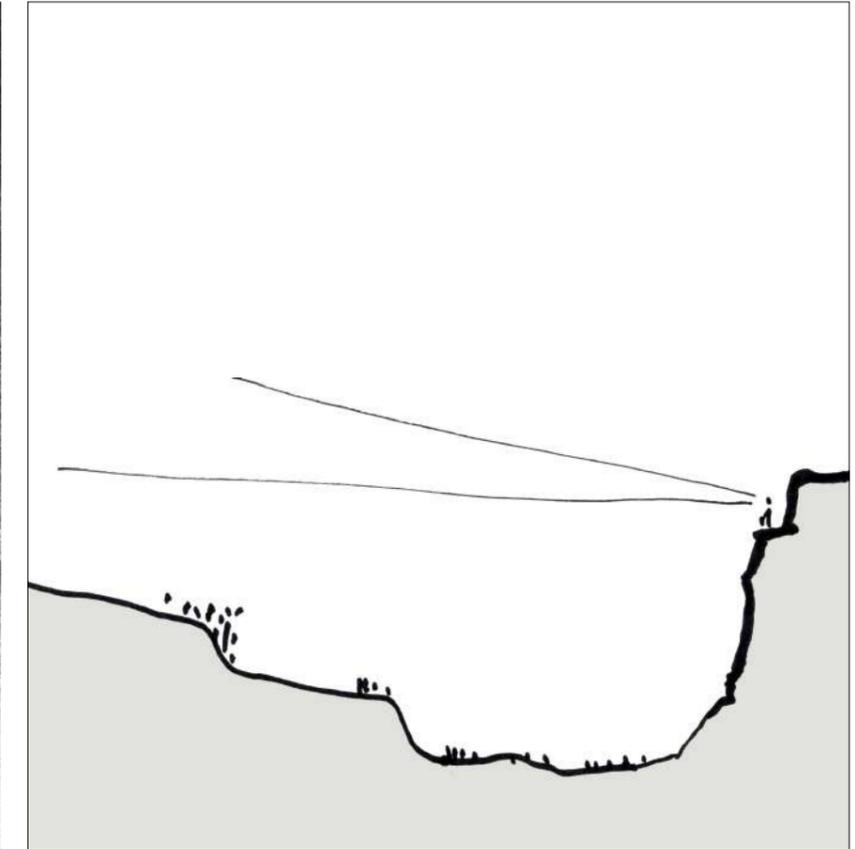
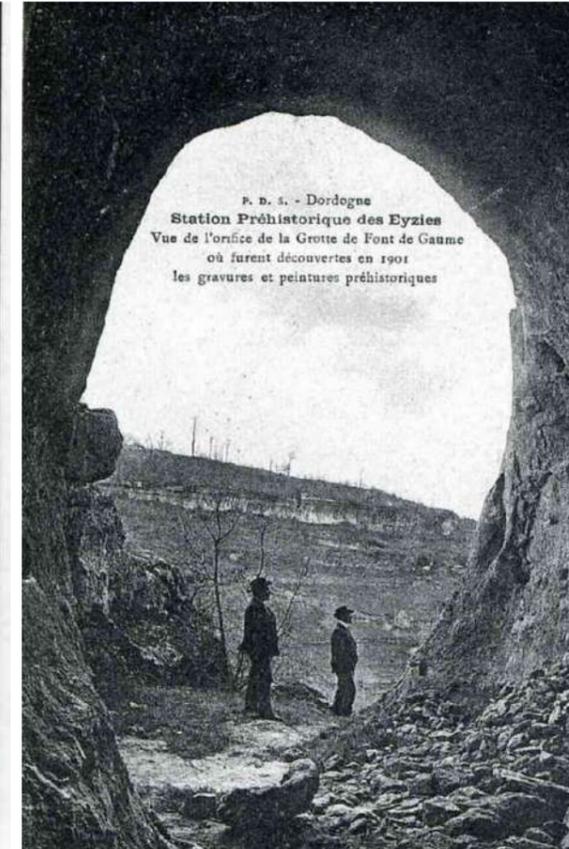


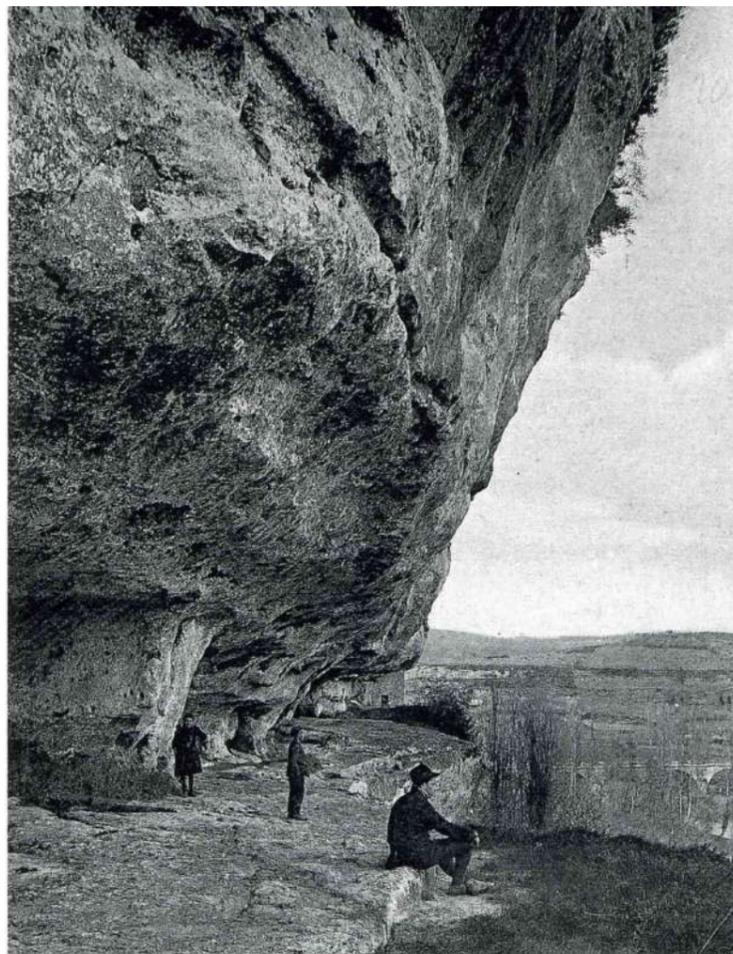
Figure 4 : La gestion des ripisylve par recepage et exploitation du bois permet de préserver l'ouverture des vues sur les falaises d'une rive à l'autre





Le dégagement des falaises, ou à minima des éperons marquant les confluences, permet une lecture globale de la vallée et de ses méandres.

Le dégagement du premier plan offre la possibilité de dominer le panorama de la vallée;



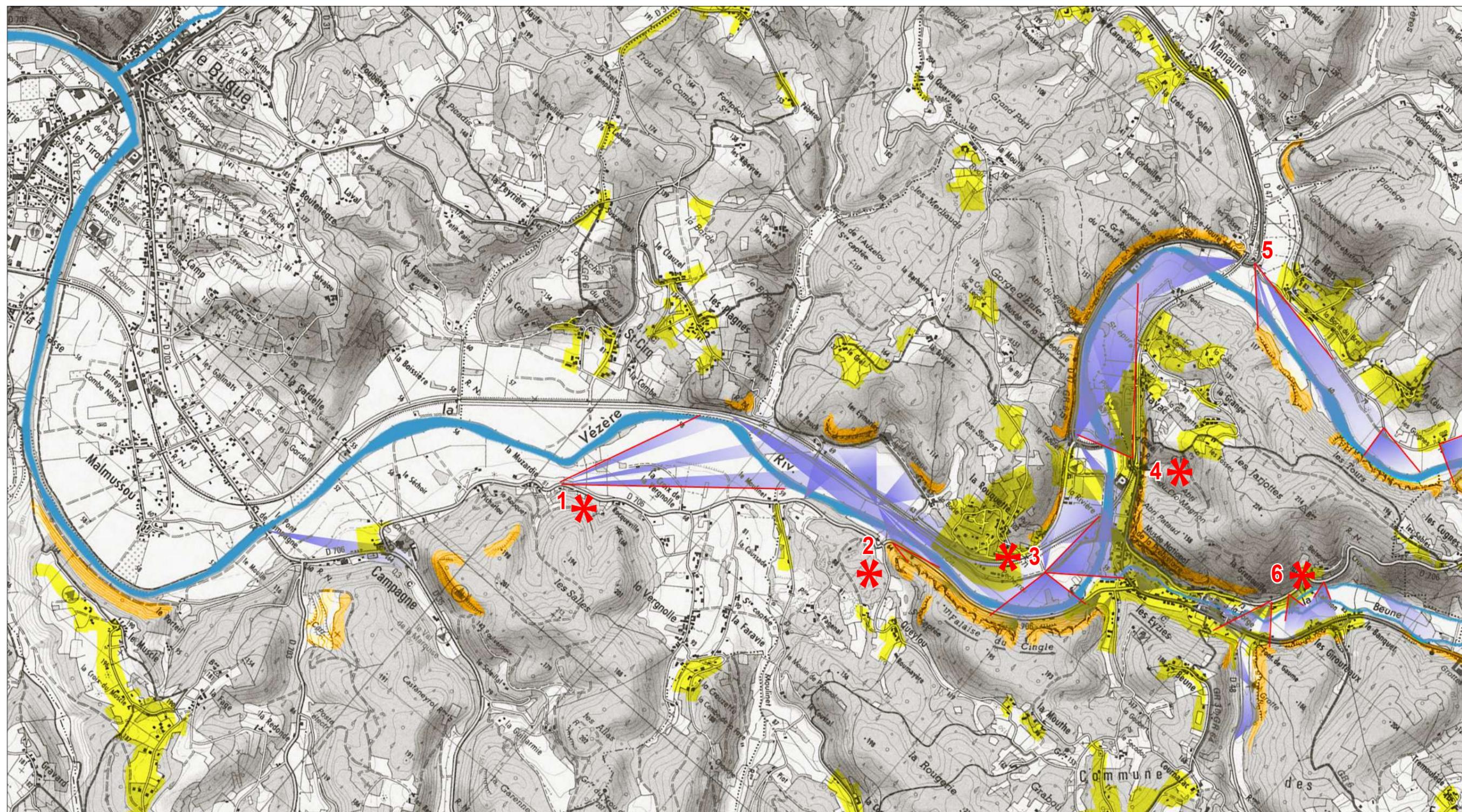
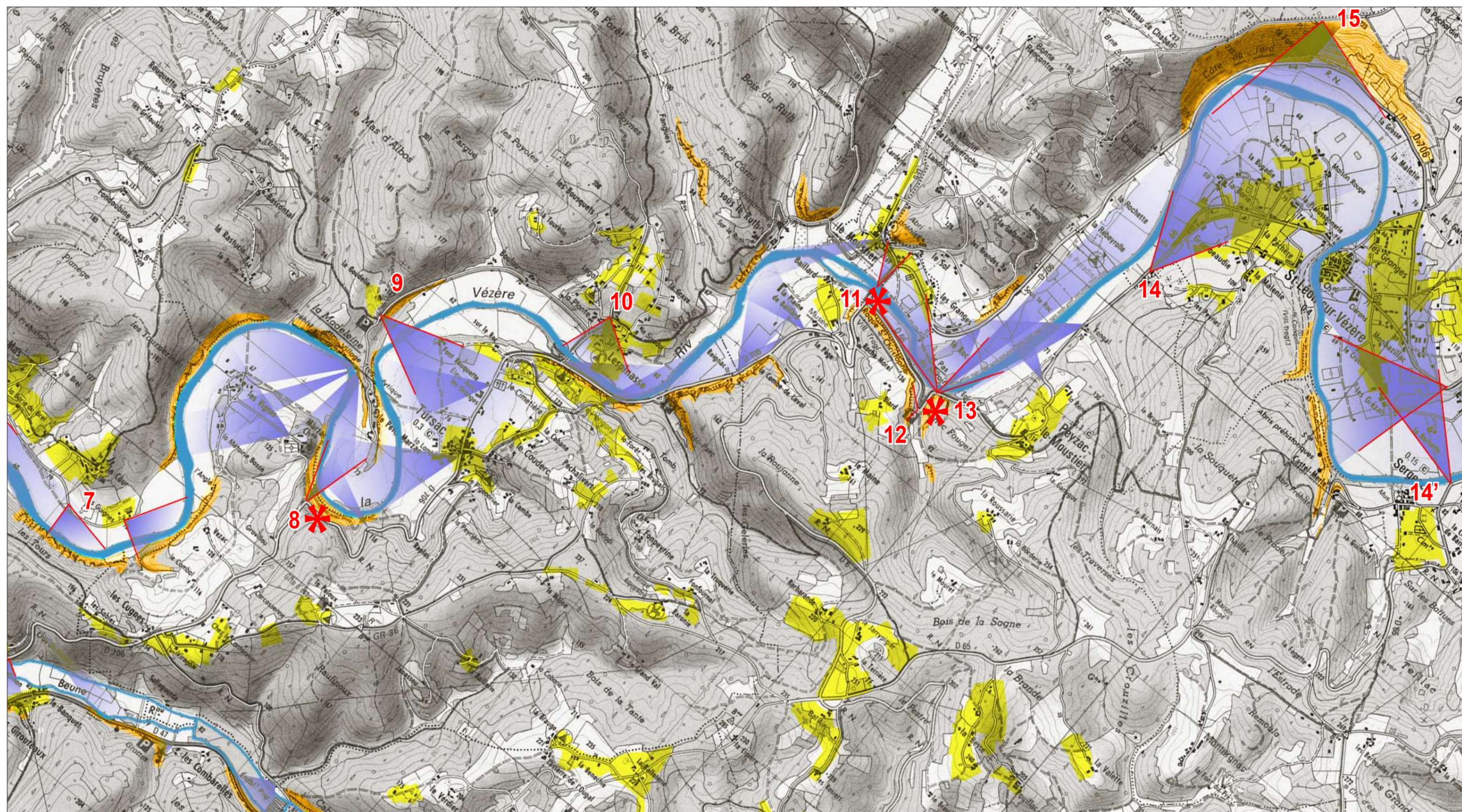


Figure 1 : Au pied de la falaise du cingle la végétation de pied de talus et la ripisylve forment un couloir végétal qui masque la falaise et la Vézère. Le long de la falaise du grand roc, ce sont des plantations routières récentes et la ripisylve trop, développée qui masquent la vue. :

- 1_ Dégagement des bords de route / Réouverture des pieds de falaises
- 2_ Dégagement du pied de falaise du cingle
- 3_ Dégagement des ouvertures sur le cingle et sur les Eyzies
- 4_ Dégagement du premier plan / gestion de la ripisylve / dégagement des pieds de falaise et rebords de plateau
- 5_ Dégagement du premier plan / gestion de la ripisylve / dégagement du haut de falaise et rebords de plateau
- 6_ Dégagement complet de la falaise de Font de Gaume / dégagement du premier plan / effacement des réseaux

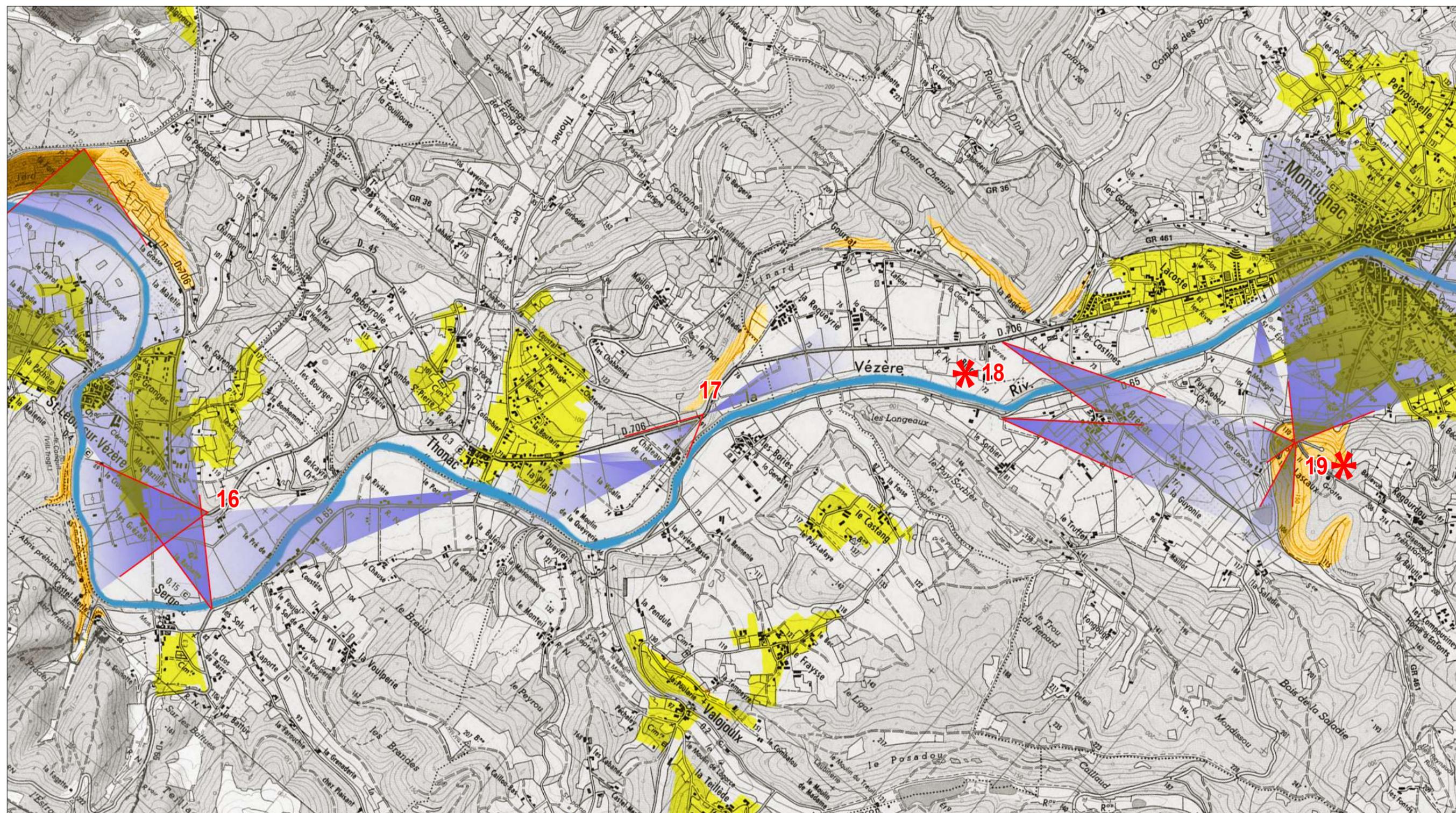
- ZONE URBANISABLE (PLU - CC - ZPPAUP)
- INTERVENTION PRIORITAIRE



- 7_ Préservation des ouvertures sur la falaise / contenir l'urbanisation
- 8_ Ménager un panorama ou des ouvertures sur la falaise de La Madeleine / maintien du dégagement de la falaise
- 9_ Création de fenêtres dans la vegetation en bord de route
- 10_ Dégagement du premier plan / gestion de la ripisylve / dégagement des pieds de falaise et rebords de plateau
- 11_ Dégagement complet de la falaise de Moustier / effacement des clôtures / contenir l'urbanisation
- 12_ Réaménagement du parking afin que ses aménagements ne masquent pas la falaise
- 13_ Créer des ouvertures vers Le Moustier (falaise-grotte) et vers Saint Léon (Côte de Jord)
- 14 - 14'_ Maintien des ouvertures vers la Côte de Jord
- 15_ Maintien et renforcement des vues panoramiques depuis la Côte de Jord

Figure 1 : Les écrans végétaux en bord de route, les ripisylves trop hautes et les peupleraies ne permettent pas les vues dans l'espace de confluence entre la falaise du Moustier et la Roque Saint Christophe

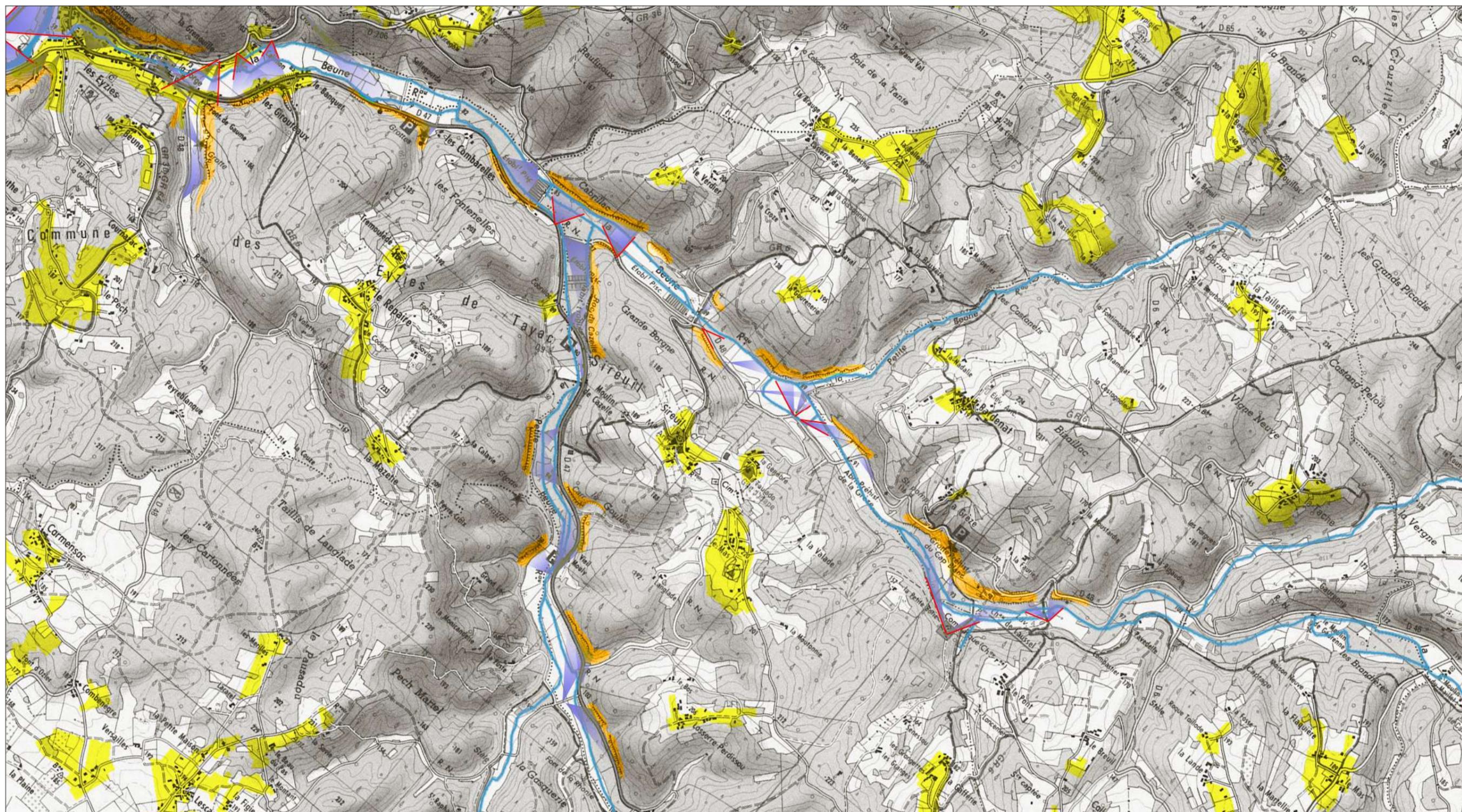
- ZONE URBANISABLE (PLU - CC - ZPPAU)
- INTERVENTION PRIORITAIRE



- 16_ Réouvrir les vues masquées par la végétation
- 17_ Remise en scène des vues sur le Château de Losse
- 18_ Maintien des ouvertures sur la colline de Lascaux
- 19_ Dégagement des premiers plans pour restaurer les vues vers la vallée de la Vézère

Figure 1 : Les peupleraies, la ripisylve et les végétaux de bord de route font écran à ces longues vues dans la vallée

- ZONE URBANISABLE (PLU - CC - ZPPAUP)
- INTERVENTION PRIORITAIRE



Vallée des Beunes - Dégagement des pieds de falaise et des bords de route / Mieux organiser l'accès et l'identité des différents site (Signalétique, accueil, parking, clôtures...)

Figure 1 : Dans l'axe de ces points de vue , des ouvertures doivent être ménagées le long des routes dans l'écran végétal de premier plan

- ZONE URBANISABLE (PLU - CC - ZPPAUP)
- INTERVENTION PRIORITAIRE

PHOTOMONTAGE PROJET DES FALAISES DÉGAGÉES
Le Cingle des Eyzies (vue depuis le chemin de berge au droit du lieu-dit «La Rivière»)



EXISTANT



Figure 1 : PROJET
Dégagement des secteurs d'éboulis (exploitation du bois, pâturage extensif)
Curage falaise - Exploitation de la ripisylve



EXISTANT - projet page suivante



Figure 1 : PROJET
Dégagement des secteurs d'éboulis - Curage falaise - Exploitation de la ripisylve

PHOTOMONTAGE PROJET DES FALAISES DÉGAGÉES
Le Grand Roc et le plateau pâturé



EXISTANT



Figure 1 : PROJET
Dégagement des rebords de plateaux (exploitation des taillis et / ou paturage extensif - Exploitation de la ripisylve

PHOTOMONTAGE PROJET DES FALAISES DÉGAGÉES
Vallon de Fond de Gaume - Dégagement des éperons marquant la confluence



EXISTANT



Figure 1 : PROJET
Dégagement des éperons et des rebords de plateau, dégagement des secteurs d'éboulis
Effacement des réseaux

PHOTOMONTAGE PROJET DES FALAISES DÉGAGÉES
Falaises de Reignac et de La Roque Saint Christophe - Dégagement des falaises et de la ripisylve



EXISTANT

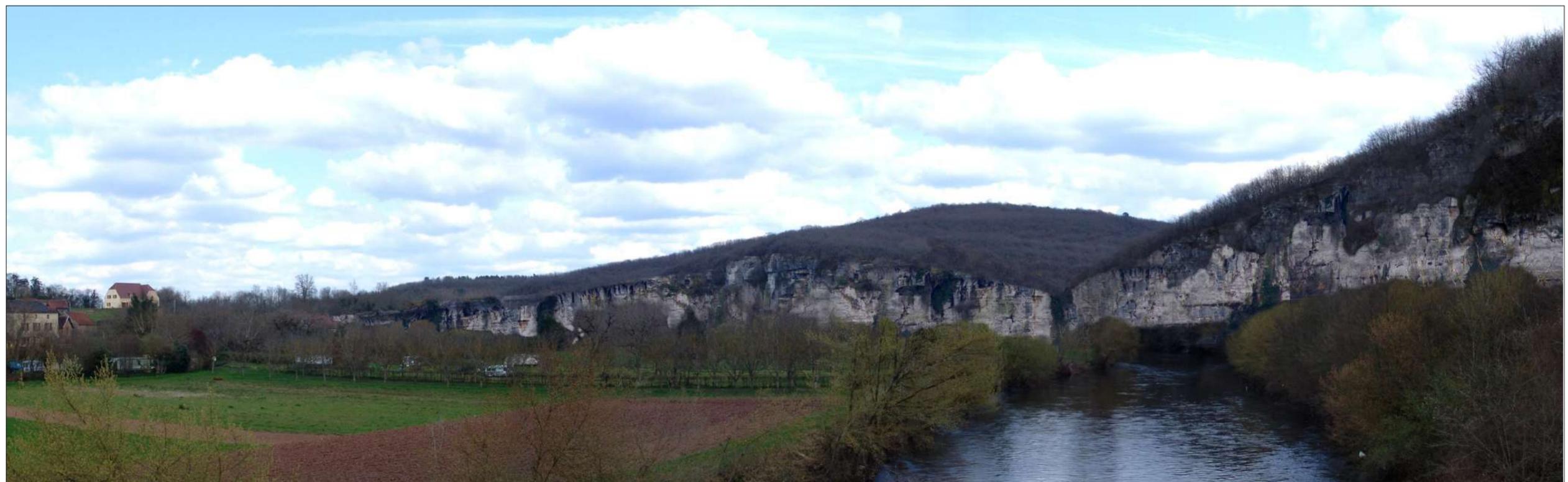


Figure 1 : PROJET
Dégagement des falaises et de la ripisylve - gestion des taillis sur les rebords de plateau



Existant - Projet page suivante



*Figure 1 : PROJET
Dégagement des éboulis et des rebords de plateau
Intégration des clôtures du site*



Existant

PHOTOMONTAGE PROJET DES FALAISES DÉGAGÉES
La Roque Saint Christophe - Ouvertures des vues
Réduction des peupleraies - Dégagement des rebords de plateau



Figure 1 : PROJET
Dégagement des peupleraies en bord de Vézère - dégagement des éperons cadrant les vues - dégagement de la falaise opposée dans le méandre (renforcement des effets de coulisse, les falaises se font écho de méandre à méandre, de vues en vues)



Existant

PHOTOMONTAGE PROJET DES FALAISES DÉGAGÉES
Vallon de Font de Gaume - Dégagement des éboulis - Curage de la falaise



*Figure 1 : PROJET
Dégagement des éboulis - pâturage*

DES OUTILS ADAPTES POUR REUSSIR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

- L'OPERATION GRAND SITE ET LES MOYENS OPERATIONNELS
- LE PERIMETRE DE SITE CLASSE
- CARTE - PROJET DE PROTECTION DES SITES PATRIMONIAUX DE LA VALLEE DE LA VEZERE
- EXEMPLE D'UNE ACTION INCITATIVE SUR UN SITE PUBLIC :
LES ABORDS DE LA GROTTTE DE FONT DE GAUME
- QUELQUES EXEMPLES D'EXPERIENCES REpondant A DES SITUA-
TIONS COMPARABLES A CELLE DE LA VALLEE DE LA VEZERE.
- REVUE DE PRESSE
- BIBLIOGRAPHIE
- ANNEXES

DES OUTILS ADAPTES POUR REUSSIR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

La mise en œuvre et la réalisation d'un tel projet demande d'abord une volonté politique locale, puis un temps de maturation des idées, de réponse des acteurs économiques et un temps d'expérimentation des outils et des méthodes. Une des difficultés sera de conserver la cohérence du projet dans la durée. Sa réussite repose sur un processus dynamique qui doit être piloté. La démarche qui permettra de conduire le projet doit mettre en place ses outils selon quatre volets complémentaires :

1_ Un gestionnaire unique qui :

- Conduit la démarche
- Prend les décisions
- Construit des partenariats

2_ Des acteurs représentant l'ensemble des intérêts publics et privés de la vallée, impliqués au sein d'un groupe de travail mixte qui :

- Valident le diagnostic, la définition des objectifs et le budget des actions
- Font remonter les données de terrain et garantissent le respect des politiques publiques
- Participent aux bilans et aux retours sur expérience périodiques

3_ Un plan de gestion pour coordonner les actions :

Ce plan de gestion doit être conçu comme un programme prévisionnel multi-partenarial et pluri-annuel. Il comporte obligatoirement :

- Un diagnostic
- Une définition des objectifs
- Une définition des actions à mener comprenant des fiches techniques opérationnelles, un calendrier annuel et un volet financier
- Une programmation pluriannuelle (5 à 10 ans)

4_ Des moyens opérationnels agissant à plusieurs niveaux qui doivent être articulés :

- Moyens techniques et financiers pour le développement d'actions spécifiques du territoire à toutes les échelles
- Moyens réglementaires

L'OPERATION GRAND SITE ET LES MOYENS OPERATIONNELS

AXE DE LA GESTION DU TERRITOIRE

Une structure de gestion rassemblant les divers partenaires des collectivités locales et disposant d'un budget identifiable pour le site qui serait le trait d'union entre le site, les visiteurs, les décideurs et la population de la vallée semble indispensable pour mener à bien ce projet et en assurer la cohérence dans la durée.

Cette structure devrait regrouper les représentants des associations, des chambres consulaires, des Communes, Communautés de communes et Syndicat de Pays, du Département, de la Région et de l'Etat. Cette structure gestionnaire doit être conçue comme un outil de mise en valeur du territoire permettant d'harmoniser les mesures de protection, de favoriser le développement d'activités économiques permettant de maîtriser l'évolution du paysage afin de gérer conjointement la mise en valeur du patrimoine préhistorique et du paysage de la vallée.

Une structure émanant d'un consensus local et permettant une gestion partenariale du territoire telle qu'une « Opération grand site » (O.G.S.) pourrait répondre à ces conditions.

Le Pôle International de la Préhistoire (PIP), une fois qu'il aura le statut d'EPCC, pourrait devenir la structure gestionnaire de l'OGS, comparable à l'EPCC qui gère l'OGS du Pont du Gard. Dans ce cas, le PIP devrait se doter de compétences complémentaires dans le domaine du Paysage et des milieux naturels.

Définition d'une Opération Grand Site

Extraits de la Fiche du ministère de l'Ecologie et du Développement durable, novembre 2006

L'O.G.S. est une démarche partenariale volontaire, demandée par les collectivités locales qui remplissent les conditions et soutenue par l'Etat. Une forte volonté des responsables locaux est un préalable indispensable à la réussite du projet. Ils sont donc associés à la démarche au sein du comité de pilotage de l'opération.

L'Etat est un intervenant privilégié en raison du suivi dont il fait bénéficier les projets, des autorisations qu'il donne ainsi que des concours financiers qu'il mobilise.

Effets juridiques

Il n'y a pas d'effet juridique direct. Les opérations grands sites sont des démarches de projet pragmatiques et partenariales, menées dans le cadre des trois piliers du développement durable, l'environnement, l'économie locale, et le respect des habitants sur des espaces déjà protégés.

AXE AGRICOLE ET FORESTIER

Espaces d'application

Les espaces susceptibles de faire l'objet d'une opération grand site doivent remplir les quatre conditions préalables suivantes :

- être un espace d'intérêt national, c'est à dire un paysage remarquable, symbolique ou d'une portée culturelle largement reconnue et socialement consacrée ;
- être, pour l'essentiel, un site classé au titre des articles L.341- à 22 du code de l'environnement (ex loi du 2 mai 1930), cette protection pouvant être complétée par d'autres dans les zones bâties (ZPPAUP) par exemple ;
- connaître des difficultés de fréquentation, au point de perdre les qualités esthétiques, naturelles, ou culturelles qui sont à l'origine de sa réputation ;
- faire l'objet d'une volonté de réhabilitation et de gestion pérenne, soutenue par un large consensus au niveau local.

Procédure

Une O.G.S. comporte deux phases distinctes : celle des études préalables et de l'élaboration d'un programme général de réhabilitation et celle des travaux. Les études, tout comme le programme qui en résulte, prennent en compte un territoire dans toutes ses relations. Elles sont menées sous l'autorité du préfet et du comité de pilotage. Les différents services de l'Etat concernés et les partenaires locaux y sont représentés, les associations socio-professionnelles y sont associées. Ces phases comportent chacune une intervention financière conjointe des instances publiques ou communautaires, de l'Etat et, le cas échéant, du secteur privé (mécénat).

La structure gestionnaire d'une O.G.S. est le plus souvent un syndicat mixte ou un Etablissement public de coopération culturelle (EPCC).

- **Inventaire des surfaces boisées susceptibles d'être réouvertes**

A partir des études, démarches de gestion et connaissances de terrain existantes (Docob Natura 2000, Chambre d'agriculture, CRPF, Fédération de chasse etc.), établir une cartographie, à l'échelle de la parcelle, des zones d'intérêt pour le pâturage et des zones enfrichées ou de boisements non exploités.

- **Association foncière forestière**

Association syndicale de propriétaires fonciers de parcelles forestières permettant de rationaliser l'exploitation de petites parcelles.

- **Chartes forestières de territoire (CFT)**

La CFT du pays Sud Périgord réalise actuellement un inventaire et des actions d'entretien pour assurer la pérennité des pelouses calcaires arborées.

- **Association foncière pastorale**

Association syndicale de propriétaires fonciers de terres en friche en vue de créer des parcours de pâturage mis à la disposition d'éleveurs.

- **Association syndicale d'éleveurs**

Association organisant le rassemblement des troupeaux pour la transhumance et le pâturage collectif.

- **Contrats de pâturage collectifs Natura 2000**

Contrats de 5 ans pour la restauration et l'entretien des pelouses et landes sèches de la zone Natura 2000 par pâturage. Aides pour les investissements et rémunérations annuelles. Ces contrats comportent un code de bonnes pratiques à respecter.

- **Bail rural environnemental (article R.411-9-11-1 du code rural)**

Quinze clauses particulières liées à la protection de l'environnement qui peuvent être incluses dans les baux ruraux, dans les zones visées par l'article L. 411-27 du code rural (dont : Natura 2000, sites classés, zones risques naturels)

- **Convention de prestation de services**

Convention privée pour travaux d'entretien de friches entre collectivités ou particuliers et agriculteurs.

- **Prêt à usage (commodat) de parcelles agricoles**

Le prêteur demeure propriétaire de la chose prêtée, l'emprunteur est tenu d'en user avec soin et de la rendre en état de bon usage. Le prêt se fait généralement verbalement et est essentiellement gratuit. Il échappe aux dispositions du statut du fermage. Les travaux d'amélioration engagés éventuellement par l'emprunteur peuvent entraîner un changement de statut (bail).

AXE TOURISTIQUE

- **Convention pluri annuelle de pâturage**

Cette convention peut être utilisée dans les zones de montagne et les zones d'économie pastorale extensive. Elle laisse au propriétaire la faculté d'utiliser les terres louées à d'autres fins qu'agricoles pendant certaines périodes de l'année. Le statut de fermage ne s'applique pas à ce type de location. La durée est fixée pour une durée déterminée par arrêté préfectoral.

- **Convention de mise à disposition SAFER.**

Convention entre le propriétaire et la SAFER pour une mise à disposition de son bien. La SAFER par le biais d'un bail « Safer » loue le bien pour une durée déterminée de 1 à 6 années. Dans certaines conditions, cette condition de mise à disposition est renouvelable une seule fois. Le statut de fermage ne s'applique pas à ce type de location.

- **Valorisation économique des taillis, coupes d'entretien de haies et friches et rémanents forestiers**

Aide à la création d'une plate forme de production de plaquettes de bois de chauffage, de BRF (usage agricole), de bois de papeterie, de biomasse énergétique etc. Recherche de commercialisation dans un rayon de 100 km, etc. Création et exploitation de taillis à rotation courte (6 à 8 ans) de frênes, peupliers, saules .

- **Généralisation de la consommation de bois-énergie dans la vallée**

Aides pour encourager l'équipement de bâtiments publics/privés avec des chaudières à bois. Consommant les produits de la vallée

- **Développement de filières de valorisation territoriale**

Labellisation de productions locales, création de circuits de proximité (circuits courts) de vente permettant de valoriser des productions agricoles spécifiques.

- **Chantiers d'insertion**

Associations (loi 1901) à vocation sociale pour la formation et la réinsertion de chômeurs de longue durée. Peuvent effectuer des travaux rémunérés d'entretien du milieu naturel

- **Coopératives d'utilisateurs de matériel agricole (CUMA)**

Permettent l'achat et l'utilisation partagé de matériel coûteux (déchiqueteuse de bois par exemple).

- **Réglementation de la publicité**

A l'exception des abords de monuments historiques et des périmètres de ZP-PAUP où il est réglementé, la responsabilité de la réglementation de l'affichage publicitaire est communale, elle devrait faire l'objet d'une réflexion d'ensemble et de directives communes sur l'ensemble du territoire.

- **Stratégie de valorisation touristique**

Recherche d'une orientation spécifique de l'offre touristique pour développer une signature particulière de la vallée.

- **Mise en réseau des visites**

Gestion des lieux de visite de la vallée par un système unique de réservations permettant de mieux répartir les visiteurs sur le territoire.

- **Gestion des flux**

Réglementation des vitesses de circulation, création d'itinéraires à thème empruntant des routes moins fréquentées, création de plate-formes de distributions offrant les services nécessaires et aménagées de façon à ne pas dégrader le paysage pour relier différents modes de déplacement (voitures, piétons, vélos, cheval, canoë, navettes...).

- **Harmonisation de la signalisation**

Création d'une charte graphique commune et localisation coordonnée de la signalisation.

AXE DE L'URBANISME

- **Permis de construire**

Le permis de construire est un outil qui permet d'orienter les constructions nouvelles vers des formes compatibles avec la préservation des qualités architecturales particulières de la Vallée de la Vézère.

Le développement de l'habitat résidentiel dans la vallée constitue une nouvelle ressource bénéfique pour le territoire. Il entraîne cependant une évolution des structures visibles du paysage qui ne devraient pas venir en contradiction avec le projet. Du point de vue de la vision paysagère, ce sont d'une part l'implantation du bâti sur le relief et dans sa parcelle et d'autre part la forme et les matériaux de la construction qui peuvent induire une banalisation dommageable du paysage de la vallée. En règle générale, l'inscription paysagère du bâti devrait prendre en compte les préconisations suivantes :

Conserver de larges coupures agricoles ou forestières

- par la création planifiée d'ensembles bâtis espacés entre eux
- par la situation en clairière

Créer un effet de densité lorsque plusieurs bâtiments proches sont prévus en agissant sur :

- le découpage parcellaire
- le regroupement des parcelles bâties
- le rapprochement des bâtiments sur la parcelle et entre parcelles
- le traitement des limites parcellaires permettant une continuité visuelle avec l'espace environnant

Privilégier pour les implantations situées le long des routes :

- une implantation en profondeur, non linéaire
- les orientations des façades qui ne soient pas systématiquement parallèles à la route

Eviter les terrassements en déblais et remblais :

- moduler l'altitude de l'assiette des bâtiments pour minimiser les terrassements et rester près du relief naturel

Eviter les implantations créant des situations de visibilité lointaine :

- sur les lignes de crêtes et les versants des vallées
- en situation de co-visibilité avec des versants opposés proches ou lointains (vues depuis des routes ou d'autres constructions, en particulier sur les falaises et les monuments visibles).

Eviter les matériaux et les formes trop contrastés par rapport au bâti traditionnel :

- *pentés de toit égales ou supérieures à 100% pour les couvertures en pentes*
- *emploi de matériaux et de couleurs en harmonie avec les usages locaux*

AXE DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE

- **Financement de restauration et d'entretien de sites témoins**

Travaux de restauration et d'entretien du paysage sur quelques sites publics ou privés exemplaires pouvant jouer un rôle incitatif pour d'autres réalisations publiques et privées.

Exemple : Fiche de restauration et d'entretien des abords de la grotte de Font de Gaume - voir pages suivantes.

- **Inventaire des parcelles publiques**

Cartographie pour chaque commune des parcelles appartenant à des collectivités publiques : communes, communautés de communes, département, Etat, ou para-publique: organismes divers : muséum d'histoire naturelle, fédération de chasse et de pêche, syndicat de rivière etc. afin d'évaluer l'emprise qu'elles représentent et le potentiel de mise en synergie d'actions de restauration et de gestion pour la maîtrise de l'évolution du paysage.

- **Inventaire et cartographie des grottes et gisements préhistoriques non protégés** actuellement au titre des M.H. afin de les inclure dans la stratégie de protection.

- **Mécénat d'entreprise**

Aide financière accompagnée d'avantages fiscaux pour le donateur. Destinataires : les collectivités publiques, les associations loi 1901. Travaux de restauration de falaises, création d'un style de clôture pour les sites protégés, création de bâtiments d'accueil, édition de documents d'information, etc.

- **Moyens réglementaires : le site classé, la ZPPAUP, le PLU patrimoine, le PPM, des outils à mettre en synergie**

Dans le périmètre du projet, plusieurs outils de protection du paysage peuvent être utilisés en fonction des objectifs visés :

- Le site classé est une protection réglementaire forte réservée aux espaces les plus prestigieux du territoire français : Baie du Mont Saint Michel, Gorges du Tarn, Marais mouillé poitevin, Mont Blanc... Seuls 2% du territoire sont concernés par cette protection. Elle vise à protéger de manière durable des espaces de grande valeur en les conservant en l'état. Elle s'applique de ce fait à des espaces n'ayant pas vocation à être beaucoup modifiés. Toute modification fait l'objet d'une autorisation spéciale instruite par l'Etat. Un régime d'exonérations fiscales existe pour certain type de travaux paysagers.

- Le site inscrit poursuit les mêmes objectifs mais se limite dans sa mise en oeuvre à la soumission de l'ensemble des travaux modifiant le site à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

- La ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) est un outil pour l'élaboration et l'application duquel la

commune est un partenaire indispensable. Ce n'est pas un document d'urbanisme mais une servitude d'utilité publique qui maintient un pouvoir de contrôle de l'Etat. La ZPPAUP propose un zonage dont les objectifs sont homogènes. Dans ce zonage, les prescriptions de la ZPPAUP s'imposent aux abords des monuments historiques, aux sites classés et inscrits et aux documents d'urbanisme. La ZPPAUP est complémentaire d'un PLU.

- Le périmètre de protection des abords des monuments historiques classés ou inscrits est contenu dans un cercle d'un rayon de 500 mètres autour du monument.
- Le périmètre de protection modifié (PPM) des monuments historiques définit le périmètre des abords non plus dans un cercle mais dans les espaces de co-visibilité d'un monument qui peuvent être plus réduits ou plus étendus que le rayon des 500 m.
- Le PLU « patrimonial » dont le règlement détaille de façon plus approfondie les mesures concernant la protection du patrimoine et de la qualité du paysage.
- La charte paysagère, document de référence pour le paysage et l'urbanisation du type celle qui a été réalisée par le CAUE 24 pour la Communauté de commune Vallée Vézère. Chaque commune ou inter-communalité pourrait se doter de cet outil d'aide à la décision.

LE PERIMETRE DE SITE CLASSE

La carte du « Projet de protection de la vallée » de la page suivante définit les périmètres de protection réglementaire qui résultent du projet global de mise en valeur de la vallée et fait partie des outils de mise en œuvre du projet. Elle indique les différents dispositifs réglementaires préconisés, localise les zones dans lesquelles une mesure de protection est nécessaire et définit un périmètre de site classé qui constituera le cœur de l'Opération Grand Site.

L'existence d'un périmètre de site classé est une condition indispensable lors de la création d'une O.G.S. mais il n'est pas nécessaire que le périmètre classé coïncide avec la totalité de la superficie de l'O.G.S. Il existe actuellement dans la vallée un périmètre classé ou inscrit déjà important (carte Sites classés –état des lieux), la carte Projet modifie ces périmètres pour les rendre plus cohérents avec le projet de la façon suivante :

Les limites du périmètre du site classé ont été posées de façon à répondre d'une part aux exigences de la protection patrimoniale (grottes, gisements préhistorique, périmètres archéologiques, milieu naturel remarquable) et d'autre part à contribuer à la mise en valeur du paysage. Ainsi, le site classé se concentre-t-il sur le cœur de la vallée, sur le tronçon particulièrement pittoresque où s'accumulent falaises, grottes et gisements préhistoriques. Le site classé englobe les éléments et les paysages les plus emblématiques de la vallée, il est donc volontairement réduit. Le site classé vient notamment renforcer et intégrer le site classé de la vallée des Beunes dont les châteaux de Comarque et de Laussel sont les emblèmes.

Dans ce cœur de vallée classé au titre des sites, un discernement doit être opéré entre les parties à vocation naturelles, agricole ou forestière et les parties bâties et ouvertes à l'urbanisation. Les ensembles bâtis, bourgs ou écarts et les zones urbanisables des PLU et cartes communales lorsqu'ils représentent une surface importante ou un nombre d'habitation conséquents ou encore lorsqu'ils sont concernés par un PPM ou une ZPPAUP n'ont pas vocation à être inclus dans le périmètre classé sauf lorsqu'ils sont situés sur des reliefs qui les exposent à la vue. Les zones urbanisables et bâties qui seront exclues du site classé (cas général) seront recouvertes par un site inscrit, ce qui correspond au niveau de protection actuel et permettra une veille architecturale sur ces secteurs.

Le site classé intégrera les orientations de la ZPPAUP des Eyzies qui définit d'ores et déjà les zones à protéger strictement et celles urbanisables à moyen ou long terme. Le site classé viendra s'appliquer sur les zones à vocation agricole, naturelle ou forestière.

Les sites classés détachés du coeur du site :

Le projet de protection propose également la création ou le renforcement de sites classés disposés autour du coeur de vallée. Il s'agit notamment des abords de la grotte de Rouffignac, de l'extension du classement de la grotte de Bara-Bahuau vallon de la Ferrassie, l'extension du site classé du gouffre de Proumeyssac. Ces périmètres de site classé permettent la protection des 15 grottes et gisements préhistoriques inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO et constituent ainsi de véritables zones tampon au sens des préconisations de l'UNESCO sur la protection et la gestion des biens de l'UNESCO.

Le site inscrit :

Le site inscrit accompagne le coeur de vallée classé. Cette protection permettra d'assurer une veille architecturale sur les bords immédiats du coeur de vallée. Le site inscrit proposé reprend certaines limites du site inscrit actuel et il est étendu dans plusieurs cas de figures :

- sur les vallons transversaux qui constituent des portes d'entrée sur le coeur de vallée. Il s'agit du vallon de Manaurie, de celui de Vimont et de celui de la Beune.

- sur la partie amont de la vallée de la Vézère entre Valojoux et Condat qui constitue une entrée principale sur le coeur de vallée. Ce secteur de la vallée présente également une valeur paysagère et patrimoniale forte puisque plusieurs châteaux s'y concentrent dans un fond de vallée agricole préservé.

Certaines communes situées en périphérie du périmètre «coeur de vallée» ont été incluses dans cette cartographie car elles constituent également des portes d'entrée dans la vallée et pourraient être associées à l'opération Grand Site.

Les périmètres des sites classés ou inscrits sont autant que possible tracés sur les limites d'unités paysagères, considérées dans leur ensemble (clairières, lignes de crête, ensembles cohérents de fonds de vallée et de versants, méandres ou confluences). Les points de vue nombreux qu'offre le relief accidenté ont été pris en compte dans la définition des limites des sites classés et inscrits. Ces périmètres ont été calés sur des repères matériels ou cartographiques du paysage : routes, limites parcellaire, bornes altimétriques, bâtiments, limites communales et limites de sites classés ou inscrits existant.

Articulation de la mise en valeur du paysage avec les projets de ZPPAUP, de PPM et de PLU patrimonial :

La zone d'étude présente de nombreux bourgs ou hameaux étoffés dont la préservation de la qualité architecturale et paysagère doit être assurée.

A l'intérieur du coeur de vallée classé des ZPPAUP ont été proposées pour disposer d'outils plus opérationnels et adaptés aux zones bâties. Ainsi, une ZPPAUP est proposée pour le bourg de Saint Léon. A Tursac, il est proposé un PPM du monument historique étendu à tout le bourg, PPM articulé avec le site classé.

A l'extérieur du coeur de vallée classé, des ZPPAUP sont proposées pour:

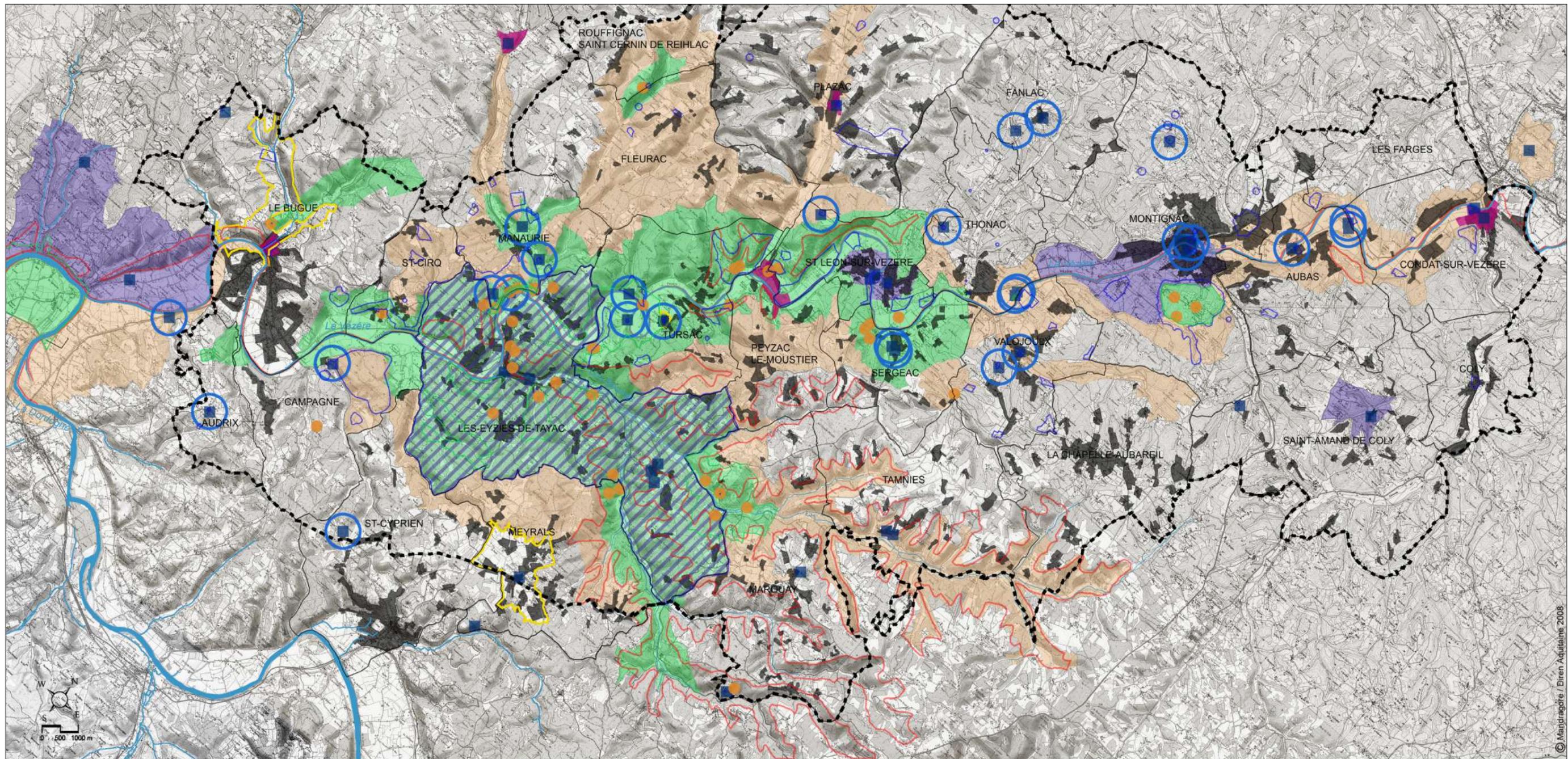
- le bourg de Montignac et la vallée en aval du bourg; un des objectifs sera la préservation des abords de la colline, et notamment la conservation des perspectives depuis la vallée sur la colline.
- le bourg de Saint Amant de Coly
- les bourgs de Limeuil et de Paunat

Des PPM sont également prévus sur des MH symboliques tels que :

- le château de Miremont, porte d'entrée dans le coeur de vallée, sur lequel viendra s'arrêter le site inscrit recouvrant le vallon de Manaurie
- le château de Puymartin, porte d'entrée dans le coeur de vallée, sur lequel viendra s'arrêter le site classé recouvrant la Beune de Puymartin
- les bourgs de Plazac, du Bugue et de Condat.

Enfin il est préconisé que soient mis en place des PLU avec un règlement intégrant les enjeux de préservation du patrimoine sur les communes périphériques au coeur de vallée mêmes si elles ne présentent pas de protections réglementaires telles que PPM, ZPPAUP, ou sites. Il serait par ailleurs opportun de couvrir le territoire d'études de PLU intercommunaux dont le zonage et le règlement intégreraient les enjeux de préservation identifiés par les protections réglementaires.

CARTE - PROJET DE PROTECTION DES SITES PATRIMONIAUX DE LA VALLEE DE LA VEZERE



MONUMENT / MONUMENT HISTORIQUE ■
 GROTTES, GISEMENT, ABRI PRÉHISTORIQUE ●
 ZONAGE ARCHÉOLOGIQUE □
 NATURA 2000 —

ZPPAUP
 ZPPAUP DES EYZIES :
 SECTEUR DE COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LES
 PRÉSCRIPTIONS ZPPAUP ET LE SITE CLASSE
 SITE CLASSE
 SITE INSCRIT
 PÉRIMÈTRE DE PROTECTION R=500m ○
 PÉRIMÈTRE DE PROTECTION MODIFIÉ ■
 PLU PATRIMONIAL □

PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE - - -
 ZONE URBANISABLE (PLU - CC - ZPPAUP) ■

EXEMPLE D'UNE ACTION INCITATIVE SUR UN SITE PUBLIC : LES ABORDS DE LA GROTTE DE FONT DE GAUME

FICHE DESCRIPTIVE DES TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES ROCHERS

Situation cadastrale :

Section B2

- Parcelles 945 (2a 55ca), 946 (1ha 25a, 46ca), 993 (8a 22ca), 1003 (12a 04ca), 1019 (6a 24ca), propriétaire : ministère de la Culture et de la Communication

- Parcelles 1023 (2ha 46a 73ca), 1024 (2ha 47a 1ca°), propriétaire : Etat

Objectif des travaux

Dans le cadre du projet « Donner un paysage à la préhistoire », l'objectif des travaux est de rendre visible et d'entretenir le paysage caractéristique formé par la continuité des parois rocheuses le long des vallées de la Vézère et des Beunes.

Les interventions prioritaires porteront sur deux types de rochers

- Les falaises qui abritent des gisements préhistoriques
- Les falaises qui offrent des scènes spectaculaires rendant lisible le relief des vallées.

Etat des lieux

La disparition presque totale du pâturage ovin qui maintenait une pression sur le développement de la végétation des arbres et arbustes, jusqu'à la deuxième moitié du XX^e siècle, ainsi que l'abandon des vignes et jardins sur les replats, ont entraîné une recolonisation par la végétation des fortes pentes, des éboulis, des têtes de falaises et des rochers. L'installation de la végétation dans ces milieux difficiles, lente au début, rencontre actuellement de meilleures conditions dues aux modifications du microclimat et du sol produites par la présence de la végétation : ombre sur les parois entretenant l'humidité, création d'humus ainsi que la présence d'un nombre croissant de pieds producteurs de graines.

Le développement des arbustes et arbres, dont les racines élargissent les fissures de la roche, favorise l'infiltration de l'eau de pluie et contribue à la dégradation des parois.

La végétation spontanée est devenue si abondante qu'elle masque presque entièrement la visibilité des rochers et falaises rendant impossible la mise en valeur de ce paysage emblématique de la préhistoire.

Il devient donc urgent de restaurer le milieu ouvert de la falaise et de ses abords autant pour des raisons de sécurité que pour restituer les sites préhistoriques dans un cadre paysager évocateur.

Méthode

En règle générale, toutes les interventions sur la végétation viseront à réduire la quantité d'arbres et d'arbustes et à favoriser le développement d'une végétation herbacée rase qui contribue à la tenue des terres sur les talus, parois et rebords de falaises.

Ces interventions devront nécessairement être réalisées en deux phases :

- Phase 1, première année : travaux de restauration qui comprendront l'abattage d'arbres et d'arbustes sans dessouchage risquant d'ébranler les parois.

- Phase 2, années ultérieures : travaux d'entretien reconduits annuellement selon une fréquence à déterminer afin de contrôler la végétation en place et le développement des semis spontanés.

Dans certains cas, il sera nécessaire de procéder de façon progressive à l'élimination de la végétation afin de ne pas exposer brutalement les parois rocheuses à la chaleur ou pour maintenir des zones ombragées pour les visiteurs.

Descriptif des travaux de restauration de milieu ouvert

Tous les travaux seront exécutés sans emploi d'herbicides ou de débroussaillant chimiques.

LE PLATEAU (parcelles B 1023 et 1024)

A_ Travaux indispensables sur le rebord parallèle à la falaise sur une largeur minimum de 20m pour réduire la production de semences de végétaux ligneux envahissant les surfaces en contrebas.

. Travaux de restauration :
Suppression totale des ligneux par coupe arasée au niveau du sol.

. Travaux d'entretien :
Un passage annuel de débroussailluse en août /septembre sur la totalité de la superficie et éliminer les rejets des souches d'arbre.

B_ Travaux souhaitables sur la totalité des parcelles

. Travaux de restauration (l'incidence de la suppression d'arbres sur ces parcelles doit être soumise à l'avis des services archéologiques) :
Sélection et suppression des arbres pour recréer une prairie sèche sous couvert arboré clair (conserver 1/3 des arbres existant). Coupes arasées au niveau du sol. Broyage et épandage sur place.

. Travaux d'entretien :
Soit un débroussaillage annuel en août - septembre sur toute la superficie pour éliminer les rejets des souches et les semis spontanés.
Soit entretien par pâturage régulier d'ovins et/ou de caprins.
Dans ce cas, on veillera à ce que la charge de pâturage (rapport nombre de bêtes/superficie) soit suffisante pour éliminer correctement la végétation ligneuse et la durée de présence des animaux permettent le renouvellement de la végétation herbacée.

LA FALAISE (parcelles 1023, 1024 - 1025 si accord propriétaire)

. Travaux de restauration :
Purges manuelles ou mécaniques sans dessouchage pour éliminer les végétaux ligneux installés dans les fissures et sur les corniches par arase au niveau du sol.
Ces interventions nécessitent le recours aux travaux acrobatiques réalisés par du personnel spécialisé

. Travaux d'entretien :
Coupes annuelles des rejets de souches pendant 5 ans. Ensuite 1 passage tous les 3 ans.

EBOULIS EN TALUS (parcelles 946, 1019, 993, 1003)

Deux situations différentes par rapport au chemin d'accès à la grotte, le talus amont et le talus aval.

A_ Talus amont

. Travaux de restauration :
Suppression des végétaux ligneux et arasement de la souche au niveau du sol, broyage des coupes et épandage sur place.

. Travaux d'entretien :
Soit débroussaillage manuel ou mécanique une fois par an en août-septembre en veillant à bien éliminer les rejets de souches et les semis spontanés, les rejets de genévriers pourront être conservés.
Soit entretien par pâturage régulier d'ovins*. Dans ce cas, il faudra prévoir une clôture et un dispositif d'entrée du public de type passage canadien ou portillon basculant.

B_ Talus aval

. Travaux de restauration :
Sélection d'arbres à conserver pouvant offrir un ombrage au chemin d'accès à la grotte. Abattage des autres ligneux sur tout le talus aval jusqu'à la limite de la parcelle avec arasement des souches au niveau du sol.

. Travaux d'entretien :
Soit débroussaillage manuel ou mécanique une fois par an en août-septembre en veillant à bien éliminer les rejets de souches et les semis spontanés, les rejets de genévriers pourront être conservés.
Soit entretien par pâturage régulier d'ovins*. Dans ce cas, il faudra prévoir une clôture et un dispositif d'entrée du public de type passage canadien ou portillon basculant.



QUELQUES EXEMPLES D'EXPERIENCES REPONDANT A DES SITUATIONS COMPARABLES A CELLE DE LA VALLEE DE LA VEZERE.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE-BRUCHE (114 GRAND' RUE – 67130 SCHIRMECK)

La haute vallée de la Bruche a derrière elle un passé de double activités agricole et industrielle intimement liées. Le déclin de l'industrie textile de 1950 à 1970a conduit à l'abandon progressif des prés en terrasse, fond de vallée et sommets puis le reboisement en résineux de ces espaces, entraînant un changement du caractère de la vallée que ses habitants ont considéré comme nuisible à la qualité de leur cadre de vie.

Face à la déprise agricole et à l'abandon, les collectivités ont voulu soutenir l'activité agricole de montagne :

- Elle se sont dotées dès les années 1970 d'outils juridiques tels que la Réglementation des boisements et les Plans d'occupation des sols.

- Diverses remises en valeur de pâturages communaux ont été menés conjointement par les collectivités locales avec l'appui de la DDAF. Elles ont permis l'installation de jeunes agriculteurs qui sont aujourd'hui des interlocuteurs privilégiés de la politique de gestion des paysages.

- Des associations foncières pastorales (libres ou autorisées) ont été créées. Plus de 300 hectares sous ce statut associatif ont fait l'objet de reconquête paysagère. Un agent de développement a été embauché pour animer cette politique des paysages.

- Suite au succès de ces actions, en 1990, La CdC de la Haute Bruche a procédé à l'élaboration d'un projet paysager intercommunal qui définit d'une part un programme de 21 actions spécifique et d'autre part les différents niveaux d'intervention de la collectivité.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-MEURTHER (1, PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE – 88230 FRAIZE)

En 1997, pour lutter contre la fermeture du paysage, les élus de la CdC souhaitent développer l'agriculture et le pastoralisme. Certaines parcelles d'accès très difficile ne sont pas accessibles aux bovins, c'est pourquoi l'introduction des ovins paraît une meilleure solution. Les élus décident de construire une bergerie communale. Propriété de la commune, la bergerie est louée à un éleveur du secteur qui s'engage à déplacer le troupeau sur les différentes friches. La bergerie participe également à l'animation touristique et culturelle du territoire par des démonstration de tonte et de travail des chiens de berger.

Cette action pilotée par les élus s'inscrit dans le cadre de la politique de maintien des espaces ouverts du PNR des Ballons des Vosges.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA VIENNE (86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR) ET LYCÉE AGRICOLE JEAN-MARIE BOULOUX (86501 MONTMORILLON)

« Valoriser les haies avec le bois énergie en Montmorillonnais ». Aide technique aux exploitants agricoles pour la production et l'autoconsommation de bois énergie (plaquettes) à partir du réseau existant de haies.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE LA CHAISE-DIEU (COUR LAFAYETTE – 43160 – LA CHAISE-DIEU)

La Communauté fait partie du parc naturel régional du Livradois-Forez qui dispose d'une expérience significative dans le dégagement des boisements gênants. En 1999, elle met à la disposition de l'association foncière (AFIC, une association locale d'agriculteurs) un agent de développement chargé de les accompagner pour faciliter les installations nouvelles, réaliser un plan de reconquête du paysage et améliorer le cadre de vie.

Des collectifs d'agriculteurs de l'AFIC repèrent les parcelles dont la remise en culture présente un enjeu pour le paysage : 90 ha de surfaces à déboiser et 30 ha de friches à reconquérir.

Financement : incitation financière à hauteur de 50% du coût de déboisement de la parcelle en contrepartie d'un engagement à remettre en culture pendant 10 ans.

ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE LIBRE DE LUZECH ET DE LABASTIDE-DU-VERT (46 140 LUZECH)

Suite à l'incendie de juillet 1998, les élus de la commune de Luzech se sont mobilisés sur la problématique des espaces non entretenus.

L'association foncière pastorale qui a été créée a pour objet principal de contribuer à la prévention des incendies et la préservation de paysages remarquables par le maintien d'une activité pastorale entretenant les milieux embroussaillés. Depuis l'été 2000, un pâturage itinérant a été réalisé avec un troupeau mis à disposition par 4 éleveurs, le gardiennage est réalisé par un berger prestataire entre le 1er mai et le 30 septembre.

92 propriétaires adhérents

469 parcelles cadastrales

236 hectares

L'association « Transhumance en Quercy », créée en 2003 regroupe 800 à 1000 brebis pour assurer la gestion pastorale du périmètre AFP.

SYNDICAT DE LA BASSE VALLÉE DE L'AIN (LE PRIEURÉ –38 RUE DES LOYETTES- 01150 BLYES)

En 2003, la diversité du paysage dans la basse vallée de l'Ain est menacée par l'enfrichement des pâturages abandonnés. Sous l'impulsion des élus, Le Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes et la Chambre d'agriculture lancent un appel aux éleveurs intéressés par ces prairies. Sept dossiers répondant au cahier des charges ont été retenus sur douze reçus. Des travaux de débroussaillage préalables et des clôtures ont été fournis aux éleveurs, la mise à disposition des terrains est gratuite et leur utilisation limitée à quelques mois chaque année. Le site s'étend sur environ 300 ha.



Centre Nouvelle offre en bois décheté

■ La SARL Bois énergie Centre propose un combustible à base de plaquettes de bois aux particuliers et aux collectivités locales.

Avec la plate-forme de décheté et de stockage qu'ils ont créée à Buzançais, dans l'Indre, les propriétaires privés forestiers impliqués ont investi quelque 450 000 euros dans l'achat du matériel. L'idée consiste à valoriser une

ressource abondante dans l'Indre - le bois - et encore nettement sous-exploitée. « Les plaquettes sont issues des diverses éclaircies pratiquées dans nos forêts et, à ce jour, nous n'utilisons que la moitié de l'accroissement annuel, explique Henri Darné,

France Agricole
1^{er} février 2008

L'objectif est de valoriser une ressource abondante et sous-exploitée.

le gérant. Si le besoin s'en faisait sentir, nous pourrions accueillir encore une centaine de membres, ce qui garantirait du même coup l'approvisionnement des nouveaux clients. »

Par ailleurs, la SARL loue ses déchiqueteuses à tous les sylviculteurs qui le souhaitent pour le broyage de leurs bois à raison de 150 euros/heure, près de 30 m³.

LIVRAISON SOUS 48 HEURES

Cet hiver, Bois énergie Centre va livrer quelque 2 000 m³ de plaquettes aux habitants de l'Indre. Le taux d'accroissement annuel des ventes est de 30 %. Les clients apprécient la qualité d'un produit homogène, livré à 25 % d'humidité et qui leur assure une réelle économie, puisque, selon Henri Darné, le coût du chauffage avec les plaquettes est divisé

par deux par rapport au fioul. Aujourd'hui les personnes équipées d'une chaudière à bois automatique (alimentée par une vis sans fin), d'ailleurs subventionnées par le conseil général de l'Indre, peuvent tourner vers Bois énergie Centre. La société leur garantit un approvisionnement sous 2- à 48 heures sur simple appel téléphonique, dans un rayon de 120 km. La seule vraie contrainte de ce combustible est le besoin de place au stockage et pour la livraison.

« Si à la campagne il est assez facile d'installer un silo d'un minimum de 10 m³, sachant qu'un m³ équivaut à 100 litres de fioul, c'est vrai qu'il est parfois délicat de trouver cet espace en ville, reconnaît Henri Darné. Dans tous les cas, il est possible de prendre conseil auprès de Bois énergie Centre ou de l'Adil, qui apporteront leur expertise. »

VINCENT THÉCL

■ Michel Senon a réduit de 20 % sa consommation de paille pour la LITIÈRE de ses 150 limousines.

Des plaquettes de bois sous la paille

J'ai remplacé une partie de la paille que j'utilise pour la litière de mes limousines par des plaquettes de bois, indique Michel Senon, naisseur-engraisseur à Rancon, en Haute-Vienne. Ces plaquettes sont normalement destinées à la chaudière de la maison d'habitation. « L'année dernière, j'ai eu l'occasion d'en stocker beaucoup plus que nécessaire, explique-t-il. C'est ce qui m'a donné l'idée de les utiliser comme litière. »

UN FORT POUVOIR ABSORBANT

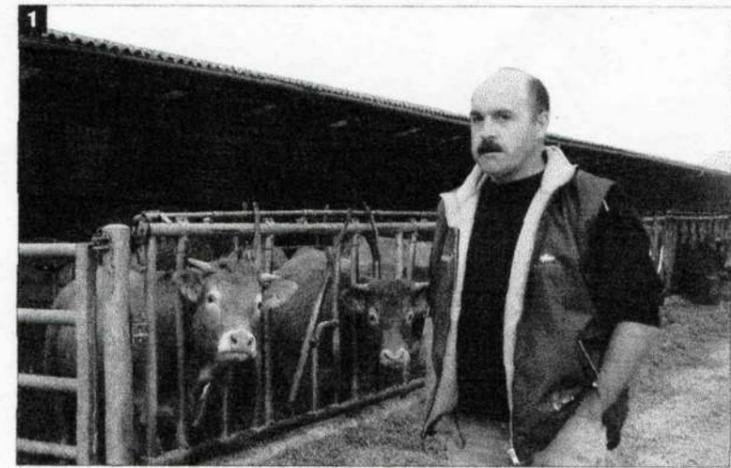
C'est en déchiquetant le bois de ses haies et taillis (lire l'encadré) que Michel produit des petits morceaux de 1 à 3 cm de long. Une couche de 15 à 20 cm d'épaisseur est répandue sur l'aire de couchage des vaches à l'aide du godet du tracteur. La paille prend ensuite le relais.

« Les animaux n'ont pas été perturbés par ce changement », assure Michel. Le bâtiment comprend une aire paillée de 7 mètres sur 20 avec une aire d'exercice extérieure de dimension identique derrière le cornadis. Les vaches sont logées par lots de vingt-cinq et Michel racle l'aire d'exercice une à deux fois par semaine.

« Avec les plaquettes, le premier paillage n'est intervenu que trois semaines après la mise en place, assure-t-il. Elles ont un fort pouvoir d'absorption. Ainsi, j'ai pu économiser de la paille. »

La fréquence des paillages a donc été réduite. « S'il pleut, je passe plus souvent, explique-t-il. Mais je suis intervenu en moyenne tous les cinq jours, alors qu'avant je passais tous les trois jours. »

Pour le curage, rien n'a changé. Il a lieu tous les deux mois, sans difficultés. « Une fois épandues, les



plaquettes se dégradent vite dans le sol », assure-t-il.

10 EUROS PAR MÈTRE CUBE APPARENT

Michel a consommé 80 tonnes de paille en moins l'année dernière. A 60 €/t, cela représente 4 800 euros. Reste que le broyage a un coût : 7 € par mètre cube apparent de plaquettes (Map). C'est le prix de la prestation de la Cuma de l'Or-Noir, qui comprend le déplacement du chauffeur avec le tracteur attelé à la déchiqueteuse à grappin. « J'estime de mon côté à 3 €/Map les frais que je dois engager pour l'élagage des arbres préalable et la mobilisation d'une benne », ajoute Michel. Donc,



1 Map revient à 10 €. Pour les 250 Map, Michel a donc déboursé 2 500 €, soit 2 300 € de moins que les années précédentes. Le débit du chantier est de 20 à 30 Map/heure suivant la taille des arbres. « Cette méthode me convient doublement, conclut Michel. Je ne brûle plus les branches des haies et je suis plus respectueux de l'environnement! »

MARIE-FRANCE MALTERRE

Deux mois de séchage

● La nouvelle déchiqueteuse de la Cuma broie des branches qui mesurent jusqu'à 35 cm de diamètre. « Je taille mes haies, qui ne manquent pas, indique Michel. J'en ai à peu près 8 km, auxquels s'ajoutent 15 ha de taillis. Mais tout bois peut convenir, y compris les chutes de scierie. » Le chantier est comparable à celui d'un ensilage. Une benne est remplie, puis acheminée vers le stockage. Cette année, Michel a entreposé

le produit dehors, sur un béton, car le hangar prévu pour la chaudière était plein. « La pluie n'est pas un problème, assure-t-il. L'humidité qui remonte du sol est à la limite plus préjudiciable. L'important est de confectionner une pyramide dans un endroit bien aéré. La température au milieu du tas atteint très vite 60 °C, ce qui favorise le séchage. Au bout de deux mois, la température redescend, et toute l'humidité a été évacuée. »

1. ÉCONOMIE

« Les plaquettes de bois m'ont permis d'économiser 80 t de paille l'année dernière sur les 400 t nécessaires », se réjouit Michel Senon.

2. PLAQUETTES

Le déchiquetage des branches donne de petits morceaux de 1 à 3 cm de longueur qui sont répandus sur l'aire de couchage.

■ Outre les bûches qu'il utilise pour se chauffer, Eric Lecler déchiquette les plus petites branches de ses haies en plaquettes.

Le déchiquetage valorise toute la haie



PAR MARIE LE BOURGEOIS

« J'ai retrouvé une valorisation pour tout le bois de mes haies. » Eleveur de vaches normandes au Mesnil-Herman, au sud de Saint-Lô, dans la Manche, Eric Lecler tire pleinement parti du bocage. C'est en novembre 2006, à la création d'une résidence HLM dans une commune voisine, chauffée aux plaquettes de bois déchiquetées, que s'est produit le déclic. Il a réorganisé le maillage de haies et valorise les résidus de taille qu'il brûlait au champ auparavant.

« Initialement, les plus petites parcelles faisaient une vergée, c'est-à-dire 2 000 m² », se souvient Eric Lecler. Sur les 69 ha qu'il cultive en pâtures ou en cultures fourragères, il a supprimé certaines haies afin d'atteindre une taille de parcelles plus facile à travailler et déplacé, au sens propre, d'autres haies sur des lignes de pente ou pour permettre une circulation plus aisée

des 60 vaches laitières et des génisses. « Mais on conserve un vrai bocage, dont le parcellaire moyen est d'environ 2,5 ha », témoigne Eric Lecler. L'agriculteur a d'ailleurs replanté des haies et projette de poursuivre après le remembrement en cours.

Sur l'exploitation, 3,2 km de haies « couvertes », c'est-à-dire de talus plantés, sont recensés. Les princi-

pales essences sont le noisetier, le frêne, le merisier et le saule de haie pour le taillis, le chêne, le hêtre et le peuplier pour les arbres de haut jet. Il ne subsiste que quelques souches des ormes qui peuplaient auparavant le bocage. De plus, depuis les grandes tempêtes de 1987 et 1999, de nombreux arbres de haut jet manquent dans ces haies.

Au-delà des avantages procurés par les haies – paysager, ombrage apporté aux vaches, capacité anti-érosive –, Eric Lecler cherche à les valoriser. A la suite de ses parents, il n'a jamais abandonné le chauffage au bois. Il y a quatre ans, les Lecler ont remplacé leur vieille cuisinière-chaudière à bûches par un modèle identique. Elle permet de chauffer la cuisine et les pièces attenantes, et alimente dix radiateurs. Grâce à son chauffe-eau, elle couvre également 80 % des besoins en eau chaude de la maison et de la salle de traite. Un chauffe-eau électrique prend le relais en été.

« Historiquement, les branches trop fines pour être utilisées comme bûches étaient liées en fagots pour alimenter les fours à pain », raconte l'exploitant. Cette pratique disparue, le menu bois, qui représente au moins le tiers du volume coupé, n'a plus été valorisé. Jusqu'à l'hiver 2004-2005, Eric Lecler brûlait dans les champs ces branches trop fines pour être utilisées dans sa chaudière. Une pratique fort répandue.

CHAUFFAGE COLLECTIF

Jusqu'à ce que la résidence HLM de dix logements chauffés par un réseau collectif approvisionné par

marge de 3 à 7 euros par mètre cube

de vente en sec : 90 €/t, soit environ	24,30 €/m ³
de production « amont » (1)	10,73 €/m ³
5,78 €/m ³ pour la déchiqueteuse	
d'entreposage et de transport	9,85 €/m ³
e en sec	3,72 €/m³
3,20 € pour 60 m ³)	
de vente en bois vert, à la plate-forme	18 €/m³
de production « amont » (1)	10,73 €/m ³
e en vert	7,27 €/m³
326,20 € pour 60 m ³)	

ge, déchiquetage et transport à la ferme.
1 La chambre d'agriculture de la Manche. Ces coûts comprennent la main-d'œuvre et l'utilisation d'une trémie (ne comprennent pas les économies de chauffage réalisées grâce à la production de bûches.

des plaquettes de bois déchiqueté soit inaugurée dans la commune de Saint-Samson-de-Bonfossé, proche de l'exploitation d'Eric Lecler, avec la communauté de communes de Canisy. Le déchiquetage du bois a commencé l'hiver précédent afin qu'il ait le temps de sécher. La vente s'effectue par le biais de l'association Haieco Bois, qui regroupe quinze à vingt agriculteurs. L'association propose aussi des plaquettes aux particuliers, pour le chauffage ou le paillage végétal ou animal. La coupe des haies s'effectue à la tronçonneuse en décembre-janvier, en période de sève descendante ou descendue, et « en bonne lune, en décours », précise l'éleveur. Les arbres de haut jet et les « baliveaux

de belle venue » sont conservés. Tout le taillis et le bourrage de la haie est coupé à blanc. « Cela recèpe dès l'été suivant », assure Eric Lecler. En effet, les arbres et arbustes rejettent rapidement et huit à dix ans après une nouvelle coupe est réalisée. Les haies ne subissent pas d'autre taille que ce recèpage et un léger broyage pour dégager les clôtures électriques.

SIX MOIS DE SÉCHAGE

Les autres agriculteurs de l'association passent l'ensemble du bois dans la déchiqueteuse, mais chez lui les plus grosses branches sont enlevées et stockées debout en attendant d'être débitées en bûches en juillet-août. Les branches plus



1. ROTATION

Eric Lecler recèpe ses haies tous les huit à dix ans en préservant les arbres de haut jet.

2. DÉPLACEMENT

Le maillage de haies a été aménagé pour faciliter la culture et le déplacement des animaux. Ici, une haie déplacée il y a une quinzaine d'années.

petites sont déchiquetées en février-mars, en fonction du programme de la déchiqueteuse manuelle détenue par le biais de la Cuma départementale Ecovaloris. Le bois déchiqueté doit ensuite être stocké au moins quatre à six mois avant d'être vendu comme bois-énergie. Il peut être plus rapidement commercialisé s'il est utilisé comme paillage de haie ou de massif. Jusqu'à présent, les agriculteurs stockaient eux-mêmes les plaquettes, mais la communauté de communes a décidé d'investir dans une plate-forme de stockage qui sera gérée par Haieco Bois. Cela permettra de regrouper les plaquettes en un seul lieu, de gérer plus facilement les stocks, qui s'étaient parfois sur plus d'une année, et d'allouer selon la qualité. Les livraisons sont effectuées avec une benne agricole ou bien en faisant appel à un transporteur. ■

Un plan de gestion des coupes

● Avec la chambre d'agriculture de la Manche, Eric Lecler a mis en place un plan de gestion de ses haies, qui formalise les coupes réalisées par l'agriculteur. Les longueurs de haies couvertes sont évaluées, ainsi que leur rendement potentiel. La chambre d'agriculture de la Manche compte un rendement de 2,5 m³/an pour 100 m linéaires de haies à trois strates anciennes, soit 20 m³ tous les huit ans. Le rendement est supérieur pour un haut taillis simple, moindre s'il s'agit d'une haie arbustive. De ces informations on peut estimer le volume total sur pied à récolter sur une rotation. Chaque année, Eric Lecler coupe plus ou moins 500 m linéaires de haies pour sa consommation familiale de bûches et une production d'environ 60 m³ de plaquettes. Les rendements estimés à partir de références devront être affinés au fil des ans. Il compte seize heures pour la coupe, six heures pour enlever les plus grosses sections et huit heures de déchiqueteuse à trois personnes. « Le plan de gestion n'a pas fondamentalement changé mes pratiques de coupe, reconnaît Eric Lecler, mais c'est un outil pédagogique qui justifie les bonnes pratiques et prouve, face à des néo-ruraux qui ne veulent pas que l'on touche aux haies, que les coupes font partie d'une rotation. »



POINTS FORTS

- Bon entretien des haies
- Valorisation des résidus de taille
- Filière locale d'une source d'énergie durable

POINTS FAIBLES

- Critique de personnes qui ne veulent pas que l'on touche aux haies
- Local nécessaire pour le stockage (jusqu'à présent)



Centre

Effervescence autour de la plaquette forestière

■ Plusieurs Cuma projettent d'acheter une déchiqueteuse pour valoriser le bois en plaquette. Mais le débouché reste à créer.

Pour combler son retard en matière de bois énergie, la région Centre, accompagnée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, a confié à la fédération régionale des Cuma la mission d'initier une filière de plaquettes forestières.

UN MARCHÉ POUR LE CHAUFFAGE INDIVIDUEL

Ce programme, relayé par les chambres d'agriculture et les fédérations départementales, a suscité des projets d'achat de déchiqueteuses dans tous les départements. Celui de la Cuma Innov36 dans l'Indre s'est concrétisé en septembre 2006. La déchiqueteuse ma-

nuelle utilisée par une quinzaine d'agriculteurs a déjà produit 700 m³ de plaquettes. « Les trois quarts sont consommés dans les chaudières des exploitants car la plaquette réduit de moitié la facture par rapport à du fuel », précise Marc Guillouard, animateur de la FDCuma.

Les Cuma, en projet ou existantes, comptent se dévelop-

PRIX

En région Centre, la plaquette forestière se vend de 80 à 100 € HT/t. Mais les chaufferies collectives utilisent surtout de la plaquette industrielle.

per sur le marché du chauffage individuel car plusieurs départements subventionnent l'acquisition de chaudières automatiques individuelles à bois. Pourtant, à peine vingt chaufferies individuelles à plaquettes sont

installées aujourd'hui dans la région : les particuliers préfèrent le granulé de bois, plus fluide que le bois déchiqueté. De plus, il faut aussi séduire les petites communes. C'est ce que souhaite une quinzaine d'agriculteurs du Perche (Orne) et du Vendômois (Loir-et-Cher) avec leur déchiqueteuse à grappin de grande capacité.

Soutenu par les collectivités locales, le projet comporte une part de risques. « Il s'agit d'un investissement important, forcément surdimensionné au départ mais qui va petit à petit susciter l'intérêt d'autres agriculteurs, assure François Bouron, directeur de la FRCuma. C'est ce qui s'est passé dans l'Orne : ils ont commencé à quatre et sont maintenant cent cinquante. »

JULIETTE TALPIN

650 €/an de chauffage

● La Cuma Innov36 facture l'utilisation de sa déchiqueteuse 1,5 €/m³ auxquels s'ajoutent 12 €/h de fonctionnement (investissement de 25 000 € environ). Soit 140 € pour les 40 m³ né-

cessaires pour chauffer une maison de 150 à 200 m². Même en comptant la main-d'œuvre (350 €) et l'utilisation du tracteur (150 €), le coût total ne dépasse pas 650 € pour se chauffer à l'année.



EXCELLENT RENDEMENT ÉNERGETIQUE

Le taillis à rotation courte se récolte tous les sept-huit ans. C'est la culture qui offre le meilleur rendement énergétique (8 tonnes équivalent pétrole).

Champagne-Ardenne

Du taillis à rotation courte pour les chaufferies

■ En Haute-Marne, la réfection d'une ligne à haute tension sert de tremplin à la création d'une filière bois-énergie.

Plusieurs agriculteurs haut-marnais ont manifesté leur intérêt pour cultiver du saule destiné aux chaufferies individuelles et collectives. À l'initiative de la chambre d'agriculture, des essais de plantation sur prairie sont actuellement menés pour obtenir des références techniques liées aux particularités de la région. Dans le cadre de la modernisation de la ligne électrique Chaumont-Froncles, un appel à projet a été lancé conjointement par le Réseau de transport d'électricité (RTE) prestataire de EDF, la chambre d'agriculture de Haute-Marne et les collectivités locales afin de créer une filière bois-énergie basée sur la culture pérenne de saule. « Notre objectif est de planter entre 100 ha et 150 ha de taillis dans un délai

de trois ans pour pouvoir rentabiliser du matériel de récolte », explique Gratienne Edme-Conil, chargée du service diversification de la chambre d'agriculture.

PLANTATION SUBVENTIONNÉE

Pour participer à la production de saules dans le cadre de ce projet, des agriculteurs d'une dizaine de communes situées entre Chaumont et Froncles sont recherchés.

La culture de saule sur vingt

ans représente pour l'agriculteur un investissement d'environ 2 500 €/ha en plantation. Il peut conserver les DPU normaux sur la surface et se voir attribuer une prime énergétique sur la jachère volontaire. La plantation sera subventionnée à 50 % minimum. Les équipements de récolte seront aussi éligibles par la région, l'Etat et l'Europe dans le cadre du développement des énergies renouvelables.

CHARLES-HENRI POUZET

Des investissements soutenus

● Réseau de transport d'électricité est tenu de consacrer 8 % de son budget de travaux à un accompagnement de projets sur le territoire. Un dispositif commun d'aides est mis en place entre la chambre d'agriculture et les collectivités locales pour constituer la filière. Déjà plusieurs chaufferies bois sont en fonctionnement dans le département. D'autres communes sont intéressées pour construire de tels équipements. La crainte de manque d'approvisionnement en rémanents et de déstabilisation de la filière bois a freiné jusque-là les initiatives.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES ECRITES

Etudes et documents pour les services de l'Etat et des collectivités

- SCE – DIREN Aquitaine, *A la recherche d'une stratégie de gestion intégrée dans la vallée de la Vézère*, 1999
- Cnasea, *Etude socio-économique de la vallée de la Vézère*, Périgueux, 1999
- GERE- CAUE Dordogne, Site Natura 2000, *Les vallées des Beunes, état des lieux (phase intermédiaire)*, s.d.
- GERE- CAUE Dordogne, Site Natura 2000 FR 7200666 *vallée des Beunes ; Document d'objectif*, 2000-2004
- Association pour la protection de la vallée de la Vézère, *Dossier vallée de la Vézère*, 1996, Valojoux
- CETE du Sud ouest, *Evaluation de l'aléa « chute de masses rocheuses, falaises des Eyzies »*, 2006
- DDE 24 Mission prospective de développement durable, *Regards sur les déplacements dans la vallée de la Vézère*, 2007
- Pauly Johanne, *Quelle protection pour la vallée de la Vézère, Bilan et prospective*, DESS Université Bordeaux IV, 1998, Bordeaux
- Pôle international de la préhistoire (PIP), *Etat des lieux, diagnostic, stratégie de développement*, 2005
- PIP - Atelier Lieux Paysage et Innovation création architecture, *Etude de faisabilité de deux centres d'accueil sur la préhistoire en vallée de la Vézère*, 2004
- PIP- Catherine Arteau, *Etude sur les « chemins de la préhistoire »*, juin 2005
- *Etude pour le projet « Les chemins de la préhistoire », boucle de la Micocque*, 2005
- BKM-DIREN Aquitaine, *Contribution à la définition d'une politique de protection pour un développement durable de la vallée de la Vézère*, 2002, Bordeaux
- Baule Agnès et Beca Environnement, *Espaces naturels non bâtis diagnostic et gestion écologiques*, 2000, ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement.
- UNESCO, *Orientations devant guider la mise en œuvre de la convention sur le patrimoine mondial*, doc. WHECO5/2, février 2005

Ouvrages imprimés

- Barritaud Thierry et Josyane, *L'aventure souterraine du Périgord*, 1990, Périgueux
- Collectif, *Le patrimoine troglodytique, de l'habitat spontané à l'habitat aménagé*, Actes du colloque de Commarque, 1988
- Collectif, *Atlas des grottes ornées paléolithiques*, 1988, ministère de la Culture
- Dessalles Léon, *Histoire du Périgord*, 1888

- Enjalbert H. , *Les pays aquitains le modelé et les sols*, 1960, Bordeaux
- Fénelon Paul, *Etude géomorphologique du Périgord*, 1963
- Peyrony, *Les Eyzies et les environs*, 1925, Imprimerie G. Eyboulet et fils, Ussel
- Peyrony, *Les Eyzies et les environs*, 1928, Imprimerie G. Eyboulet et fils, Ussel
- Tanet Chantal et Hordé Tristan, *L'invention d'un paradis*, 2001, le Périgord, , éd.Fanlac, Périgueux
- Tanet Chantal et Hordé Tristan, *Dictionnaire des noms de lieux du Périgord*, 2000, éd. Fanlac, Périgueux
- Joanne Adolphe, *La Dordogne au XIX° siècle*, (réédition de Géographie de la Dordogne, 1881), Les chemins de la mémoire, Saintes
- *La Dordogne en Périgord*, interguide 8° édition, 1968, Toulouse
- Peyrony E., *Les Eyzies et la vallée de la Vézère*, Imprimerie Bousquet et fils, Périgueux, s.d.
- CAUE de la Dordogne, Communauté de communes de la Vallée de la Vézère, *Album du territoire*, 2007, Périgueux
- Roussot Alain dirigé par, *Connaître la préhistoire en Périgord*, éditions Sud-Ouest, 2001, Bordeaux
- Chambre d'agriculture de la Haute Vienne, ENITA Clermont Ferrand, *Guide méthodologique pour une gestion des paysages dans un projet de territoire*, 2002, Clermont-Ferrand
- *Actes du colloque :Le paysage, territoire d'invention ?1999*, Montréal Paris, éd. L'Harmattan, Articles
- Grandadam Pierre, *Une politique paysagère intercommunale*, Actes du colloque « Penser le territoire par le paysage, 2006
- Proffitt Catherine, *La gestion des espaces naturels sensibles, fonctionnement et perspectives*, Courrier de l'environnement N° 37, août 1999
- *Bulletin de l'association française de pastoralisme*, CEMAGREF, BP 76 38402 Saint Martin d'Hères
- Petit F.E., *Défrichement et remise en valeur des terres : des pratiques anciennes pour des besoins actuels*, Annales du Parc national des Cévennes, 1989, Florac

Sources cartographiques

- IGN Cartes 1/25000° N° 1936 ET révision 1998, N°1936 O révision 1998, N° 2035 E et N° 2035 O révision 1999
- IGN Cartes au 1/50 000°, feuillesXIX-35,36, 1954
- BRGM, Cartes géologiques au 1/50 000°et notices, feuille Le Bugue, 1999 et feuille Terrasson, s.d.
- Carte de la généralité d'Aquitaine dédiée à Monsieur de Néville inten-

dant de la province par son très humble et très obéissant serviteur de Belleyme, ingénieur géographe du roi, 1786

- Carte de la Guyenne nord, planche N° 23, Archives départementales de la Gironde, 2Fi 2981

- Carte de Cassini, fin XVIII°, planche 35

- Carte du comté de Périgord, Philippe de la Rue, Paris vers 1650, Bibliothèque municipale de Périgueux

- Documents d'urbanismes des 27 communes du perimetre d'étude

- Durand , Livre-Carte des aptitudes agricoles des terres de Dordogne, 1/100 000°, 1996

- Plan guide des promenades et randonnées autour de Montignac et Lascaux, Comité départemental du Tourisme, s.d., Périgueux

- Plan guide des promenades et randonnées autour des Eyzies, s.d., Comité départemental du Tourisme, Périgueux

Sources iconographiques

- Cartes postales, collection Jean Vircoulon

- Cartes postales, collection Thierry Barritaud

- Figures p. XXX, BRGM, Carte géologique au 1/50 000° et notices, feuille Le Bugue, 1999 et feuille Terrasson, s.d.

- François Augiéras (1925-1971), La Vézère, falaise dans la nuit, collection Paul Placet

Synthèse des études déjà réalisées en vue du classement loi 1930 de la vallée de la Vézère

1993 GHECO Vallée de la Vézère, Etude paysagère

Périmètre d'étude : limites communales des 29 communes entre La Feuillade et Alles-sur Dordogne.

Inventorie les monuments et sites protégés à divers titres ainsi que les documents d'urbanismes existant à l'époque. Analyse les documents touristiques qui présentent la vallée.

Conclusions :

- La vallée n'est pas perçue comme un ensemble cohérent et remarquable dans son ensemble, elle est divisée en plusieurs séquences : Condat-Terrasson, Le Moustier-Campagne, Le Bugue-Limeuil et Montignac-Lascaux constituant des ensembles à part.

- La liste des sites mis en valeur comporte essentiellement des sites liés à l'histoire humaine. Les sites pittoresques naturels sont peu signalés à l'exception des gouffres.

- Les grottes habitées ou décorées aux époques préhistoriques n'étant pas ou peu visibles de l'extérieur ne font pas l'objet d'une appréhension en termes de paysage.

- Les falaises naturelles et la rivière ne sont pas perçues comme un ensemble remarquable et attractif.

- Les éléments remarquables (monuments, éléments d'architecture vernaculaire) sont mis en valeur de façon ponctuelle et toujours à partir d'un point de vue centré sur le monument.

- Peu d'exploitation du potentiel de la vallée en termes de parcours liant les différents sites entre eux et pas d'appui pour la mise en valeur sur les points de vue potentiels à partir des routes.

1994 GHECO Note de synthèse pour la protection du site de la vallée de la Vézère

Périmètre d'étude : limites communales des 28 communes entre La Feuillade et Alles-sur- Dordogne.

Précise en introduction que la vallée de la Vézère depuis Terrasson jusqu'au confluent est un site paysager et historique de qualité exceptionnelle qui possède une unité géographique constituée du lit majeur de la vallée, des versants et des plateaux entrecoupés de vallées d'affluent. Note que, cependant, l'ensemble des nombreuses protections des monuments et sites reste ponctuel et ne prend pas en compte la globalité du paysage.

Les documents cartographiques et dessinés

- analysent la morphologie de la vallée en notant que la monumentalité des versants fait partie des éléments forts du paysage,

- localisent les agglomérations et leurs extensions récentes,

- proposent l'identification de plusieurs unités paysagères : Vallée large à méandres divagants, vallée étroite à méandres encaissés, effets de verrou, vallons d'affluents « antichambres » de la vallée, plateaux disséqués.

Propose une délimitation préalable du périmètre de site classé comprenant l'ensemble de la vallée, les versants et une large zone riveraine de plateaux et vallons, non compris les secteurs bâtis pour lesquels d'autres dispositifs de protection doivent être envisagés.

1995 GHECO Rapport de présentation pour le projet de site classé du site de la vallée de la Vézère.

Périmètre d'étude limites communales des 29 communes entre La Feuillade et Alles-sur- Dordogne.

Argumentation : La présence de nombreux sites préhistoriques d'importance majeure confère à la vallée de la Vézère une dimension symbolique pour l'histoire de l'humanité. Cette dimension symbolique est juxtaposée avec un paysage de grande qualité.

Le paysage doit être perçu dans sa globalité, le classement étendu au lit majeur, aux méandres, aux versants immédiats et aux versants éloignés ainsi qu'aux vallons affluents a pour objectif d'assurer la cohérence de la protection pour préserver le cadre des monuments historiques.

Proposition, de classement du site en deux phases :

1ère phase prioritaire : la zone centrale allant de Montignac aux Eyzies c'est à dire le segment regroupant la plus grande densité de monuments importants.

2ème phase : Deux zones amont et aval, Terrasson-Montignac, Les Eyzies-Limeuil.

Les périmètres de bourgs, les extensions prévues aux plans d'urbanisme et les autres secteurs bâtis ne seraient pas inclus afin de ne pas superposer les contraintes.

Il semble que la dimension paysagère présentée comme essentielle pourrait être développée de façon plus dynamique. La vallée est présentée principalement comme cadre des monuments et non comme un territoire dont les caractères géographiques lui confèrent une exceptionnelle capacité d'accueil des activités humaines de la préhistoire jusqu'à nos jours, donc la mise en évidence d'un lien fort entre le site et les installations humaines. L'extension du

périmètre aux versants et plateaux ne semble pas suffisante pour argumenter la prise en compte globale du fait géographique.

On peut également noter que la présence dans la vallée et les vallées affluentes de sites présentant un intérêt du point de vue naturaliste n'est pas incluse dans l'argumentaire de cette proposition de périmètre de classement.

1998 Johanne Pauly, DESS Université Bordeaux IV, rapport de stage, Quelle protection pour la vallée de la Vézère ?

Ce rapport dresse un état des lieux : il constate que de multiples protections existent déjà mais qu'aucune vision d'ensemble n'existe sur la vallée.

Il signale que suite à l'étude du cabinet GHECO de 1994 en vue d'un classement de site sur 13 communes, 21 communes de la vallée ont pris une délibération défavorable dont les arguments sont : risque d'allongement des procédures et dépendance vis à vis de l'administration. Cependant, un questionnaire envoyé en 1995 aux communes par une association de protection de la vallée révèle que les maires s'accordent sur le fait que la vallée doit faire l'objet d'une harmonisation des protections. Le rapport note également un sérieux déficit d'information des élus.

Il ressort de ce travail la nécessité de définir le périmètre protégé de façon plus convaincante, de dégager des objectifs de protection plus globaux prenant en compte les données socio-économiques locales afin de mieux mobiliser les élus et le besoin d'adopter une attitude plus pragmatique pour le choix d'un outil réglementaire permettant de les associer à la gestion collective du territoire.

2002 BKM, Contribution à la définition d'une politique de protection pour un développement durable de la vallée de la Vézère

Périmètre d'étude, limites communales des 29 communes entre La Feuillade et Alles-sur Dordogne.

Cette étude comporte un diagnostic et un scénario de développement tendanciel. Le diagnostic fait une large part aux données naturalistes et mentionne toutes les mesures de protection liées à l'environnement dans la vallée et ses affluents, il distingue également trois grandes unités paysagères de la vallée, unités qui seront cependant peu reprises dans l'argumentation :

- Plaines alluviales des méandres et leurs terrasses
- Versants et falaises abruptes
- Plateaux entrecoupés de vallons et combes

Le diagnostic note par ailleurs que la totalité de la vallée entre le châ-

teau de Losse et les Eyzies n'est pas prise en compte de façon continue car les protections des espaces naturels se limitent souvent aux falaises « ce qui est insuffisant puisque c'est l'entité vallée qui est exceptionnelle ».

Deux types de paysage sont identifiés dans la vallée entre Terrasson et Limeuil :

- « Vallée agricole relativement large délimitée par des versants boisés plus ou moins prononcés »
- « Vallée étroite avec une succession complexe de méandres délimités par des falaises et des versants boisés ».

Ce deuxième type est localisé entre Les Eyzies et le château de Losse. Le premier est identifié en amont et en aval de ce segment.

Dans le scénario tendanciel, les dynamiques d'évolution du territoire sont bien repérées, en particulier la pression d'urbanisation liée à une tendance positive de l'évolution démographique. Cette pression induit :

- L'extension de l'urbanisation le long des routes,
- Le développement d'un habitat diffus selon une typologie différente de l'habitat traditionnel en hameaux groupés
- Une tendance à l'installation de l'habitat récent sur les lignes de crête
- Un décalage qualitatif entre les centres bourgs anciens et les entrées de ville et en général l'urbanisation récente.

Mais aussi l'évolution des espaces non urbains en relation avec la diminution ou la concentration des activités agricoles :

- La menace qui pèse sur la continuité de l'espace agricole dans la vallée en raison de l'urbanisation, de l'extension des peupleraies et de l'enfrichement
- L'enfrichement et la fermeture visuelle des vallons
- Le développement excessif de la ripisylve des berges de la Vézère qui masque les vues sur la rivière
- La disparition de nombreuses falaises envahies par une végétation spontanée non contrôlée

Cette étude qui met bien en évidence un processus de transformation du paysage de la vallée ne permet pas cependant de dégager une vision d'ensemble ni un enjeu paysager global qui justifieraient des mesures de protection cohérentes. La relation entre la richesse des strates historiques et l'unité géographique de la vallée n'est pas abordée. Le potentiel que représente un site très pittoresque n'est pas clairement dégagé.

L'identification d'un segment possédant des caractères morphologiques spectaculaires entre les Eyzies et le château de Losse confirme les observations des études GHECO.

Conclusions

Les différentes études convergent sur plusieurs points importants :

- La vallée est peu perçue comme un territoire cohérent regroupant des qualités exceptionnelles.
- Les nombreuses protections réglementaires existantes aux titres des monuments historiques, des sites et des espaces naturels et urbains restent ponctuelles. Elles sont limitées à des périmètres restreints et spécialisés et ainsi contribuent peu à une approche globale de la vallée.
- La fréquente superposition sur les mêmes sites de plusieurs mesures de protection alors que d'autres espaces proches restent livrés à des évolutions non maîtrisées.
- Les conséquences spatiales et paysagères des dynamiques actuelles du territoire entraînant une modification du caractère de la vallée.
- L'insuffisante mise en valeur du potentiel pittoresque du site.
- La singularité d'un segment de la vallée qui concentre une grande partie des multiples intérêts patrimoniaux et pittoresques entre Les Eyzies et le château de Losse.